

Faculté de philosophie, arts et lettres

Sigillographie, pouvoir et identités religieuses. Étude des sceaux des communautés régulières au temps des Lumières. Le Hainaut, Luxembourg et Namurois au XVIII^e siècle.

Auteur : Emilie Vermaut
Promoteur : Jean-Pascal Gay
Lecteur : Paul Bertrand
Année académique 2020-2021
Master en Histoire. Finalité Histoire et Archives

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2020-2021 SESSION : septembre

NOM : Vermaut

PRÉNOM : Emilie

TITRE DU MÉMOIRE : Sigillographie, pouvoir et identités religieuses. Études des sceaux des communautés régulières aux temps des Lumières. Le Hainaut, Luxembourg et Namurois au XVIII^e siècle.

PROMOTEUR : Jean-Pascal Gay

Résumé du mémoire en 12 lignes :

1. Cette recherche se penche sur les sceaux et cachets des communautés régulières au XVIII^e
2. siècle dans les provinces du Hainaut, Namurois et Luxembourg. Elle s'interroge, sur base
3. des archives conservées dans ces trois provinces ainsi que celles digitalisées par les Archives
4. générales du Royaume. Cette étude est développée en trois grands points : le premier traite
5. des disciplines sigillographique et héraldique ainsi que de leur importance au sein du monde
6. clérical. Le second est une analyse du corpus documentaire. Dans cette partie, nous
7. étudierons tous les éléments constitutifs d'un sceau. Enfin, la dernière partie sera consacrée
8. à l'étude iconographique des empreintes dont nous disposons et d'une comparaison
9. de celles-ci. De manière générale, cette recherche tente de montrer les différences entre les
10. cachets et sceaux des abbayes et ceux des abbés. Elle veut aussi montrer les spécificités des
11. études en sigillographie religieuse moderne.
- 12.

Il est demandé aux étudiants qui déposeront leur mémoire pour la prochaine session d'examens de bien vouloir rédiger un résumé (12 lignes maximum), à insérer en début de mémoire. Ce résumé doit faire état de la problématique, des sources utilisées et des principaux résultats obtenus.

Université catholique de Louvain
Faculté de Philosophie, Arts et Lettres
Commission de programme Histoire

**SIGILLOGRAPHIE, POUVOIR ET IDENTITÉS RELIGIEUSES.
ÉTUDES DES SCEAUX DES COMMUNAUTÉS RÉGULIÈRES AUX TEMPS
DES LUMIÈRES. LE HAINAUT, LUXEMBOURG ET NAMUROIS AU
XVIII^E SIÈCLE**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme
de Master en Histoire

Réalisé par
Emilie Vermaut
Promoteur
Jean-Pascal Gay

Année académique 2020-2021

Remerciements

Au terme de ce mémoire, je tiens à remercier :

Monsieur Jean-Pascal Gay pour ses conseils et son suivi tout au long de la rédaction de cette étude.

Mes parents pour leurs nombreuses relectures ainsi que leur soutien inconditionnel tout au long de ces deux années

Et enfin, ma sœur, et mes amis pour avoir supporté mes inquiétudes et pour leurs encouragements durant mes cinq années d'études.

Liste des abréviations

AEA : Archives de l'État à Arlon.

AEBA : Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht).

AEM : Archives de l'État à Mons.

AEN : Archives de l'État à Namur.

AESH : Archives de l'État de Saint-Hubert.

AGR : Archives générales du Royaume.

Introduction

Le sceau, frêle empreinte de cire obtenue par l'apposition d'une matrice représentant des signes propres à une autorité ou à une personne physique ou morale¹, est le témoin de son époque, mais il est aussi le résultat de toute une série d'évolutions et d'appropriations culturelles. De ce fait, il n'est pas étonnant de voir les communautés régulières y avoir recours, et ce jusqu'au XVIII^e siècle.

Avant toute chose, il faut définir ce qu'est un sceau. Cette définition est cependant beaucoup moins évidente qu'on ne pourrait le croire. En effet, deux dimensions principales sont à prendre en compte. Tout d'abord sous l'angle matériel, le Conseil international des Archives (ICA) le définit comme suit : « *au sens général du terme, une empreinte obtenue sur un support par l'apposition d'une matrice présentant les signes propres à une autorité ou à une personne physique ou morale en vue de témoigner de la volonté d'intervention du sigillant. De façon courante, il désigne l'empreinte imprimée sur de la cire ou une autre matière molle (glaise, papier, etc.), par opposition à la bulle, imprimée sur une matière métallique. Par extension, le mot peut désigner aussi la matrice d'où est tirée cette empreinte. Le mot latin sigillum a pu aussi désigner l'acte scellé²* ». Michel Pastoureau dans son ouvrage abordant la pratique sigillaire, la définit comme pratique culturelle. Il s'agit, pour lui, de « *l'imgo du sigillant, c'est-à-dire son image personnelle, celle à qui il transmet son auctoritas, celle qui juridiquement le représente et le prolonge, l'emblématise et le symbolise, elle est à la fois lui-même et le double de lui-même³* ».

Nous avons décidé de nous intéresser aux pratiques sigillographiques au sein des communautés religieuses étant donné qu'il s'agit d'une problématique qui, jusqu'à présent, a été fort peu étudiée durant la période moderne. Néanmoins, les sources sphragistiques couvrant cette période existent, mais sont peu exploitées. De ce fait, nous avons voulu mettre en avant les spécificités de ce type d'étude.

¹ PASTOUREAU Michel, « L'État et son image emblématique », dans *Culture et idéologie de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)*, Rome, École Française de Rome, 1985, pg. 145-153 (Publication de l'École française de Rome, 82).

² CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *Vocabulaire international de la sigillographie ; recommandations pour l'établissement de notices descriptives de sceaux*, Rome, Conseil international des archives, 1990, pg. 44.

³ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux*, Turnhout, Brépols, 1981, pg. 20-21 (*Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, 36).

Nous nous sommes intéressés au XVIII^e siècle, car il s'agit d'un siècle complexe. En effet, il est marqué par une ambivalence entre une société qui cherche à se construire une nouvelle identité, par le biais des idées des Lumières, et cette même société qui tend tout de même à garder une certaine continuité avec les idéaux antérieurs. De ce fait, il est assez difficile de cerner le XVIII^e siècle du point de vue des communautés régulières. Nous nous trouvons face à une institution en cours d'adaptation au sein d'une société et un mode de pensée qui évolue lui aussi, sous l'influence, entre autres, du développement des idées des Lumières. Il n'est donc pas correct de parler de déclin religieux pour qualifier cette période. D'autant plus que le monde conventuel féminin assure une grande capacité d'acclimatation. La religieuse ne revête plus l'image de la femme coupée du monde, même s'il en existe encore, mais elles développent des relations avec les autres membres du clergé et de la société laïque, elles sont impliquées dans de nombreuses œuvres de bienfaisance ou liées à l'éducation et aux missions. Par ailleurs, même si une grande partie des établissements voient leurs effectifs diminuer, le XVIII^e siècle est marqué par la création de nouvelles institutions. De plus, il est parfois difficile de se faire une idée claire de la situation étant donné les perspectives historiographiques faussées, entre autres, par les événements de 1789 et les idéaux des Lumières. Néanmoins, ce siècle est marqué par une certaine ferveur religieuse allant de pair avec un clergé mieux formé et plus digne⁴. Une chose est certaine : l'image du religieux à cette époque contraste avec celle des périodes antérieures du moine reclus. Parfois, certains clercs sympathisent même avec les idées des Lumières. En somme, la vision des communautés régulières évolue à cette époque, et il existe différentes réalités.

Les XVII^e et XVIII^e siècles marquent d'abord une sorte de renouveau pour la plupart des communautés régulières. La bonne administration temporelle, le nombre croissant de vocations ainsi que la bonne situation financière de nombreux établissements permettent une certaine forme de renouveau monastique. Les communautés ont du mal à se relever des dévastations des guerres de Louis XIV, mais la majorité des établissements religieux reprennent les devants en construisant et reconstruisant des bâtiments imposants. Cela n'est pas toujours en adéquation

⁴ DINET Dominique, « La ferveur religieuse dans la France du XVIII^e siècle », dans *op. cit.*, pg. 275-299 et DINET Dominique, *Religion et société. Les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*, vol. 1, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, pg. 15-24 (Histoire moderne n°41) ; HASQUENOPH Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, pg. 825-870 (Les classiques de Champ Vallon) et HENNEAU Marie-Élisabeth, « Regard historiographique sur des religieuses en quête d'histoire. État de la question et pistes de recherches à propos des couvents de femmes (XIII^e-XVIII^e siècles) sur le territoire de la Belgique actuelle », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 2008, n°86, pg. 769-792.

avec la pensée de leur ordre. Par la suite, les conséquences de la Révolution française vont faire rage dans nos régions. Alors que les établissements sont peu touchés par la première occupation de 1792, c'est la deuxième invasion qui va réellement mettre à mal les communautés. Les années 1793-1795 marquent donc un tournant dans l'histoire des abbayes. Les troupes françaises mettent à sac les communautés, incendient la plupart des bâtiments et revendent les pierres. Certaines communautés comme celles de Floreffe, Bonne Espérance ou encore les Moulins tentent de racheter les bâtiments, mais tous rencontrent des difficultés à reprendre une vie monastique et finissent, dans les décennies suivantes, à faire don de ce dernier à des séminaires locaux⁵.

Les communautés que nous avons choisi d'étudier sont situées dans les provinces du Hainaut, Namur et Luxembourg. Nous aurions pu agrandir notre champ de recherche en incluant les provinces du Brabant et de Liège ainsi que la Flandre, mais nous avons pris la décision de ne pas le faire. Étudier les abbayes de la Principauté de Liège au XVIII^e siècle nous aurait amené dans des réflexions complexes sur la place des communautés régulières dans la société et par rapport au pouvoir archi-épiscopal. Pour ce qui est de la province du Brabant, nous avons peur de nous retrouver face à un corpus de sceaux trop conséquent. Enfin, nous avons aussi pris la décision de ne pas étudier les provinces flamandes pour nous concentrer sur une étude plus au cas par cas et ne pas partir dans des réflexions trop générales.

Par ailleurs, nous nous sommes principalement penchés sur les abbayes. À la suite des conditions de conservation des archives ecclésiastiques du XVIII^e siècle et aux autres aléas rencontrés lors de nos visites dans les différents dépôts d'archives, que nous aborderons plus en détails par la suite, nous n'avons pu nous intéresser qu'à quinze communautés. Il s'agit des abbayes suivantes : Notre-Dame d'Orval, Notre-Dame du Refuge d'Ath (aussi appelée abbaye de l'Arbiette), Abbaye de Moulins-Warnant, Saint-Pierre Lobbes, Grandpré, Saints-Pierres-et-Exupère de Gembloux, Saint-Berthuin de Malonne, Waulsort, Saint-Jean-Baptiste-et-Saint-Maur de Florennes, Notre-Dame du Jardin, Notre-Dame de Cambron-Casteau, Bonne Espérance, Aulne, Notre-Dame de Floreffe, Saint-Hubert. De plus, nous savons que toutes ces communautés ont joui d'une importance plus ou moins importante sur la région avoisinante.

⁵ BERLIÈRE Ursmer, *Monasticon belge. I. Province de Namur et du Hainaut*, t. 1, Maredesous, 1890-1897, pg. 329-342 ; BROUETTE Émilie, « Florennes (Abbaye S.-Jean-Baptiste) », dans BAUDRILLART Alfred, DE MEYER Albert et VAN CAUWENBERGHE Étienne (e.a.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, 1971, vol. 17, cols 579-582 ; JACQUET Philippe, « Floreffe (Notre Dame) » dans BAUDRILLART Alfred, DE MEYER Albert et VAN CAUWENBERGHE Étienne (e.a.), *op. cit.*, cols 520-533 et LEJEUNE Théophile, *L'Ancienne Abbaye de Lobbes*, vol. Annales, t. II, Mons, Cercle archéologique de Mons, 1859, pg. 37-82.

De plus, nous avons ajouté dans notre corpus les sceaux de trois autres types d'établissements religieux, dans un premier temps pour une question d'élargissement de notre corpus. Dans un second temps, il nous a paru pertinent de conserver ses empreintes qui exerceront un rôle de comparaison avec les empreintes abbatiales. Il s'agit du couvent des Frères mineurs Capucins de Mons, de celui des Sœurs de la Charité à Namur et de l'institution franciscaine de Frasnes-lez-Buissenal.

Nous savons aussi que de nombreuses communautés sont créées durant le XVIII^e siècle. Cette considération touche plus les communautés féminines que masculines⁶. C'est, entre autres, le cas du couvent des Sœurs de la Charité, fondé en 1732 à Namur⁷. Néanmoins, ces institutions ne durent pas toujours sur le long terme. Certaines fermes perdurent seulement quelques mois ou années après leur création. Cela est dû au fait qu'il s'agit, la plupart du temps, de communautés de petite taille ayant peu de membres. Par ailleurs, notons que ces nouvelles institutions se mettent en place dans un cadre urbain et non plus rural comme il était de coutume au Moyen Âge⁸.

Historiographie

Pour mieux comprendre et aborder notre sujet d'étude, nous nous sommes orientés vers des recherches autour de trois thématiques principales : la sigillographie, l'héraldique et l'histoire des communautés régulières durant le XVIII^e siècle.

La sigillographie

Comme nous l'expliquent Gil Marc, Hablot Laurent et Maxwell Robert dans leur article de 2014 sur l'état des études héraldiques, sigillographiques et emblématiques (du point de vue de l'histoire de l'art)⁹, les pays germanophones et anglophones ont eu près d'un siècle d'avance sur la France et la Belgique en ce qui concerne ces études. En effet, durant longtemps, dans nos régions, cette discipline a été reléguée au rang de science auxiliaire à l'histoire, mais elle n'a été que très peu utilisée par les historiens. Avec le renouveau des champs historiographiques dans les années 1980-1990 mettant l'accent sur l'histoire culturelle, les historiens comme les

⁶ DINET Dominique, « Ouvertures et fermetures des maisons religieuses de Bourgogne et de Champagne (fin XVI^e-fin XVIII^e siècle) : un révélateur des rapports entre la société et le monachisme ? » dans *Journal des Savants*, 1998, n°2, pg 159-182.

⁷ MUYENGO MULOMBE Sébastien, *La moisson est abondante. Institut de vie consacrée et sociétés de via apostolique œuvrant dans l'Archidiocèse de Kinshasa*, Kinshasa, Lindongen, 2000, pg. 76-78.

⁸ DINET Dominique, *Religion et société. Les réguliers et la vie régionale...*, pg. 205-232.

⁹ GIL Marc, HABLLOT Laurent, MAXWELL Robert A (e.a.), « L'héraldique, la sigillographie et l'emblématique au regard de l'histoire de l'art : nouvelles perspectives de recherches », dans *Perspectives*, n°2, 2014, pg. 293-312.

historiens de l'art ont commencé à utiliser le sceau comme source à part entière et à le placer au centre de la démarche collaborative. Le sceau est devenu un objet d'étude privilégié pour certains historiens de l'art ; soit au niveau du style, de l'iconographie ou encore de l'anthropologie¹⁰. Ces dernières années, cette science gagne peu à peu le statut de discipline historique et de science d'érudition. Elle est utilisée dans des enquêtes plus larges concernant, par exemple, la paléographie, l'histoire de l'art ou encore des études diplomatiques plus larges. Un des travaux les plus datés, mais néanmoins important est celui d'Alfred Maury¹¹ qui publie son article en 1874. Il reste important à cause du manque d'études récentes sur le sujet. Depuis les années 1970, des manuels et vocabulaires de sigillographie voient le jour dans différents pays¹². Dans le cadre de l'élaboration de notre travail ainsi que pour la bonne compréhension de la discipline, l'ouvrage de référence est le vocabulaire de sigillographie édité par le Conseil international des Archives (ICA) et son Comité de Sigillographie¹³. Cet ouvrage de 1990 nous dépeint les buts de la recherche sigillographique, comme une science à part entière et non plus comme une science axillaire. Des informations et des mises en relation avec l'histoire, l'histoire de l'art, l'archéologie et la diplomatique y sont présentes. Il propose surtout une méthode d'analyse critique du sceau ainsi que les éléments devant être présents dans une notice descriptive. Cela nous a permis de rédiger la fiche d'analyse servant de base à notre étude. De plus, il est composé d'un dictionnaire définissant toutes les notions se rapportant à la discipline et donnant des exemples concrets sur la manière de les aborder. Cela nous a servi à mieux cerner les notions importantes et les spécificités d'une étude sigillographique, mais aussi à connaître et maîtriser les termes techniques inhérents à une telle étude.

¹⁰ Par exemple : JARDOT Lucie, *Sceller et gouverner. Pratique et représentation du pouvoir des comtesses de Flandre et de Hainaut (XIII^e et XV^e siècle)* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020, (Mnémosyne) ; SCHMIDT Peter, « Materialität, Media - lität und Autorität des vervielfältigten Bildes. Siegel und andere Bildmedien des Mittelalters in ihren Wechselwirkungen », dans HENNING VON LANGE Saskia et SPÄTH Markus, *Die Bildlichkeit korporativer Siegel im Mittelalter: Kunstgeschichte und Geschichte im Gespräch*, Cologne, Böhlau Verlag, 2009 ; VILAIN Ambre, « L'héraldique, la sigillographie et l'emblématique au regard de l'histoire de l'art : nouvelles perspectives de recherches », dans *Perspective*, 2014, n°2, pg. 225-244 et VILAIN Ambre, « De la métonymie à la scène narrative : les sceaux de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai », dans *Revue de l'art*, vol. 183, 2014, pg. 19-28.

¹¹ MAURY Alfred, « Une nouvelle science auxiliaire de l'histoire : la sigillographie ou science des sceaux », dans *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, n°4, 1874, pg. 889-928.

¹² Citons, par exemple, pour l'Allemagne : KITTEL Erich, *Siegel*, Braunschweig, Klinkhardt u. Biermann, 1970 (*Bibliothek für Kunst- und Antiquitätenfreunde*, 11). Pour l'Italie: BASCAPE Giacomo Carlo, *Sigillografia : il sigillo nella diplomatica, nel diritto, nella storia, nell'arte*, 3 vol, Milan, A. Giuffrè, 1969-1984.

¹³ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*

Plus spécialement, pour le territoire des Pays-Bas, dès la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e nous disposons d'une série d'études¹⁴. Cependant, celles-ci se concentrent presque exclusivement sur les sceaux médiévaux, laissant de côté une grande partie des empreintes émises par le clergé, plus particulièrement le clergé régulier. D'autres sont un peu plus récentes et voient le jour à partir de la fin des années 60. Citons par exemple la monographie de Luc-Francis Genicot¹⁵, qui a permis de jeter les bases de la discipline sphragistique en définissant de nombreuses notions. Cependant, cet ouvrage reste très général. Par ailleurs, l'auteur n'est pas sigillographe mais historien et archéologue ayant contribué à la mise en valeur le patrimoine wallon¹⁶. Entre ces deux dates, la documentation concernant la Belgique est lacunaire.

Les travaux de Michel Pastoureau ont constitué un vrai tournant pour les recherches en sigillographie et en héraldique dans les années 1980-1990 et notamment pour la place de la sigillographie en histoire. Son seul ouvrage de référence concernant la discipline sigillographique a été écrit en 1981¹⁷. Cet ouvrage permet de dresser un état de l'art pour les années 1980, mais surtout de constater que l'étude du sceau a une importance particulière dans d'autres domaines comme la diplomatie, l'histoire juridique et administrative, la généalogie, l'histoire de l'art, l'archéologie, l'onomastique, l'épigraphie et bien d'autres. Il y aborde aussi les entreprises de recensement qui ont déjà eu lieu ainsi que les spécificités et l'importance de réaliser un tel travail. Quant au sceau en lui-même, son étude se concentre sur la période allant du V^e au XV^e siècle et ne traite donc pas de la période moderne. À cet ouvrage s'ajoutent deux articles¹⁸ concernant les liens entre l'état et les emblèmes tels que les sceaux. Il y explique qu'il est important d'étudier la frontière floue, entre l'image et son support ainsi qu'entre l'image et l'objet. Cela pose différents problèmes pour les historiens qui étudient la sigillographie, car il faut essayer de cerner l'origine des sceaux pour connaître leurs évolutions tant d'un point de vue iconographique que culturel. Par ailleurs, il est important de cerner le message véhiculé par le système de signes utilisé, l'usage de ces sceaux, les interprétations faites par les différentes

¹⁴ Par exemple : BRUGMANS Hajo et HEERINGA Klaas, *Corpus sigillorum neerlandicorum : de nederlandsche zegels tot 1300*, 3 vol., Nijhoff, 's Gravenhage, 1937-1940 et DE RAADT Jean-Théodore, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*, 4 vol., Bruxelles, Société belge de librairie, 1898-1903.

¹⁵ GENICOT Luc-Francis, *Introduction aux sciences auxiliaires traditionnelles de l'histoire de l'art. Diplomatie, héraldique, épigraphie, sigillographie, chronologie, paléographie*, Louvain-la-Neuve, Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art. Collège Érasme, 1984.

¹⁶ « *In memoriam Luc-Francis Genicot* », dans *La lettre du patrimoine*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, n° 9, mars 2008, pg. 2.

¹⁷ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 31-34.

¹⁸ PASTOUREAU Michel, « L'état et son image emblématique », dans *op. cit.*, 145-153 et PASTOUREAU Michel, « Les sceaux et la fonction sociale des images », dans *L'image, fonctions et usages des images dans l'Occident médiéval*, Paris, 1996 (*Cahiers du Léopard d'or*, 5), pg. 275-308.

classes sociales ... Il insiste fort dans ses ouvrages sur le fait que le sceau est l'objet matériel avec la valeur juridique la plus forte. De plus, il souligne que le sceau est, avant l'imprimerie, la seule image emblématique des personnes physiques et morales, vue par un grand nombre de spectateurs¹⁹.

Ce sont peut-être surtout dans les études de diplomatie moderne qui nous permettent d'aborder au mieux notre objet. Bernard Barbiche²⁰, par exemple, travaille sur les actes diplomatiques durant les XVI^e et XVII^e siècles ce qui se rapproche de la période étudiée. Ses différents ouvrages sont publiés entre 1968 et 2011 et abordent aussi cette problématique du point de vue religieux, notamment au travers d'études d'actes pontificaux²¹. Les travaux sur la diplomatie moderne sont cependant rares ; il faut les confronter à des ouvrages concernant la période médiévale. Les études sur le sujet étant relativement récentes.

Un volet très important dans notre étude est la sigillographie religieuse. Cette dernière n'a été que très peu étudiée pour la période moderne et encore moins pour le XVIII^e siècle. Elle est brièvement abordée, surtout pour la période médiévale, dans les ouvrages cités précédemment, mais ne fait pas l'objet d'une synthèse pour les territoires belges. Il nous faut nous concentrer davantage sur les études de cas pour dénicher des informations. Néanmoins, les trois articles de 1932 d'Auguste Coulon²², quoiqu'un peu datés, offrent une base solide pour commencer une enquête même s'ils concernent surtout la France. Ces derniers exposent un large panorama de la discipline sigillographique au sein du clergé. Plus récemment, l'historienne Caroline Simonet s'est penchée sur ce type d'étude à travers deux articles phares traitant les sceaux des moines, abbés et évêques à l'époque médiévale²³. Ces études sont forts tournées sur la période médiévale et sur la France, mais elle y dresse un portrait précis de la situation sigillographique au sein du clergé régulier. Ces deux études sont des réelles sources d'inspiration sur la manière dont il faut mener une telle étude. À ces deux articles peut s'ajouter toute une série d'études de

¹⁹ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 30-35.

²⁰ BARBICHE Bernard, « Le diplomatique des actes de l'époque moderne, XVI^e-XVII^e siècle. Bilan et perspectives », dans *La Gazette des archives*, 1996, n°172, pg. 19-36.

²¹ BARBICHE Bernard, *Bulla, legatus, nuntius. Études de diplomatie et de diplomatie pontificales (XIII^e-XVII^e siècle)*, Paris, École des chartes, 2007 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 85).

²² COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°78, 1932, pg. 30-59 ; COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française (suite) », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°79, 1932, pg. 163-188 et COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française (suite et fin) », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°80, 1932, pg. 341-368.

²³ SIMONET Caroline, « Les sceaux des évêques et des abbés. Des emblèmes dans l'Église », dans *Histoire et images médiévales*, 2011, n°25, pg. 70-75 et SIMONET Caroline, « Sceaux de moines : un premier état des lieux (France, XII^e-XV^e siècle), dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, décembre 2017 [Étude en ligne : sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2017_003.pdf].

cas et d'histoires locales sur certaines communautés. Celles-ci cependant se focalisent sur l'aspect iconographique ; l'étude sigillographique n'a pas une place centrale dans l'enquête, cette partie reste très lacunaire, car elle n'aborde pas réellement la fonction et l'utilisation du sceau. Dans ces cas, il s'agit plus d'une description de l'empreinte que d'une réelle analyse. Pour la Belgique, l'auteur phare dans cette discipline est l'archiviste René Laurent. Ce dernier a écrit, dans les années 1980-1990, différents travaux parmi lesquels nous trouvons un ouvrage de référence sur la discipline²⁴, un autre sur les princes territoriaux belges²⁵, mais surtout des études sur différentes abbayes belges comme celle de Lobbes, Aulnes²⁶ et Floreffe²⁷. Ses travaux retracent brièvement l'histoire de l'abbaye, mais donnent aussi une description complète de leurs sceaux et de leur évolution surtout d'un point de vue descriptif et iconographique. Cette étude concerne tant les sceaux de l'abbaye que ceux des abbés. Ces différents travaux couvrent une période assez large allant la plupart du temps du premier sceau retrouvé pour l'institution concernée jusqu'à l'année de fermeture de l'abbaye après la Révolution française. Outre cela, René Laurent a aussi réalisé de nombreux inventaires, où il aborde dans les préfaces et les introductions, l'histoire de la sigillographie dans la région concernée couvrant la période du Moyen Âge au XVIII^e siècle. Un autre ouvrage sur l'abbaye de Saint-Hubert²⁸ permet de mettre notre corpus en perspective. Des enquêtes plus spécifiques, réalisées pour des communautés françaises²⁹, peuvent détenir des informations de comparaisons utiles pour notre enquête. Effectivement, ces études propres à certaines communautés nous montrent comment mettre en œuvre une étude sigillographique, mais elle permet aussi un point de comparaison entre les pratiques sigillaires françaises et belges au sein des communautés régulières.

D'abondantes ressources en ligne existent, il peut s'agir de corpus de sources, mais aussi d'informations sur la discipline, de bibliographie, ou d'études publiées exclusivement en ligne.

²⁴ LAURENT René, *Sigillographie*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1985.

²⁵ LAURENT René, *Les sceaux des princes territoriaux belges. De 1482 à 1794*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1997.

²⁶ LAURENT René, *Sceaux de Thudinie (ville de Thuin, abbaye d'Aulne et de Lobbes)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume 1976.

²⁷ LAURENT René, *Sceaux de l'abbaye et de l'abbé de Floreffe*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1975.

²⁸ DELVAUX DE FENFFE Adolphe, *Les Abbés de Saint-Hubert du XIV^e au XVIII^e siècle. Notes biographiques et généalogiques*, Georges Thones éditeur, Liège, s.d.

²⁹ DELGRANGE Dominique, « Héraldique et sigillographie de la période moderne. Un sondage dans le fonds de l'abbaye de Liessies (Début du XVIII^e siècle) », dans *SIGNVM*, n°19, 2011, 32 p. ; DE CRAZANNES Chaudruc, « Notice sur un sceau de l'ancien couvent des carmes de Perpignan et de l'abbaye royale de Belle-Perche », dans *Revue d'Archéologie*, 1856, n°1, pg. 176-181 et VILAIN-DE BRUYNE Ambre, « La matrice de l'abbaye d'Aunay-sur-Odon (fin du XV^e siècle). Le rôle du corpus métallique pour la sigillographie », dans *Les Annales de Normandie*, 2011, n°1, pg. 121-124.

Les notions importantes sont définies sur des sites comme celui de la *Société française d'Héraldique et de Sigillographie*³⁰, véritable point de repère concernant cette branche. Ce dernier regroupe les numéros de la revue, des articles, de thèses et autres travaux universitaires publiés en ligne. Cette revue contribue au développement des disciplines héraldiques et sigillographiques en France. Ensuite, *Sigilla*³¹ est une base de données regroupant des sceaux conservés en France et appartenant à toute une série d'institutions d'État. Elle nous a permis de comparer les sceaux français et belges, car elle dispose d'une catégorie propre aux sceaux des communautés issues de l'ordre des Cisterciens et de celui des Prémontrés. De plus, elle dispose d'une notice importante permettant de nous aiguiller dans la rédaction d'une étude sigillographique. Subséquemment, le site officiel des Archives nationales de France³² nous éclaire aussi quant à la discipline sigillographique. Néanmoins les informations s'y retrouvant sont les mêmes que dans la base de données mentionnée précédemment, étant donné qu'elles sont interdépendantes. Notons toutefois que la bibliographie présente sur ce site est plus étoffée, mais reste fort centrée sur la France et la période médiévale. Ensuite, *Ménestrel*³³, spécialisé en histoire médiévale, rassemble les différents liens vers les sites abordant thématiques très variées comme l'alimentation, la diplomatie, l'enluminure, l'histoire de la guerre, la musique, mais aussi la sigillographie. Un large point est aussi consacré à la collection de moulage de sceaux des Archives générales du Royaume de Belgique créée en 1864 et qui compte désormais 38.000 pièces disponibles en ligne. En outre, cette collection sert de base à notre corpus de source. Enfin, concernant nos régions, *Numisbel*³⁴ est le site web de la *Revue belge de numismatique et de sigillographie*. S'y trouve une large bibliographie couvrant le territoire de la Belgique actuelle ainsi que certains numéros de la revue jusqu'en 1989. Néanmoins, la majorité des informations présentes touchent la numismatique.

L'héraldique

Comme pour la sigillographie, l'héraldique a été durant longtemps considérée comme une science auxiliaire à l'histoire et non comme une science à part entière. De ce fait, de la même manière que pour la sigillographie, nous pouvons trouver des informations pertinentes dans des

³⁰ <http://sfhs-rfhs.fr/>.

³¹ <http://www.sigilla.org/>.

³² <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action;jsessionid=B815E3A6D49C116796FBA1F089F47D9D?template=&preview=false&uuid=a6ccb089-728e-405c-adff-456bf9f8470e>.

³³ <http://www.menestrel.fr/>.

³⁴ <http://www.numisbel.be/>.

ouvrages, déjà cités, abordant les sciences auxiliaires à l'histoire, mais aussi dans une série d'articles³⁵ de revue.

L'ouvrage le plus complet est le *Manuel du blason* de Galbreath et Jéquier³⁶, daté de 1977. Ce dernier, outre des illustrations très détaillées, comporte des informations inédites quant à l'utilisation de certains meubles et quant à l'utilisation des couleurs. Le *Grand Livre de l'Héraldique* réalisé par Ottfried Neubecker³⁷, lui aussi de 1977, est très complet concernant l'iconographie et les couleurs, mais est très centré sur les territoires germaniques. Par ailleurs, de nombreux manuels et dictionnaires abordent cette discipline et les techniques permettant d'analyser correctement un blason. Parmi ces travaux différents niveaux sont à souligner. Pour notre cas, étant donné le peu de base que nous avons sur le sujet, nous nous sommes, dans un premier temps, concentrés sur les ouvrages de vulgarisation³⁸. Ceux-ci nous ont permis de jeter les bases de la discipline. Néanmoins, nous avons aussi travaillé avec des ouvrages plus complets comme ceux de Thomas Woodcock³⁹, en 1990, et Georges de Crayencour⁴⁰ de 1974. Ces travaux nous ont servi d'appuis pour une meilleure analyse héraldique.

De nouveau, comme pour la sigillographie, nous pouvons trouver des informations sur les sites internet spécialisés comme celui de *Société française d'Héraldique et de Sigillographie* qui, de nouveau, regroupe toute une série de publications sur le sujet et bénéficie d'une large bibliographie. Nous pouvons, entre autres, y trouver un article d'Emmanuel Boos⁴¹ qui aborde largement le vocabulaire utilisé en héraldique. Il nous donne des définitions et explications quant aux concepts d'héraldiques, d'armoiries et de blasons. Il va plus loin en définissant les éléments constitutifs, les éléments présents dans la composition héraldique, les possibilités de modification des armoiries, les ornements extérieurs à l'écu ainsi que les variantes et imprécisions dans la représentation des armoiries. Cela nous sert de base quant au vocabulaire à utiliser lors d'une étude de ce type. Cet article nous donne les clés de lecture d'un écu armorié

³⁵ BEAUDOIN Marc, « L'art héraldique : plus qu'une science axillaire de l'histoire », dans *Histoire Québec*, s.d., n° 4, pg. 17-20.

³⁶ GALBREATH Donald Lindsay, JÉQUIER Léon (éd.), *Manuel du blason*, Lausanne, Spes, 1977.

³⁷ NEUBECKER Ottfried, *Le grand livre de l'Héraldique. L'histoire, l'art et la science du blason*, Paris, Elsevier, 1977.

³⁸ WARLOP, Ernest, *Héraldique*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1985 et WENZLER Claude, *Le guide de l'héraldique. Histoire, analyse, lecture des blasons*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2015.

³⁹ WOODCOCK Thomas, *The Oxford guide to heraldry*, Oxford, Oxford university press, 1990.

⁴⁰ DE CRAYENCOUR Georges, *Dictionnaire héraldique. Tous les termes et figures du blason*, Bruxelles, François Stofs, 1974.

⁴¹ BOOS Emmanuel, *Les armoiries. Lecture et identification* [en ligne : <http://sfhs-rfhs.fr/accueil/editions-en-ligne/les-armoiries-lecture-et-identification/>, consulté le 5 avril 2020].

en abordant entre autres le sens de lecture d'un écu ainsi que les différentes figures qui peuvent y être présentes.

Parmi les auteurs les plus réputés, tout comme pour la sigillographie, Michel Pastoureau a écrit des ouvrages fondamentaux pour la discipline héraldique dans les années 1980-1990. Il étudie les différentes facettes de l'art héraldique en mettant l'accent sur l'importance de l'emblème dans la société médiévale⁴². De ce fait, de nombreux liens sont à signaler entre ses études sur l'héraldique et celles sur la sigillographie. Dans les deux cas, il tente de mettre en avant l'importance de l'image, de la couleur et d'établir les possibles liens entre ces éléments et les représentations du pouvoir dans la société médiévale. Ses deux premiers ouvrages concernant la discipline sont des traités d'héraldique et un ouvrage de référence sur les armoiries⁴³. Par la suite, dans les années 2000-2010, il s'intéresse surtout aux figures et couleurs⁴⁴, qui ont toutes les deux une place importante dans les conceptions de blason. De manière générale, même si ces considérations touchent en grande partie le monde laïc et médiéval, des informations transpériodes sont tout de même à glaner. Enfin, l'ouvrage *L'Hermine et le Sinople*⁴⁵, datant de 1982, met en avant le lien qui existe entre les sceaux et les armoiries. Outre un bref historique de la discipline, il traite des règles de composition des blasons et dresse une liste des figures et meubles les plus fréquemment utilisés tout en tentant de donner une explication de ces derniers. Par ailleurs, Laurent Hablot, étudie principalement l'emblématique et ses usages dans les sociétés médiévale et moderne. Il aborde dans ses différents travaux les questions des formes et des fonctions des différents systèmes de représentations symboliques comme les armoiries⁴⁶. Néanmoins, le monde laïque est plus souvent mis en avant dans ses ouvrages, cela même si quelques pans ecclésiastiques sont cités.

Concernant l'héraldique religieuse, science centrale dans notre étude, l'auteur de référence est Bruno Bernhard Heim (1911-2003)⁴⁷. Il est connu comme étant l'un des plus éminents connaisseurs d'héraldique au Vatican et membre de l'Académie internationale d'Héraldique.

⁴² PASTOUREAU Michel, *Couleurs, images, symboles. Études d'histoire et d'anthropologie*, Paris, Le Léopard d'Or, 1989 et PASTOUREAU Michel, *Les Emblèmes de la France*, Paris, Bonneton, 1998.

⁴³ PASTOUREAU Michel, *Les Armoiries*, Paris, Brepols, 1998 (Typologie sources Moyen Âge).

⁴⁴ Par exemple : PASTOUREAU Michel, *Les Emblèmes de la France. Une couleur ne vient jamais seule*, Paris, Le Seuil, 2017 et PASTOUREAU Michel, *Rouge. Histoire d'une couleur*, Paris, Le Seuil, 2016.

⁴⁵ PASTOUREAU Michel, *L'hermine et le sinople. Études d'Héraldique Médiévales*, Paris, Le léopard d'or, 1982.

⁴⁶ GAUCHER-RÉMOND Élisabeth, *Autoportrait et représentation de l'individu*, Paris, Deboeck supérieur, 2016, pg. 67-81; HABLOT Laurent, *Heraldic artist and painters : in the Middle Ages and Early Modern Times*, Sigmarigen, Thorbecke, 2017 (Heraldic studies : 1) et HILTMANN Torsten et HABLOT Laurent, *Heraldics Artist sans Painters in the Middel Ages and Early Modern Times*, Sigmarigen, Thorbecke, 2017 (Heraldic studies 1).

⁴⁷ HEIM Bruno Bernard, *Coutumes et droit héraldiques de l'Église*, Paris, Beauchesne, 2012 (Bibliothèque Beauchesne. Religions, sociétés, politique).

Dans les ouvrages abordant la discipline, certaines informations sont données quant au penchant religieux. Soit elles mettent en avant une vision panoramique, soit elles s'intéressent à une problématique précise comme le port d'insignes para-héraldique. Néanmoins, aucun n'aborde cette problématique avec autant de précisions que Bruno Bernhard Heim. Cet ouvrage est considéré comme le premier traité d'héraldique religieuse. Il paraît en 1947 en allemand, mais est très vite traduit dans différentes langues comme l'anglais et le français ce qui permet une plus large diffusion. Il s'agit d'une synthèse sur le droit héraldique, et plus spécialement sur la place de ce droit au sein de l'Église. Il se divise en six parties. Le premier aborde la législation héraldique dans son ensemble. Il y explique aussi les débuts de la discipline et dresse un bref historique de l'usage des armoiries par les clercs. La partie suivante traite du lien entre les armoiries et les sceaux ecclésiastiques. Ensuite sont abordés, d'une part la manière dont les éléments para-héraldiques sont acquis et perçus, d'autre part le lien entre la législation héraldique et le droit canon au sein de l'Église. Les deux dernières parties prodiguent des conseils quant à la réalisation d'armes ecclésiastiques et une série de textes fondateurs comme le *Motu proprio Apostolica* du pape Innocent X en décembre 1644. En somme, son ouvrage met surtout en avant la juridiction et la coutume entourant le port d'éléments para-héraldique. De plus, une brève approche chronologique de l'évolution des figures y est aussi présente. L'auteur suisse ne se concentre pas sur la période moderne, mais aborde l'évolution de cet art au sein du monde religieux. Il se penche sur toutes les branches de la société ecclésiastique, ce qui nous permet d'avoir un point de vue global sur la question.

En somme, nous nous sommes rendu compte que cette problématique intéressait peu les chercheurs. Effectivement, souvent les études sont réalisées sur les blasons de villes, de princes ou des papes. Pour ce qui est du reste du clergé, ces dernières ne sont que trop ponctuelles, ne concernant que certaines communautés ou n'abordant qu'un aspect de l'étude sigillographique.

Les communautés régulières au temps des Lumières

Pour la période médiévale, beaucoup d'informations sont disponibles concernant les communautés régulières. Cela est dû au fait que d'innombrables sources émanant de cette période ont été retrouvées. Elles abordent la vie spirituelle, économique et culturelle de l'institution. Pour les périodes postérieures, le clergé régulier a aussi été largement étudié par les historiens. L'importance politique et sociale de ces différentes institutions joue un grand

rôle dans cet intérêt développé par nos contemporains⁴⁸. Dans de nombreux cas, ce sont des religieux eux-mêmes qui s'intéressent à l'histoire de leur institution ou plus largement à l'histoire des communautés régulières dans leur région. C'est entre autres le cas à la fin du XIX^e siècle-début XX^e siècle avec Dom Ursmer Berlière⁴⁹, un moine bénédictin de l'abbaye de Maredsous qui va se préoccuper des institutions ecclésiastiques belges notamment en élaborant l'ouvrage prosopographique le *Monasticon belge* à partir de 1890. Cet ouvrage de renom sera continué par de nombreux chercheurs jusqu'en 1993. D'autres, comme le moine-cistercien de l'abbaye de Scroumont Jean-Marie-Canivez vont se soucier de près à l'histoire de leur ordre⁵⁰ dans différents ouvrages de synthèse.

Par ailleurs, des ouvrages généraux quant à la vie religieuse au XVIII^e siècle existent. Dans un premier temps, la vie religieuse au XVIII^e siècle est restée hors des radars même si certaines études sont déjà menées dans les années 1890-1914 pour les territoires français. Dans ces cas, ce sont souvent les liens entre révolution et religions qui sont exploités. Cependant, le questionnement historiographique a évolué et les thèmes abordés sont plus larges. Parmi les ouvrages de référence sur la discipline, citons tout d'abord les travaux de Dominique Dinet, qui traitent, à partir du début des années 90, des ouvertures et fermetures d'institutions, mais aussi de la vie dans les communautés, couvents et maisons religieuses en France durant le XVIII^e siècle. Il met en avant les différentes spécificités et le renouveau thématique de cette problématique. Il souligne l'importance de la ferveur religieuse durant une période qui voit fleurir l'idéal de la raison, prônée par les Lumières. Il remet donc le déclin de ces communautés en question⁵¹. Il réalise aussi une série d'études régionales notamment dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon⁵². Des informations sont aussi à glaner dans les différents ouvrages concernant l'ensemble de la société de cette époque. De la même manière, l'ouvrage de Sophie Hasquenoph⁵³, une étude chronologique sur la vie régulière en France, apporte des éléments de réflexions intéressants pour notre étude. Enfin, les travaux du théologien et historien allemand

⁴⁸ DE MAYER Jan, HENNEAU Marie-Élisabeth et VAN DICJK Maarten, « Historiographie et perspectives de recherche des ordres et congrégations sur le territoire des Pays-Bas méridionaux/Belgique. Introduction », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 2008, n°86, pg. 761-768.

⁴⁹ BERLIÈRE Dom Ursmer, « Usage du sceau conventuel dans les grands ordres religieux. Ordre de saint Benoît, de Cîteaux et des Prémontrés », dans *Revue bénédictine*, t. 38, 1926, pg. 288-309 et BERLIÈRE Ursmer, *Monasticon belge. I. Province de Namur et du Hainaut...*

⁵⁰ CANIVEZ Joseph-Marie, *L'ordre des Cîteaux en Belgique*, Forges-les-Chimay Abbaye de Scroumont, 1926.

⁵¹ DINET Dominique, « La ferveur religieuse dans la France du XVIII^e siècle », dans *op. cit.*, pg. 275-299 et DINET Dominique, « Ouvertures et fermetures des maisons religieuses de Bourgogne et de Champagne (fin XVI^e - fin XVIII^e siècles) : un révélateur des rapports entre la société et le monachisme ? » dans *op. cit.*, pg 159-182.

⁵² DINET Dominique, *Religion et société. Les réguliers et la vie régionale ...*

⁵³ HASQUENOPH Sophie, *op. cit.*

Ulrich Lehner sont intéressants dans le cadre de notre étude. Au travers de plusieurs ouvrages⁵⁴, publiés dans les années 2010, il aborde les différentes facettes et les enjeux du monde catholique durant le siècle des Lumières. De manière générale, il est intéressant de se pencher sur ce type d'études, pour comprendre notre corpus et la situation sur les territoires belges.

Concernant l'histoire des communautés régulières étudiées, soulignons l'ouvrage d'Emile Poumon⁵⁵ qui, outre une liste des abbayes belges, réalise une histoire monachisme dans nos régions. Cela nous permet d'avoir une vue d'ensemble sur cette réalité. Il aborde aussi en détail le XVIII^e siècle et les différentes crises religieuses et monastiques qui le traversent. Nous pouvons aussi citer, comme déjà brièvement abordé, le *Monasticon belge*⁵⁶, ouvrage prosopographique sur l'histoire des grands monastères de nos régions. Les huit ouvrages traitent chacun une province belge. Les tomes un, concernant les provinces de Namur et de Hainaut, et cinq, se tourne vers la province du Luxembourg, sont les plus pertinents quant à notre étude. Cet ouvrage est facile d'utilisation et chaque partie est classée par ordre et par sexe. Ensuite, le *Dictionnaire d'histoire géographique et ecclésiastique*⁵⁷ est un ouvrage central dans notre recherche. En effet, il regroupe des notices racontant l'histoire de certaines abbayes de notre corpus. Cela permet de mieux connaître le développement de ces institutions, mais aussi de donner une idée du rayonnement que pouvaient avoir ces institutions durant le XVIII^e siècle. L'un des points forts de ce dictionnaire est qu'il comporte, pour certaines communautés seulement, une liste des abbés. Nous pouvons donc comparer ces listes à nos sources pour avoir une idée du nombre de sceaux manquants. Nonobstant, seules les abbayes les plus importantes ou ayant eu une grande renommée sont présentes dans cet ouvrage. Les plus petites institutions sont inexistantes dans cet outil de recherche.

La plupart des grandes abbayes encore sur pied aujourd'hui disposent d'un site internet qui pour la plupart comporte une partie réservée à l'histoire de l'institution. Cette histoire est parfois quelque peu lacunaire ou principalement basée sur les légendes comme c'est le cas pour les communautés de Waulsort et de Malonne. Néanmoins, certaines comme les abbayes Notre-Dame d'Orval et de Bonne Espérance contiennent des notices de qualité. De manière générale,

⁵⁴ LEHNER Ulrich et PRINTY Michael, *A Companion To The Catholic Enlightenmen in Europe*, Leiden, Brill, 2010, (Brill's companions to the Christian tradition, n°20) et LEHNER Ulrich, *Enlightened Monks. The German Benedictines. 1740, 1803*, Oxford, Oxford university Press, 2011.

⁵⁵ POU MON Emile, *Abbayes de Beligues*, Bruxelles, S.A. Office de publicité, 1954.

⁵⁶ BERLIÈRE Ursmer, *Monasticon belge.1. Province de Namur et du Hainaut...*

⁵⁷ BAUDRILLART Alfred, DE MEYER Albert et VAN CAUWENBERGHE Étienne (e.a.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, 30 vol. 1971-2015 et VAN CAUWENBERGHE Étienne, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Turnhout, Brepols, vol. 31-32, 2015.

il est bien plus aisé de trouver des informations quant à l'histoire des grandes institutions existant encore aujourd'hui plutôt qu'aux plus petites qui ont disparues.

Par ailleurs, la vie religieuse au XVIII^e siècle dans nos régions est peu étudiée comparée aux périodes de grands conflits religieux précédentes ou par rapport au XIX^e siècle généralement vu comme l'apogée de la réforme catholique. Néanmoins, des travaux et articles plus thématiques sur lesquels nous pouvons nous appuyer existent. Bernard Hours, outre un ouvrage très général sur la vie des communautés régulières⁵⁸, met en avant la place de ces institutions dans les villes⁵⁹. De plus, il n'aborde pas seulement les ordres religieux classiques, mais il ouvre sa recherche à toutes les formes de vie religieuse au sein de l'Église catholique⁶⁰. Même si ses considérations se font pour la France, certaines données sont pertinentes pour notre étude. Concernant la Belgique, Marie-Élisabeth Henneau a consacré de nombreux travaux à la vie des communautés régulières féminines durant les XVI^e-XVIII^e siècles, en montrant un intérêt tout particulier pour le XVII^e siècle. Elle aborde largement l'historiographie concernant cette discipline et traite des spécificités inhérentes à ces communautés. Ces ouvrages sont très pertinents étant donné que ceux cités plus haut ne traitent que plus brièvement le cas des communautés féminines, préférant mettre l'accent sur les institutions masculines. L'historiographie anglo-saxonne, notamment sur les communautés féminines, apporte des nouvelles clés de lecture. Tout d'abord l'Irlande et la Grande-Bretagne dispose d'un large réseau de recherches sur cette thématique intitulée *History of Women Religious of Britain and Ireland A international research network*⁶¹. L'objectif de ce dernier est de mettre à disposition différents moyens pour promouvoir les recherches sur l'histoire des femmes dans la religion en Grande-Bretagne et Irlande, mais en réalité il couvre plus largement l'Europe occidentale. Ce réseau est composé de différents académiciens, archivistes, étudiants et d'autres personnes trouvant un intérêt envers cette thématique. Son point fort étant qu'il est composé d'une bibliographie exhaustive sur le sujet qui est divisé entre les périodes médiévales, modernes et contemporaines facilitant les recherches. Parmi les ouvrages clés qui permettent une bonne compréhension de la place de la femme au sein des différentes communautés, l'ouvrage de

⁵⁸ Entre autres : HENNEAU Marie-Élisabeth, « Regard historiographique sur des religieuses en quête d'histoire. État de la question et pistes de recherches à propos des couvents de femmes (XIII^e-XVIII^e siècles) sur le territoire de la Belgique actuelle », dans *op. cit.*, et HENNEAU Marie-Élisabeth, « Monachisme féminin au pays de Liège à la fin du XVII^e siècle : une vie *sub clausura perpetua* ? », dans *Histoire, économie et société*, 2005, n°24-3, pg. 387- 398.

⁵⁹ HOURS Bernard, *Histoire des ordres religieux*, Paris, Presses universitaires de France, 2012 (Que sais-je ?).

⁶⁰ HOURS Bernard, *Des moines dans la cité. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 2016 (Histoire).

⁶¹ <https://historyofwomenreligious.org/>

Laurence Lux-Sterritt et Carmen M. Mangion sur le genre au sein de l'Église catholique romaine⁶² est central. Tout d'abord, il couvre une large période allant de 1200 à 1900. Ensuite, ce travail met l'accent sur cinq pays : l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Cette étude comparative donne suite à une conférence ayant eu lieu en 2007 à Melbourne. L'objectif premier de cet ouvrage est de percevoir comment les concepts de genre et de spiritualités interagissent dans le monde catholique. D'autres travaux élaborés à partir du XXI^e siècle outre-Manche étudient plus largement les vocations féminines. Différents pans de la vie monastique sont aussi étudiés par les chercheurs anglo-saxons ainsi que la place de la femme au sein de la société ecclésiastique⁶³.

En somme, l'historiographie religieuse récente consacrée à l'époque moderne reconnaît l'importance communautaire et quotidienne des rapports à la religion. Néanmoins, il manque une grande synthèse de cette thématique pour les territoires belges.

État des sources

Les sources utilisées pour la réalisation de ce mémoire sont de nature sigillographique. Elles proviennent en majorité des dépôts des Archives de l'État de Mons, Namur et Arlon ainsi que du corpus de sceau digitalisé par les Archives générales du Royaume⁶⁴. De manière générale, quel que soit le corpus, nous pouvons dire que beaucoup de ces documents ont disparu. Ces fragiles empreintes de cire ont parfois été tant usées à cause du frottement du parchemin ou de l'utilisation du document, ce qui rend l'empreinte inexploitable⁶⁵. De plus, l'histoire propre à certaines communautés leur porte un certain préjudice. De fait, les différents guerres et pillages qu'ont connus une grande majorité des institutions de nos régions n'ont pas toujours permis une gestion documentaire optimale. Les incendies à répétition à la suite de la deuxième invasion française dans nos régions a œuvré à la destruction de bon nombre de chartes et autres documents. Néanmoins, des entreprises de préservation documentaire ont tout de même eu lieu avant, mais aussi après ces évènements. Par exemple, certaines abbayes comme Orval avaient

⁶² LUX-STERRITT Laurence et MANGION Carmen M. (éd.), *Gender, Catholicism and Spirituality. Women and the Roman Catholic Church in Britain and Europe. 1200-1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2011.

⁶³ Par exemple : DINAN Susan E., *Women and Poor Relief in Seventeenth-Century France. The Early History of the Daughter Charity*, Londres, Ashgate Publishing, 2006; DINAN Susan E. et MEYERS Debra (éd.), *Women and Religion in Old and New Worlds*, New York, Routledge, 2001; CLARK Elizabeth A., *Women, Gender, and the Study of Christian History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009 et STRASSER Ulrich, *State of Virginity. Gender, Religion, and Politics in an Early Modern Catholic Church*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2004.

⁶⁴ https://search.arch.be/ead/BE-A0510_005990_005868_FRE.

⁶⁵ LAURENT Renée, *Sceaux d'abbayes, de couvents et de prieuré en Belgique (XI^e-VIII^e siècles)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2014, pg. 7-10 (Studia 150).

entrepris des exercices d'inventoriages durant le XVII^e et XVIII^e siècle. Ces dernières ont été mises à mal par la Révolution, et bon nombre de documents, jadis inventoriés, ont aujourd'hui disparu. Par ailleurs, de nombreuses archives, surtout de nature fiscale, ont été sauvées et cachées par peur du passage des troupes françaises. Par la suite, sous le Régime français, des lois sont promulguées quant à la gestion des documents d'archives émanant du monde ecclésiastique⁶⁶.

Certaines sources employées dans ce mémoire ont déjà été exploitées. C'est le cas pour les abbayes de Saint-Hubert⁶⁷, Notre-Dame de Floreffe⁶⁸, d'Aulne et de Saint-Pierre de Lobbes⁶⁹. Cependant, elles l'ont été, non pas dans le cadre d'études purement héraldiques ou sigillographiques, mais plutôt d'études biographiques concernant les abbés ou l'histoire de l'abbaye.

Concernant le corpus de sceaux digitalisés des AGR, il ne comporte pas exclusivement des sceaux datant du XVIII^e siècle et appartenant à des communautés régulières. Les sceaux s'y trouvant sont de nature et de chronologie variées. Ce corpus, constitué entre les années 1864 et 1994, est entièrement disponible en ligne entre les années 2011 et 2015⁷⁰. Cette collection est dans un premier temps mise sous l'autorité d'Alexandre Pinchart et se situe au Musée royal d'Antiquité, d'Armures et d'Artillerie, qui est actuellement les Musées royaux d'Art et d'Histoire. À cette époque, seuls les sceaux d'avant 1500 sont moulés. Sur la période allant de 1864 à 1884, ce ne sont pas moins de 20 000 empreintes qui sont étudiées. Cependant, une forme de déclin est à déceler dans les années suivantes, car de 1885 à 1989, seuls environ 18 000 sceaux sont moulés. Sur la période allant de 1989 à 2005, le manque de moyens met de nouveau à mal cette entreprise. Entre temps, en 1996, Renée Laurent transfère la collection aux Archives générales du Royaume et publie un inventaire. Aujourd'hui, cette collection compte 37 859 sceaux, dont 1756 matrices et le reste d'empreintes détachées. Ces dernières émanent de fonds et collections très divers : archives ecclésiastiques, archives d'abbayes, archives de collectionneurs privés, fonds de villes, chartiers, collections de matrices de sceaux privées et publiques ... Ces empreintes sigillographiques étant si fragiles, la réalisation de copies en permet une meilleure conservation. De plus, cette entreprise a aussi permis une meilleure

⁶⁶ BOVESSE Jean, *Inventaire général sommaire des archives ecclésiastiques de la Province de Namur*, vol. 1, Bruxelles, Archives de l'État de Belgique, 1962, pg. 36-37 et GOBIN Marjorie, *Inventaire des archives de l'abbaye Notre-Dame d'Orval, 1173-1796*, Bruxelles, Archives de l'État de Belgique, 2015.

⁶⁷ DELVAUX DE FENFFE Adolphe, *op. cit.*

⁶⁸ LAURENT René, *Sceaux de l'abbaye et de l'abbé de Floreffe...*

⁶⁹ LAURENT René, *Sceaux de Thudinie...*

⁷⁰ LAURENT Renée, *Sceaux d'abbayes...*, pg. 7-10.

diffusion du patrimoine sigillographique belge. Cette collection comporte des sceaux émanant tant du monde ecclésiastique que du monde laïque. Cependant, il n'existe que les moulages de sceau et les actes initiaux ne sont ni microfilmés ni scannés. Il est donc difficile de faire une étude quant à la typologie documentaire et donc de voir sur quels documents ces marques sont apposées. Les empreintes sigillographiques les plus anciennes présentent dans le corpus du sceaux digitalisés, datent du XII^e siècle et les plus récentes du XVIII^e siècle. Notons par ailleurs qu'aujourd'hui, plus de dix pourcents des sceaux numérisés ont disparu de leur document d'origine⁷¹. Cela montre l'importance de ce type d'initiative. Ensuite, la numérisation a été réalisée en noir et blanc. Après divers contacts avec le responsable actuel de la collection, Marc Libert, il s'est avéré qu'il était très compliqué de retrouver tous les sceaux pour en faire une analyse sigillographique correcte. Effectivement, certains ont, à ce jour, disparu pour de nombreuses raisons de leur emplacement initial. Cependant, Marc Libert a souligné qu'il y a fort à parier que ces sceaux étaient vraisemblablement tous de couleur rouge, comme cela était de coutume durant l'époque moderne⁷².

Pour ce qui touche aux sources présentes aux Archives de l'État d'Arlon, une grande partie des sceaux de la province du Luxembourg a été longtemps conservée au Grand-Duché du Luxembourg jusque dans les années 1960 d'où ils ont été transférés aux Archives de l'État de Saint-Hubert et d'Arlon. Récemment, les Archives de l'État de Saint-Hubert ont fermé leurs portes et leurs archives ont été, une nouvelle fois, transférées vers le dépôt d'Arlon⁷³. Ces déménagements successifs ont fortement dégradé certains éléments d'archives⁷⁴. De plus, certaines pièces ont disparu ou sont mal rangées comme nous avons pu le constater à nos dépens. Effectivement, à plusieurs reprises, les documents n'ont pas été récupérés par les archivistes. Cela est notamment le cas aux dépôts de Mons et d'Arlon. Néanmoins, pour le dépôt luxembourgeois, après plusieurs recherches, certaines pièces ont pu être retrouvées ; elles étaient juste mal rangées ou mal étiquetées. Concernant les archives montoises, de nombreuses pièces n'ont pas pu être trouvées. Par ailleurs, le transfert des archives de Saint-Hubert a posé

⁷¹ LAURENT Renée, *Sceaux de chartriers luxembourgeois (1079-1789)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2011, pg. 9-11 (Studia 130) et LIBERT Marc, « La numérisation de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume de Belgique », dans GIL Marc et CHASSEL JEAN-LUC, *Pourquoi les sceaux ? La Sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art (Acte de colloque organisé à Lille les 23-24-25 octobre 2008)*, Lille, Université Lille-3 Charles-de-Gaulle, 2011, pg. 117-126.

⁷² Mail en date du 7 décembre 2020, réponse de Marc Libert « *il y a fort à parier que ces sceaux étaient vraisemblablement tous de couleur rouge, comme c'était presque toujours le cas à l'époque* ».

⁷³ Certaines cotes présentes dans ce travail appartiennent encore aux AESH. Cela est dû au fait que nous n'avons pas pu trouver une concordance avec les AEA pour toutes les empreintes.

⁷⁴ LAURENT Renée, *Sceaux de chartriers luxembourgeois...*, pg. 9-11.

un problème majeur lors de son inventoriage à Arlon. Étant donné le changement d'institution, il y a aussi eu un changement de cote. Dans les publications postérieures à 2019, année de la fusion, ce sont encore les anciennes cotes qui sont utilisées. Cela porte à confusion.

D'un point de vue quantitatif, pour la province du Luxembourg, nous disposons actuellement d'un grand nombre de sceaux de l'abbaye de Saint-Hubert et plus particulièrement des abbés Clément Lefèbvre (1686-1727) et Célestin de Jongh (1727-1760) ainsi que différents cachets propres à l'abbaye. Nous avons aussi, une empreinte du sceau de l'abbaye d'Orval⁷⁵. Nous avons dépouillé les fonds d'autres abbayes, par exemple, celles de Clairfontaine, mais nous n'avons pas trouvé de sceaux ou de cachets pertinents pour notre enquête. Par ailleurs, nous aurions dû retourner dans ces archives pour analyser plus en détail le fonds concernant l'abbaye Notre-Dame d'Orval. Néanmoins, au vu de la situation sanitaire, cela s'est avéré impossible. Notons, par ailleurs, que pour cette province, quelques sceaux sont encore conservés au Grand Duché du Luxembourg. C'est le cas, par exemple, de l'empreinte de l'abbé Charles de Benzeradt, abbé de l'abbaye Notre-Dame d'Orval⁷⁶. Ces derniers n'étant pas numérisés et ayant un laps de temps limité pour constituer notre corpus, nous avons pris la décision de ne pas nous y rendre.

Pour ce qui est des Archives de l'État de Namur, nous avons concentré notre recherche sur certains fonds particuliers : les États de Namur (XIII^e siècle-1794)⁷⁷, le Souverain Bailliage (1229-1795)⁷⁸, les archives ecclésiastiques de la province de Namur⁷⁹, le supplément des archives ecclésiastiques pour la province⁸⁰ et des fonds notariaux. De nombreux sceaux ont été perdus ou détachés. Cependant, nous avons quand même su trouver une quantité importante de marques sigillographiques pour les territoires du Hainaut et de Namur. Nous avons basé notre recherche sur l'ouvrage de Renée Laurent⁸¹, conseillé par Marc Libert. Cependant, nous nous sommes vite rendu compte que, concernant les fonds notariés, certaines cotes ne

⁷⁵ ARCHIVES NATIONALES DU LUXEMBOURG, *Abbaye d'Echternach*, Empreinte de sceau de l'Abbaye d'Orval, 1669.

⁷⁶ LUXEMBOURG, *Archives nationales, Abbaye d'Echternach*, sceau de Charles de Benzeradt, 10 décembre 1701, 10958.

⁷⁷ S.N, *États de Namur (XIII^{ème} siècle-1794)*, Bruxelles, Archives de l'État de Belgique, s.d.

⁷⁸ BROUWERS Dieudonné, *Souverain bailliage de Namur (1229-1795)*, Bruxelles, Archives de l'État de Belgique, s.d.

⁷⁹ BOVESSE Jean, *Inventaire général sommaire des archives ecclésiastiques...*

⁸⁰ BOVESSE Jean, *Archives ecclésiastiques de la Province de Namur. Supplément I et II (1977 et 1988)*, Bruxelles, Archives de l'État de Belgique, 1977.

⁸¹ LAURENT Renée, *Sceaux d'abbayes...*, pg. 7-10.

correspondaient plus. Néanmoins, avec les informations présentées dans le livre et une aide des archivistes, il est tout à fait possible de retrouver la majorité des actes.

Par ailleurs, suite à nos visites aux Archives de l'État de Mons, nous avons déploré divers problèmes. Tout d'abord, à la suite des bombardements de la ville en 1940, bon nombre de documents ont été détruits. De plus, il n'existe pratiquement pas d'inventaire des archives des abbayes hennuyères dans ce dépôt. Ces derniers sont en cours d'inventoriage, engendrant une indisponibilité des archives pour le moment. Cela est notamment le cas pour l'abbaye de Bonne Espérance. Lorsqu'un inventaire existe, et que nous trouvons un document sigillographique, le sceau a été perdu ou le document n'émane pas d'une abbaye. Notons aussi que beaucoup de documents ont disparu dans les fonds. En effet, nous avons voulu consulter des documents du fonds de l'abbaye de Bélian, mais peu d'entre eux ont été « trouvés » par l'archiviste. Les rares documents sigillographiques pertinents étaient déjà numérisés par les AGR. Nonobstant, nous savons que des sceaux émanant d'abbayes hennuyères sont disponibles dans d'autres pays comme aux Archives nationales du Luxembourg ou aux Archives fédérales Allemandes. Nous avons cependant pris la décision de ne pas nous y rendre. Au vu de ces différentes difficultés, nous avons choisi de ne plus nous déplacer dans le centre d'archives de Mons et d'utiliser, pour la province du Hainaut, les sceaux disponibles en ligne dans la collection des Archives générales du Royaume et les sceaux portant sur les abbayes d'Aulne et de Lobbes découverts aux Archives de l'État de Namur.

De plus, nous aurions dû nous aller aux Archives de la Cathédrale de Tournai. Or les deux confinements successifs auxquels nous avons dû faire face à cause de la situation sanitaire ont perturbé ce projet. Notons, par ailleurs, qu'au vu de la situation épidémiologique le nombre de places aux archives de la Cathédrale est limité et les jours d'ouverture sont réduits. Cela nous a empêchés de nous y rendre durant la période de déconfinement. Par la suite, il nous a semblé trop tard de nous y déplacer et de dépouiller le corpus correctement.

Nombre de sceaux et cachets restent à découvrir dans les collections des archives publiques, mais aussi dans les collections privées. Les éléments sigillographiques exposés ici ne sont qu'une partie d'un ensemble plus vaste qu'il n'a pas été possible de rassembler. Il faut donc garder à l'esprit que nous étudions qu'une infime partie des sceaux et cachets existants et ayant été conservés concernant notre thématique.

Enfin, la proportion de disparition entre les époques étudiées et la nôtre est difficilement évaluable. Malgré les différents efforts qui ont été faits, dès le Moyen Âge pour conserver ces

empreintes aucune solution n'est satisfaisante. Il serait donc intéressant de mettre en place une politique de moulage étendue des sceaux médiévaux et modernes⁸².

Problématique

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéresserons donc à l'usage du sceau par les communautés régulières. Le but de cette enquête sera d'interroger d'un point de vue historique les empreintes sigillographiques de notre corpus, de voir son évolution, son développement dans le siècle et d'essayer de comprendre sa place dans la société et dans la culture matérielle de l'époque. De plus, nous tenterons, ici, de voir comment évolue cette pratique durant le siècle des Lumières. Cela engendre tout une série de questionnements tels que : quels en sont les continuités et les divergences avec les périodes antérieures, mais aussi avec le monde laïc ? Que raconte l'iconographie utilisée sur l'histoire, mais aussi le pouvoir de la communauté ? Y a-t-il une évolution dans l'usage du sceau ? Quelles sont les différences entre les sceaux des abbés et ceux des abbayes ? Des évolutions iconographiques sont-elles à signaler au sein d'une même communauté ? Qu'est-ce que cela nous apprend sur l'histoire de cette dernière ? Y avait-il plusieurs sceaux existants pour un même abbé ou pour une même abbaye ? Si oui, quelles étaient les différences entre ces marques sigillographiques ? Quels sont les éléments constitutifs du sceau qui montrent les marques de pouvoir ecclésiastique ? Que nous apprend la légende sur le sigillant ? La matière et la couleur du sceau reflètent-elles la place importante, ou non, de la communauté dans la vie sociale, culturelle et politique de l'époque ? Quel est le poids de la communauté dans la vie juridique de l'époque ? De plus, nous nous pencherons brièvement sur l'histoire des blasons en nous demandant ce que ces emblèmes racontent sur l'histoire de l'abbaye ou sur celle de l'abbé auquel il appartient.

Sur le plan chronologique, cette étude concerne le XVIII^e siècle. Il s'agit d'une période charnière entre l'âge d'or, connu par la plupart des communautés durant le siècle précédent, la philosophie des Lumières et la Révolution française qui va toucher nos territoires. De plus, cette étude se concentre sur les provinces belges du Hainaut, Luxembourg et Namur.

⁸² PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 46-50.

Amorce du plan

Ce mémoire, réalisé dans le cadre d'un master en histoire, va se diviser en trois parties.

La première aborde la problématique des études sigillographiques et héraldiques en comparant les spécificités des laïcs et des ecclésiastiques. Puis, nous aborderons plus largement les caractéristiques et les notions nécessaires pour mener une étude de sigillographie descriptive. Pour finir ce chapitre, au vu de notre corpus, nous mettrons en avant les spécificités de l'héraldique ecclésiastique pour les communautés régulières.

La deuxième se focalise sur une étude descriptive du corpus documentaire. Dans un premier temps, la question de la datation sera mise en avant et s'axera tout d'abord sur les outils permettant de dater un sceau, pour ensuite s'intéresser à la chronologie au sein de notre corpus. Ensuite, un large point sera consacré à la matrice. De surcroît, nous aborderons la forme et la taille du sceau avant de nous concentrer sur la légende. Enfin nous clôturons cette partie par une brève étude diplomatique.

Le troisième chapitre abordera des questions d'ordre iconographique. Tout d'abord, nous analyserons les différentes typologies présentes dans le corpus en commençant par le type le moins présent dans notre corpus : les sceaux emblématiques. Nous continuerons notre enquête avec les sceaux hagiographiques et mariaux, pour terminer sur la typologie la plus répandue : les sceaux héraldiques. Enfin, nous clôturerons ce chapitre avec les questions d'ornementation du champ et les éléments para-héraldiques.

Chapitre 1 : Conduire une étude de sigillographie religieuse moderne

1. La sigillographie

La notion de sigillographie est définie plus précisément par le Conseil international des Archives comme suit « *la sigillographie est la discipline historique qui a pour objet l'étude des sceaux sous tous leurs aspects et quelle qu'en soit la date. Elle décrit matrices et empreintes et les étudie de façon critique, du point de vue historique, artistique, technique et de la valeur probatoire : type, légende, mode d'apposition et nature diplomatique et juridique, ainsi que les méthodes de conservation* »¹. De manière globale, il s'agit de la science qui étudie les sceaux et la manière de les apposer. Elle est aussi appelée sphragistique au XIX^e siècle². Cependant, actuellement, c'est le mot sigillographie qui s'est imposé pour parler de la discipline³. Cette discipline est, au même titre que l'héraldique et l'emblématique, souvent considérée comme une science auxiliaire à l'histoire. Malgré cela, son étude ouvre des larges champs de recherches pour les médiévistes et modernistes. Cet objet artistique permet, au-delà des études iconographiques, de réaliser des analyses anthropologiques et sociétales qui touchent aux bases de la société actuelle, de ses modes de représentations et de pensées⁴.

Cette science analyse, outre les sceaux, les bulles, signets et cachets. Ces derniers diffèrent des sceaux par leur taille, leur matière ou leur utilisation. Les bulles sont des empreintes métalliques de forme ronde. Les plus connues sont les bulles pontificales réalisées en plomb. Les signets sont des sceaux à caractère personnel, de petites dimensions. Leur matrice est constituée par une pierre, le plus souvent mise sur un bijou. Enfin, les cachets sont des sceaux de petite taille, le plus souvent non effigiés et plaqués sur une lettre ou un objet pour en assurer l'authenticité du contenu. Cependant, ils ont aussi pu servir d'instrument de validation⁵.

La sigillographie fait partie de sciences auxiliaires à l'histoire au même titre que l'héraldique, la diplomatique ou encore la paléographie. La discipline sigillographique a été fortement étudiée dans les pays germaniques et anglophones dans le siècle précédent, mais peu d'études ont été faites sur les territoires français et belge. Nonobstant, ces dernières années, une nouvelle génération d'historiens tente de remettre cette problématique au centre de la recherche

¹ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 43.

² GENICOT Luc Francis, *op. cit.*, pg. 49.

³ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 24.

⁴ GIL Marc, HABLOT Laurent, MAXWELL Robert A (e.a.), *op. cit.*, pg. 293-312.

⁵ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE *op. cit.*, pg. 21.

scientifique. Comme déjà mentionné, depuis le début des années 2000, les chercheurs ont une nouvelle approche de ces sciences axillaires, mais cette émancipation a pris du temps. Dès lors, un décloisonnement entre les disciplines dites « classiques », permettant d'élargir les champs d'études en histoire et histoire de l'art, est perceptible. On voit apparaître de plus en plus un intérêt historique pour l'étude des sceaux qui émerge comme une source parmi tant d'autres. De manière générale, cette science auxiliaire gagne maintenant le statut de discipline historique. Aujourd'hui, elle tend à aller plus loin et interroge des questions anthropologiques et sociétales. La discipline touche aux modes de pensées et au fondement même des sociétés médiévales et modernes en étudiant les modes de pensées et les moyens de représentations⁶.

Ce type d'étude soulève une série de problèmes. Tout d'abord, une des spécificités est la difficulté d'analyse en raison de l'état de conservation d'une grande partie des sceaux médiévaux et modernes. Les cachets, par exemple, sont détruits lors de l'ouverture, les sceaux plaqués sont écrasés et souvent réduits en miettes. Cette considération est surtout valable pour la période moderne qui voit une augmentation de la taille du sceau et une diminution de la qualité de la cire. Ces sceaux sont le plus souvent détachés de l'acte et perdus⁷. Un autre problème majeur lié à la sigillographie est un manque de formulation de règle d'interprétation, description et de classement spécifique à la discipline⁸. Pour résoudre cette difficulté, le Comité de sigillographie du Conseil international des Archives a mis au point une proposition de fiche descriptive pour les sceaux, fiche qui peut aussi être utilisée pour les bulles, cachets et signets⁹. D'autres difficultés sont inhérentes à la période moderne. Nous pouvons, par exemple, citer le manque d'études réalisées sur cette période. De plus, il est compliqué de disposer d'un corpus important, étant donné qu'il faut investiguer dans une grande variété de fonds. Une grande partie d'entre eux se trouvent aussi dans des collections privées ce qui rend leur consultation presque impossible¹⁰.

Ensuite, pour réaliser une étude sphragistique, il est intéressant de mettre en relation l'image et son support. Le support étant l'objet même qui constitue son existence. Néanmoins, la frontière entre les deux est souvent très floue et difficile à percevoir. Ceci est un problème pour

⁶ GIL Marc, HABLOT Laurent, MAXWELL Robert A (e.a.), *op. cit.*, pg. 293-312 et GIL Marc et CHASSEL JEAN-LUC, *op. cit.*, pg. 5-26.

⁷ BARBICHE Bernard, « Le diplomatique des actes de l'époque moderne, XVI^e-XVII^e siècle. Bilan et perspectives », dans *op. cit.*, pg. 19-36.

⁸ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 43.

⁹ Il s'agit de la fiche sur laquelle nous nous sommes basés pour réaliser nos annexes.

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 21.

¹⁰ BARBICHE Bernard, *op. cit.*, pg. 19-36.

le chercheur qui essaye d'analyser l'origine de l'objet, le message qu'il véhicule, son utilisation ou encore la façon dont les sceaux sont vus par les contemporains. En somme, le sceau est fondamentalement lié à d'autres disciplines comme l'emblématique ou l'héraldique étant donné leur objet d'étude et leur lien avec le support matériel. Effectivement, dans les trois cas, la discipline constitue une dimension importante dans l'histoire des représentations, des symboles et de la conception de soi, mais aussi dans tous les cas, il y a un lien très fort avec la matérialité. Il ne faut donc pas perdre de vue les liens entre la source, l'objet et la matérialité. C'est en portant une étude rigoureuse sur ces différentes réalités que l'étude sigillographique est la plus complète¹¹.

De plus, les sceaux posent des questions en matière de style, d'iconographie, de transferts artistiques et culturels, mais aussi de modèle. Il faut alors mettre en place des nouvelles clés d'analyse des images. Pour comprendre les allégories et symboles derrière les sceaux médiévaux et modernes, les études doivent se faire sur ceux qui ont été le mieux conservés, ou ceux dont on dispose du plus d'exemplaires. Cependant, il est important d'aborder différentes aires géographiques et différentes périodes pour avoir une vision plus large des différentes réalités présentes. Remarquons tout de même plusieurs analogies entre les images et thématiques utilisées dans les sceaux et ceux utilisés dans les manuscrits enluminés qui leur sont contemporains¹².

En analysant l'histoire et l'origine des sceaux, une description de la diffusion des images dans les différents espaces géographiques durant plusieurs périodes est faisable. Par exemple, dans notre corpus, nous avons retrouvé la trace de deux empreintes françaises¹³. Cela nous montre la large diffusion que peut avoir une empreinte sigillographique. De plus, cela permet aussi de faire une étude comparative d'un point de vue iconographique des images et du style utiliser. Si nous poussons cette étude plus loin, il peut être intéressant de voir si des influences étrangères ont eu lieu, d'un point de vue stylistique voir dans l'utilisation même du sceau. Par ailleurs, cela permet aussi de créer des liens entre les objets et l'histoire de l'art, ce qui est un réel défi pour les historiens modernes. Ces cachets, malgré parfois leurs petites tailles, sont des sources apportant aux chercheurs des informations nombreuses et variées sur des sujets tout

¹¹ PASTOUREAU Michel, « L'état et son image emblématique », dans *op. cit.*, pg. 145-153.

¹² Notons tout de même qu'il existe des manuscrits à portée diplomatique.

GIL Marc, HABLOT Laurent, MAXWELL Robert A (e.a.), *op. cit.*, pg. 293-312

¹³ AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh et d'un autre, 19 novembre 1743, 90 et AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh et d'un autre, 29 septembre 1752, 90.

aussi multiples que l'histoire des mentalités, l'histoire des civilisations, des représentations ou encore l'histoire du genre¹⁴.

Par ailleurs, il est intéressant de relier le sceau et l'institution à laquelle elle fait référence. Il n'aura pas la même signification s'il s'agit d'un sceau d'abbaye, d'évêché, un sceau royal ou encore le sceau de municipalité¹⁵. Ici, nous allons aborder de manière succincte les sceaux émanant d'autorités laïques, avant de revenir plus en détail sur les sceaux à caractère ecclésiastique dans la suite de ce travail.

Dans un premier temps, en ce qui concerne le sceau des institutions politiques, il est essentiel de remarquer que le sceau est un des objets possédant la valeur juridique la plus forte. De manière générale, on peut dire que le sceau *fait* l'état. Au XII^e siècle, il est difficile de parler d'état sans parler de sceau, les deux sont foncièrement liés. L'origine du sceau des villes et des états vient d'un corps de métier plus puissant que les autres, ou de celui regroupant l'ensemble le plus grand d'habitants ayant un statut privilégié. À travers le temps, les différentes chancelleries commencent à diversifier leurs moyens de scellement et utilisent différents sceaux. Pour ce qui est des républiques urbaines, il est difficile de savoir quand s'arrête le sceau de la ville et quand commence celui de l'état. À partir du XIV^e siècle, le répertoire des signes employés par les différents états pour se proclamer et se justifier commence à se développer. Il est donc utile de réaliser des études sur cette évolution, car tout emblème est la mise en scène d'un état envers l'extérieur. En somme, gouverner c'est tout d'abord savoir utiliser et manipuler un certain nombre de signes ostentatoires de puissance tels que les sceaux, les blasons ou encore les drapeaux. L'époque moderne voit une continuation dans l'utilisation du sceau. Au cours du régime français, les sceaux échevinaux portant les anciennes armoiries ne sont pas tout de suite supprimés, cela va se faire progressivement sur toute la période¹⁶.

Ensuite, concernant les sceaux des personnes laïques, son utilisation se propage tout au long du XIII^e siècle à l'ensemble de la société. Au départ, il ne s'agissait que d'un monopole royal, mais, peu à peu, le scellage d'acte va toucher l'ensemble de la société médiévale¹⁷. Au XV^e siècle, avec les progrès du notariat et le développement de la signature autographe, une baisse du scellage est à signaler. Les sceaux des personnes physiques disparaissent presque

¹⁴ GIL Marc, HABLOT Laurent, MAXWELL Robert A (e.a.), *op. cit.*, pg. 293-312.

¹⁵ PASTOUREAU Michel, « L'état et son image emblématique », dans *op. cit.*, pg. 145-153.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ <http://sfhs-rfhs.fr/>, consulté le 24 février 2021 et BAUDIN Arnaud, « Sigillographie », dans *Temps médiévaux*, n°5, décembre-janvier 2003, pg. 22-27.

complètement durant le XVI^e siècle. Néanmoins, il continue d'être utilisé chez les personnes morales, car il demeure, entre autres, en lien avec différents pans de leur fonction comme le paiement des droits¹⁸. De ce fait, son utilisation perdure jusqu'au XX^e siècle et est surtout associée à un usage de clôture des lettres et personnel.

Généralement, les sceaux sont, avant l'imprimerie, la seule image emblématique et symbolique représentant des personnes physiques ou morales qui est vue par un grand nombre d'individus. Cette image est faite pour être regardée et examinée. C'est dans ce sens, notamment, qu'elle diffère des monnaies qui, elles, ne sont pas examinées même si elles sont utilisées par un grand nombre de citoyens¹⁹.

Il est important de ne pas oublier le contexte de production du sceau et de les mettre en relation avec leur document d'origine. De plus, ces dernières années, les études sigillographiques sont devenues un objet de recherche privilégié des historiens de l'art qui réalisent des études iconographiques, de styles et de techniques importantes. Ces études sont par la suite reprises par les historiens pour réaliser une histoire des mentalités, de l'homme et de ses représentations, mais aussi une histoire du genre²⁰.

De surcroît, une grosse révolution dans la recherche a eu lieu. Effectivement, ces dernières années, il y a un accroissement significatif des banques d'images en ligne. Le site *Méneştrel* ne dénombre pas moins de 25 bases de données sigillographiques en ligne. Cela permet d'avoir une grande masse d'informations disponibles pour un large public. Cela permet de mettre en œuvre une nouvelle approche de l'étude sigillographique²¹. De plus, l'urgence de mouler, publier, recenser ou de photographier ces empreintes se fait ressentir avant que ces dernières ne soient trop fragiles ou fragmentées²². Enfin, aujourd'hui la discipline connaît un nouvel élan, les différents outils informatiques que nous avons à notre disposition, que nous pouvons utiliser de manières plus globales les sceaux²³.

¹⁸ <http://www.sigilla.org/>, consulté le 24 février 2021.

¹⁹ DELGRANGE Dominique, « Héraldique et sigillographie de la période moderne. Un sondage dans le fonds de l'abbaye de Liessies (Début du XVIII^e siècle) », dans *op. cit.*, 32 p. et GIL Marc et CHASSEL JEAN-LUC, *op. cit.*, pg. 5-26.

²⁰ GIL Marc, HABLOT Laurent, MAXWELL Robert A (e.a.), *op. cit.*, pg. 293-312.

²¹ *Ibid.*

²² PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 53.

²³ GIL Marc, HABLOT Laurent, MAXWELL Robert A (e.a.), *op. cit.*, pg. 293-312.

2. Réaliser une étude en sigillographie religieuse

La sigillographie religieuse, et plus spécialement celle des communautés régulières, est très peu étudiée pour la période moderne. Pourtant, les sigillants y sont variés, il peut s'agir de cardinaux, archevêques, évêques, chapitres, paroisses, abbés, prieurs, couvent, ordre mineur, etc. Il ne faut pas oublier les universités, collèges, hôpitaux et corporations qui, durant le Moyen Âge, étaient en lien avec l'Église²⁴. La pratique de l'usage du sceau est donc générale au sein du monde ecclésiastique et ne concerne donc pas juste une infime partie de ce dernier. Soulignons, par ailleurs, que la discipline est plus travaillée sur la période médiévale que moderne comme c'est le cas pour le penchant laïc.

Globalement, les sceaux ecclésiastiques sont relativement présents dans les collections numérisées. Pour l'ensemble de matrices numérisées par les AGR, 9,5%²⁵ émanent d'institutions ecclésiastiques. Ce ratio est relativement important surtout lorsque l'on sait que les sceaux personnels touchent 61,8 du corpus²⁶ et ceux des institutions civiles 26,7%²⁷. Cela montre l'importance d'étudier en détail les corpus religieux. Cependant, une différence doit tout de même être faite entre les sceaux des ecclésiastiques à proprement parler et les sceaux laïques qui mobilisent des éléments à caractère religieux. C'est-à-dire des sceaux arborant une iconographie religieuse telle qu'une croix, l'image d'un saint ou de la Vierge ou encore l'image du sigillant en dévotion²⁸. C'est la première catégorie qui, ici, nous intéresse et qui sera étudiée. Par ailleurs, pour ce qui est des sceaux d'abbayes, il est important de remarquer que pour la plupart des ordres réguliers, les corpus documentaires sont souvent lacunaires sur certaines périodes²⁹.

Pour mieux interpréter ces chiffres, il faut brièvement remonter aux origines de l'utilisation d'empreintes sigillographiques au sein du monde ecclésiastique. Le monopole royal du scellage des actes est remis en cause, dès le X^e siècle, par les chancelleries ecclésiastiques³⁰. Au Moyen Âge, la pratique de l'écrit commence à toucher l'ensemble de la société, même à un niveau plus local. De plus, au cours des XII^e et XIII^e siècles se développe un réel souci de la conservation

²⁴ COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française », dans *op. cit.*, pg.30-59.

²⁵ Un ratio de 167 matrices sur 1755.

²⁶ Nous ne savons pas quelle est la proportion d'ecclésiastiques.

²⁷ LIBERT Marc, « La numérisation en 3D de la collection des matrices de sceaux des Archives générales du Royaume », dans LIBERT Marc et NIEUX Jean-François (éd.), *op. cit.*, 2017.

²⁸ COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française », dans *op. cit.*, pg.30-59.

²⁹ DELGRANGE Dominique, « Héraldique et sigillographie de la période moderne. Un sondage dans le fonds de l'abbaye de Liessies (Début du XVIII^e siècle) », dans *op. cit.*, 32 p. et GIL Marc, HABLLOT Laurent, MAXWELL Robert A (e.a.), *op.cit.*, pg. 293-312.

³⁰ <http://sfhs-rfhs.fr/accueil/sigillographie/?hilite=%27simonet%27>, consulté le 24 février 2021.

documentaire. C'est à cette époque que se développe, plus fortement, la notion de document comme preuve juridique, il est censé être rédigé et puis scellé³¹. Au vu de tout cela, il n'est donc pas étonnant de voir le monde ecclésiastique se doter, elle aussi, des pièces de justifications et d'authentications tel que les sceaux. Les évêques, vite suivit des abbés, commencent à imiter l'usage royal de l'utilisation d'un sceau pour valider leurs chartes, dès le X^e siècle pour les terres d'empire et dès le XI^e pour le France³². Durant la période moderne, et plus précisément à partir du XVII^e siècle, comme chez les laïcs, c'est l'utilisation du cachet servant à clore les lettres qui se développe. Ce dernier est le plus souvent armorié et arbore des éléments parahéraldiques plus variés que les sceaux³³.

Au niveau de l'iconographie, l'enluminure influence fortement la discipline sigillographique, surtout au niveau de l'iconographie utilisée et du style de dessin réalisé³⁴. Cela montre la présence d'un lien dès le début de la discipline sigillographique entre le monde religieux, qui réalise les enluminures, et les sceaux. C'est l'une des raisons pour lesquelles cette branche touche rapidement le monde ecclésiastique et plus spécialement le clergé régulier. À l'inverse, la sigillographie religieuse apporte un répertoire d'iconographie des saints assez important. Effectivement, bon nombre de prélats et de communautés régulières mettent en avant leur saint Patron, et ce via diverses représentations³⁵. Néanmoins, l'iconographie varie en fonction des catégories sociales. Cette remarque est aussi valable au sein même du monde religieux. Les prélats, le clergé régulier, les hommes et les femmes vont revêtir des spécificités sur le plan de l'image. De manière plus générale, les apports se font surtout du point de vue de l'histoire de l'art et de l'histoire des représentations³⁶. De fait, les évêques, mais aussi les abbés et abbesses représentent sur leurs sceaux les attributs de leurs fonctions, mais ils y ajoutent aussi des signes plus personnels, voir même des signes laïcs comme des fleurs, des motifs géométriques ou des rinceaux. Il est intéressant d'étudier cette évolution, car elle permet de comprendre la place du clergé dans la société et son évolution au cours des siècles³⁷.

³¹ BERTRAND Paul, « À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles », dans *Médiévales*, 2009, n°56, pg. 75-92.

³² SIMONET Caroline, « Les sceaux des évêques et des abbés. Des emblèmes dans l'Église », dans *op. cit.*, pg. 70- 75.

³³ COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française (suite) », dans *op. cit.*, pg. 163-188.

³⁴ GIL Marc, HABLOT Laurent, MAXWELL Robert A (e.a.), *op. cit.*, pg. 293-312.

³⁵ COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française (suite) », dans *op. cit.*, pg. 163-188.

³⁶ <http://sfhs-rfhs.fr/>, consulté le 24 février 2021.

³⁷ SIMONET Caroline, « Les sceaux des évêques et des abbés. Des emblèmes dans l'Église », dans *op. cit.*, pg. 70- 75.

Les types de représentations figurées sur les sceaux religieux regroupent des types variés³⁸. Cinq reviennent le plus souvent. Il s'agit du type effigie représentant le sigillant, du type hagiographique arborant des personnages issus de l'historiographie catholique, du type monumental offrant l'iconographie d'un monument ou groupe d'édifice, du type armorial - aussi appelé armorié ou héraldique - mettant en scène une les armoiries du sigillant et enfin du type emblématique affichant des figures évoquant le propriétaire du sceau³⁹.

Chaque type a ses spécificités et est utilisé différemment s'il s'agit d'un prélat, du clergé séculier, du clergé régulier ou d'un autre membre du clergé⁴⁰. Cependant, dès le XI^e siècle des traits communs sont à signaler entre les sceaux des prélats, des archevêques, des évêques et ceux de certains abbés. Par la suite, des modifications analogues tant dans la forme que dans l'iconographie ont lieu. Par ailleurs, certains sceaux sont parfois communs à l'abbaye et à l'abbé, au couvent et au prieur ou encore au chapitre et au doyen. Ce qui rend l'identification du sigillant plus complexe⁴¹.

Le champ du sceau peut revêtir une illustration religieuse, armoriée ou alors profane. Il est intéressant de remarquer l'évolution de certains de ces éléments, comme le blason, qui est dans un premier temps une figure secondaire, mais qui va s'imposer en tant que figure principale. D'autres éléments vont se développer et se perfectionner. C'est le cas du dais ou de la niche d'architecture qui, à la fin du Moyen Âge, va devenir un vrai monument et non plus un dessin secondaire⁴². En outre, au travers de notre corpus, nous voyons que, dans certains cas, une iconographie médiévale peut subsister jusqu'au XVIII^e siècle⁴³.

De manière générale, peu d'études en sigillographies ecclésiastiques ont été réalisées sur la période moderne. Quelques études de cas existent, mais aucune analyse de grande ampleur n'a, à ce jour, été réalisée sur les territoires belges. Notons par ailleurs qu'à la fin de la période, les communautés situées dans les espaces étudiés sont touchées par les guerres révolutionnaires françaises. Même si cette révolution ne met pas un terme à toutes les institutions⁴⁴. L'abolition des ordres religieux puis l'expulsion des religieux de leur établissement porte préjudice à

³⁸ SAMARAN Charles, *L'histoire et ses méthodes*, Gallimard, 1961, pg. 393-437.

³⁹ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 151-159.

⁴⁰ COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française », dans *op. cit.*, pg.39.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ Voir le point sur l'iconographie mariale.

⁴⁴ HENNEAU Marie-Élisabeth, « Regard historiographique sur des religieuses en quête d'histoire. État de la question et pistes de recherches à propos des couvents de femmes (XIII^e-XVIII^e siècle) sur le territoire de la Belgique actuelle », dans *op. cit.*

l'institution⁴⁵. À partir de 1793, de nombreuses abbayes connaissent le même sort : pillage et incendie de leur établissement⁴⁶. Cela engendre des pertes considérables dont souvent les matrices des sceaux et d'autres éléments sigillographiques importants qui pourrait permettre une étude plus approfondie de ces institutions. Cela provoque des manques dans les corpus documentaires. Ces pertes sont aussi à signaler sur le territoire français où les troupes révolutionnaires font rage.

3. Héraldique ecclésiastique. Le cas des communautés régulières

L'héraldique a pour objet l'étude du blason, or ce dernier prend une place centrale dans l'iconographie des sceaux des communautés régulières durant le XVIII^e siècle. Étant donné que cette discipline relève de règles qui lui sont propres, mais dépend aussi des contraintes religieuses, il est important de se pencher un peu sur ce sujet. De plus, au vu de notre corpus documentaire, composé en grande partie de sceaux armoriés, il est intéressant de s'intéresser à cette discipline.

Avant de parler des spécificités de l'art héraldique pour les communautés régulières, il est important de rappeler brièvement quelques bases. Tout d'abord, partout en Europe, chaque institution est libre de porter des armoiries : cela n'est pas exclusivement réservé aux nobles. Effectivement, entre le XIII^e et le XV^e siècle, tout le monde peut se doter d'armoiries. La législation concernant cette pratique n'apparaît qu'à la fin du XV^e siècle. Avant cette date, aucune différence n'est à noter entre les armoiries des hommes et des femmes, des nobles et des roturiers et entre les écus individuels ou collectifs⁴⁷. En outre, la notion d'armoiries apparaît lorsqu'un même personnage utilise une illustration similaire sur chacun de ses écus. Un blason est composé de trois éléments : de signes distinctifs, de couleur et d'une figure. Les couleurs sont au nombre de sept⁴⁸ et elles dépendent des règles de composition qui lui sont propres. Les figures, quant à elles, peuvent représenter des bâtiments, des armes, des objets de la vie quotidienne, mais aussi des éléments de la faune et de la flore. Cependant les dessins des figures sont, de nouveau, régis par certaines lois⁴⁹. L'art héraldique étudie l'image en tant que telle et sa description codifiée⁵⁰. Durant l'Ancien Régime, le droit héraldique est un droit coutumier,

⁴⁵ HOURS Bernard, *Des moines dans la cité. XVI^e-XVIII^e siècle, ...* pg.14.

⁴⁶ « Orval », dans *Le patrimoine monumental de la Belgique : Wallonie*, vol. 21, *Province du Luxembourg, arrondissement de Virton*, Éditions Mardaga, 1995 pg. 142-151.

⁴⁷ PASTOUREAU Michel, *L'hermine et le sinople...*, pg. 3-8.

⁴⁸ Or (jaune), argent (blanc), gueules (rouge), sable (noir), azur (bleu), sinople (vert), pourpre (violet/brun).

⁴⁹ PASTOUREAU Michel, *L'hermine et le sinople...*, 1982, pg. 9-26.

⁵⁰ BOOS Emmanuel, *op. cit.*

ne dépendant donc pas de textes de lois écrites. Jusqu'à l'époque moderne, toute personne le désirant peut disposer d'un blason à la seule condition que celui-ci soit inédit. Le droit héraldique n'est donc pas uniquement l'apanage des classes sociales les plus élevées⁵¹.

Le blason doit être étudié comme un système de signes avec un vocabulaire technique qui lui est propre. Outre les spécialistes, les historiens, les généalogistes et quelques autres personnes, rares sont ceux qui arrivent, aujourd'hui, à lire correctement un écu⁵².

Durant le Moyen Âge, les armoiries sont d'abord des symboles personnels, puis familiaux puis elles sont utilisées dans le cadre de conflit pour marquer son appartenance à un camp⁵³. Son usage se répand dans toute l'Europe et est utilisé à des fins militaires pour reconnaître son camp, juridique dans le but de marquer son autorité, domestiques pour marquer l'appartenance d'objets, mais aussi décoratives. De plus, ces représentations jouent un grand rôle dans les stratégies d'affirmations familiales, individuelles et sociales⁵⁴. Dès le XIII^e siècle, les évêchés et abbayes ont des armoiries. Cela peut s'expliquer par le fait que durant cette période ces institutions disposaient de troupes féodales⁵⁵, mais aussi que l'usage du sceau, et avec lui des armoiries, se manifeste dans toute la société. Le blason est l'image sigillaire la plus adéquate pour se représenter et se faire représenter. Cela va toucher toutes les branches de la hiérarchie ecclésiastique⁵⁶. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, presque toutes les communautés régulières ont des armoiries. Par ailleurs, la Révolution française part à la chasse aux armoiries ayant des signes de féodalité. Effectivement, durant cette période, beaucoup de gens pensaient que le droit d'arborer des armoiries appartenait aux nobles. Ce qui est faux, chacun peut en faire usage, mais tous ne le veulent pas⁵⁷.

De plus, les armoiries permettent de dater avec une grande précision des objets ou des documents. Effectivement, l'évolution de l'iconographie suite, notamment, aux mariages et décès, permet de mettre en place une certaine généalogie. Les dates de leurs ports et celles de leurs modifications sont des données liées avec d'autres repères chronologiques comme les

⁵¹ GALBREATH Donald Lindsay, JÉQUIER Léon (éd.), *op. cit.*, 1977, pg. 5 et <http://sfhs-rfhs.fr/accueil/heraldique/>, consulté le 1^{er} juin 2021.

⁵² <http://sfhs-rfhs.fr/>, consulté le 3 mars 2020.

⁵³ HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 13-21.

⁵⁴ SAVARY Clément, « L'écu écartelé au XVII^e siècle. Un outil du discours identitaire des nobles », dans *Dix-septième siècle*, 2021, n°291, pg. 79-95.

⁵⁵ GALBREATH Donald Lindsay, JÉQUIER Léon (éd.), *op. cit.*, pg. 50.

⁵⁶ HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 28-32.

⁵⁷ BEAUDOIN Marc, *op. cit.*, pg. 17-20 ; BOUYE Edouard, « Église médiévale et les armoiries. Histoire d'une acculturation », dans *Mélanges de l'école française de Rome*, 2001, n°113, pg. 493-542 et PASTOUREAU Michel, *L'hermine et le sinople...*, pg. 9-26.

registres d'état civil⁵⁸. Dans les communautés régulières, les dates d'utilisation des sceaux des abbés sont faciles à déterminer. En réalité, elles durent le temps de l'abbatiate.

Les figures évoluent de manière analogue avec le style décoratif, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une projection sur un plan. Il n'y a donc pas de perspective⁵⁹. De plus, lorsque nous sommes face à un écu, il est tout d'abord impossible de dire s'il appartient à un laïc ou un ecclésiastique, à un homme ou une femme. Il faut s'aider de la légende et des éléments parahéraldiques pour pouvoir clarifier cela. Soulignons que, tout comme son penchant laïque, l'héraldique ecclésiastique tombe dans un style de plus en plus rempli de fantaisie⁶⁰.

À propos du contenu de l'écu, dans la plupart des cas, les ecclésiastiques reprennent les armes de leur famille ou de la congrégation à laquelle ils appartiennent. Ils l'enrichissent des différents insignes inhérents à leur dignité⁶¹. Les lois héraldiques de l'Église entrent en ligne de compte exclusivement pour l'emploi d'insigne hiérarchique. Elles ne se concentrent pas sur l'iconographie de l'écu en lui-même. De ce fait, les clercs peuvent utiliser leur blason familial en créer un ou en adopter un. Notons cependant que depuis 1905 et le pontificat de Pie X le *Motus proprio* « *Inter multiplices curas* » est le document le plus important en termes de législation héraldique au sein de l'Église. Avant cela, il n'y a pas de réelle loi sur le sujet, mais toute une série de décrets rédigés sur plusieurs siècles⁶².

En outre, il est important de signifier les différences entre les armoiries de l'abbaye et celles de l'abbé. Tout d'abord, concernant les abbayes, dans la plupart des cas, le choix des meubles héraldiques se fait sur base de l'histoire de l'abbaye. De ce fait, l'abbaye de Saint-Hubert utilise l'image du cerf crucifère sur fond d'azur, l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes arbore deux clés d'or posées en sautoir sur un, lui aussi, fond d'azur. Dans certains cas, le sens de certains meubles utilisés est difficile à déterminer. Cela est, entre autres, le cas pour l'abbaye d'Aulne qui utilise des merlettes ou celle de Bonne-Espérance qui orne son écu de quatre étoiles à six branches. Pour ce qui est du sceau des abbés, comme déjà abordé il n'y a pas de législation propre à cela au sein du clergé. De ce fait, ces derniers sont assez libres dans le choix de leurs armes. Certains vont reprendre leurs armoiries familiales, d'autres adoptent l'écu de l'abbaye et enfin des abbés vont se créer leurs propres armoiries⁶³. Par conséquent, des liens sont parfois perceptibles avec

⁵⁸ <http://sfhs-rfhs.fr/>, consulté le 3 mars 2020 et WENZLER Claude, *op. cit.*, pg. 4-5.

⁵⁹ HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 13-21.

⁶⁰ HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 51-60.

⁶¹ WENZLER Claude, *op. cit.*, pg. 15.

⁶² HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 51-60.

⁶³ HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 51-60.

entre les sceaux des abbés et celle de l'abbaye. Si nous prenons par exemple le cas de l'abbaye d'Aulne, le sceau abbatial peut-être décrit comme suit : d'azur à la face d'argent surmontée de trois merlettes. De même, comme nous le verrons plus en détail par la suite⁶⁴, l'utilisation de merlettes est aussi inhérente aux abbés d'Aulne.

Concernant les éléments para-héraldiques, dans le monde laïque, les ornements extérieurs sont principalement des casques, cimiers, couronnes, colliers d'ordres, insignes de dignités ou encore des devises. Pour les communautés régulières, outre des éléments purement décoratifs, ce sont les insignes de dignités qui prennent une place importante. Ils symbolisent la charge ecclésiastique, l'appartenance à l'ordre ou à une institution. L'utilisation de certains attributs comme la crosse ou la mitre des abbés sont des privilèges accordés par les autorités ecclésiastiques. Cela empêche l'utilisation à outrance des insignes cléricaux. De plus, à l'inverse du monde laïque, la naissance ne joue aucun rôle⁶⁵.

Les principaux éléments para-héraldiques que l'on peut retrouver sur les blasons du clergé régulier sont la mitre, la crosse, l'épée, le chapelet et la couronne. Tout d'abord, l'utilisation de la mitre comme signe de dignité intervient pour les évêques, abbés et chanoines. Il est interdit de s'en servir sans justifier son droit. Chez les abbés et les évêques, elle surmonte souvent l'écu et est en quelque sorte l'équivalent laïque du heaume des chevaliers. S'agissant de la crosse, il s'agit, au même titre que la mitre, elle est un des premiers insignes pontificaux utilisés dans l'art héraldique comme marque de dignité. Elle symbolise le bon pasteur et indique la juridiction. La crosse des abbés est censée différer de celle des autres prélats. Effectivement, celles des autres membres du clergé devraient être voilées, mais cela est rarement observé. De plus, les volutes de la crosse des abbés devraient être tournées vers l'arrière vu que leur juridiction n'est valable que dans l'enceinte de leur monastère. De même, la mitre devrait se trouver à sénestre de la crosse. Cependant, cela n'est pas toujours constaté. En théorie les blasons ecclésiastiques ne peuvent pas revêtir une iconographie guerrière. Or, des cas d'évêques, abbés ou encore abbesses l'arborant existent. Il s'agit des prélats exerçant la haute justice. Elle est, traditionnellement, en sautoir avec une crosse ou alors, seule, en pal derrière le blason. Ensuite, dans certains cas, l'écu est entouré d'un chapelet qui est le signe héraldique des religieux. Souvent, les abbesses joignent au chapelet, la crosse. Enfin, de nombreux prélats surmontaient leurs écus d'une couronne princière ou comtale correspondant au titre nobiliaire

⁶⁴ Voir le point sur l'iconographie armorié.

⁶⁵ HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 51-60.

attaché à leur abbaye. Cela est fort présent sur les armoiries de certaines communautés ecclésiastiques, congrégation ou couvent⁶⁶. À tout cela s'ajoute différents éléments architecturaux ou floraux qui la plupart du temps revêtent un caractère purement décoratif.

En somme, l'héraldique est un code social qui situe l'individu dans la communauté. Les armoiries indiquent, la place, la famille, les origines, les alliances, le statut social ou professionnel de son propriétaire. En quelque sorte, il s'agit d'une carte de visite illustrée⁶⁷.

⁶⁶ HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 60-95 et GALBREATH Donald Lindsay, JÉQUIER Léon (éd.), *op. cit.*, pg. 199- 201.

⁶⁷ WENZLER Claude, *op. cit.*, pg. 4.

Chapitre 2 : Description du corpus documentaire. Analyse des éléments constitutifs d'un sceau

1. Datation et chronologie

a) Dater un sceau : généralités

De manière générale, dater un sceau, tant pour la période médiévale que pour l'époque moderne, est complexe. Il n'est pas toujours facile de pouvoir donner une fourchette chronologique à son utilisation. De ce fait, différents éléments sont à prendre en compte pour dater le plus précisément possible une empreinte sigillographique. Par ailleurs, définir des dates extrêmes est un exercice délicat, mais il reste non moins crucial pour toute étude sigillographique¹.

L'un des premiers paramètres sur lequel nous pouvons nous baser pour donner une fourchette chronologique consiste à étudier la légende. La police de caractère utilisée peut donner des indications quant à la période d'emploi du sceau. Une légende écrite avec une police gothique sera attachée par les sigillographes à cette même époque tandis que des caractères majuscules seront attribués à la période moderne. Néanmoins, cette technique n'est pas sans failles. Comme nous le verrons plus tard, une même iconographie sigillaire peut parfois être utilisée durant des décennies voire des siècles avant de subir une quelconque modification. Dans notre corpus, une série de sceaux comme celui de l'abbaye Notre-Dame d'Orval², Notre-Dame du Refuge d'Ath³, le couvent des Sœurs de la Charité à Namur⁴, le couvent des franciscains de Frasnes-lez-Buissenal⁵ ou encore l'abbaye de Cambron-Casteau⁶ comportent des éléments typologiques gothiques. Les sceaux d'Orval, de Namur et de Frasnes-lez-Buissenal n'étant pas datés, nous avons émis différentes hypothèses. Pour Notre-Dame d'Orval, nous supposons une utilisation de cette empreinte jusqu'à la mise à sac de l'abbaye par les troupes révolutionnaires françaises en 1793⁷ étant donné que nous n'avons pas trouvé de traces ou mention d'une autre matrice conventuelle. Concernant l'empreinte du couvent namurois, cette institution ayant été

¹ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 58-59.

² ARCHIVES NATIONALES DU LUXEMBOURG, *Abbaye d'Echternach*, Empreinte de sceau de l'Abbaye d'Orval, 1669.

³ AGR, *Chambre des Comptes*, Empreinte de sceau de l'abbaye de Notre-Dame du refuge d'Ath (dite de l'Abiette), 7 avril 1787, 46899.

⁴ TOURNAI, *Musée d'Histoire et des Arts décoratifs*, Matrice de sceau de couvent des sœurs de la Charité à Namur, collection des matrices.

⁵ CHAPITRE DE TOURNAI (en 1943), Matrice de sceau de couvent des franciscains à Frasnes-lez-Buissenal, s.d.

⁶ AEM, *S convent most bte Marie de Caberune*, abbaye de Cambron, Empreinte de sceau de l'abbaye de Cambron, 1705 (détruite en 1940).

⁷ « Orval », dans *Le patrimoine monumental de la Belgique...*, pg. 142-151.

créée en 1732⁸, l'utilisation du sceau est donc postérieure. Pour les franciscains, nous n'avons pas trouvé d'informations pertinentes quant aux dates d'utilisations. Nous partons de l'hypothèse que ce sceau a aussi été utilisé durant la période moderne étant donné que nous n'avons ni traces ni mentions d'une matrice ultérieure. Par ailleurs, pour ce qui est des matrices athoise, datant d'avril 1787 et cambronnaise de 1705, nous constatons qu'il n'est pas toujours bon de se fier à la police de caractère utilisée. Effectivement, dans ces cas une typographie gothique est utilisée sur un sceau encore d'usage durant le XVIII^e siècle. Cette remarque peut aussi se faire sur base de l'iconographie. Il est fort tentant de penser qu'une illustration gothique ou tout au moins à tendance médiévale date de cette période. Or, de nouveau, cette affirmation est faussée. Si nous reprenons les empreintes mentionnées plus haut, nous sommes forcés de constater que, bien qu'ayant un décor médiéval, ces empreintes ont été utilisées jusqu'au XVIII^e siècle.

D'autres techniques peuvent nous éclairer, et donner une datation plus précise. Par exemple, l'abbaye Notre-Dame du Jardinnet a conservé une matrice en laiton arborant comme légende : « *SIGILLIVM COVVENTVS DE GARDINET • 1650* »⁹. Dans ce cas précis, en plus de la mention de l'institution, celle de l'année 1650 est présente. Néanmoins diverses questions se posent quant à cette annotation : est-elle une référence à l'année en cours ? À l'année de modification de la matrice ? Pourquoi la date est-elle mentionnée ? Cet usage était-il fréquent lors des siècles précédents ? S'agit-il d'une année clé dans l'histoire de l'abbaye ? Jusque quand cette empreinte a été utilisée ? Tout d'abord, il s'agit du seul cas dans notre corpus où une date apparaît dans la légende. Nous pouvons, dès lors, penser qu'il ne s'agit pas d'une pratique courante durant le XVIII^e siècle, du moins dans le monde ecclésiastique. Nous ne disposons pas d'information quant à cette pratique pour la communauté laïque. De plus, cette date peut avoir un lien avec l'année d'instauration de la nouvelle matrice. Il se peut aussi que la réalisation de ce nouveau sceau soit liée à un événement spécifique, d'où la mention de l'année. Cependant, cette année ne semble renvoyer à rien de particulier dans l'histoire de l'abbaye du Jardinnet. En réalité, les XVII^e et XVIII^e siècles marquent une certaine décadence de l'institution tant d'un point de vue interne que d'un point de vue externe. Ce déclin atteint son paroxysme en 1717 quand la communauté ne compte plus que onze membres actifs¹⁰. Nous pensons que cette matrice a continué à être utilisée durant, au moins, une partie du XVIII^e siècle pour plusieurs

⁸ MUYENGO MULOMBE Sébastien, *op. cit.*, pg. 76-78.

⁹ Matrice en laiton à M. Paul Ernotte, *Matrice de sceau de l'abbaye du Jardinnet à Walcourt*, 41 (Uccle 1954).

¹⁰ « Jardinnet (Notre-Dame du) », dans BAUDRILLART Alfred, DE MEYER Albert et VAN CAUWENBERGHE Étienne (e.a.), *op. cit.*, 1995-1997, vol. 26, cols 1048-1053.

raisons. Tout d'abord, la création et la réalisation d'une matrice coûte très cher. De plus, nous n'avons aucune trace ou mention d'un autre cachet abbatial postérieur pour cette communauté. Notons par ailleurs que les sceaux conventuels perdurent au-delà de la succession des abbés incarnant ainsi la pérennité et l'identité de la communauté¹¹. De ce fait, il est donc tout à fait possible que cette matrice ait été utilisée durant un laps de temps important.

S'agissant de la matrice, il est important de savoir la dater pour connaître la fourchette chronologique durant laquelle elle a été d'usage. Ce laps de temps peut être très court, quelques semaines, ou fort long. C'est entre autres le cas des villes qui utilisent parfois la même iconographie durant des siècles. En effet, dès la deuxième moitié du XII^e siècle, de nombreuses villes d'Europe septentrionales reçoivent un statut juridique, elles se dotent donc d'un sceau et choisissent une image pour définir leur identité. Dans ce cas, ce sont des éléments architecturaux qui prédominent. Si nous prenons l'exemple de la ville d'Ypres, cette dernière utilise en 1372, un sceau représentant les halles aux draps, surmonté du beffroi, flanqué des armes de la ville. En 1409, le sceau est modifié, mais une iconographie analogue est visible¹². L'utilisation, ou non, sur le long terme d'une même matrice en apprend beaucoup à l'historien quant à l'histoire des institutions, l'histoire des représentations et la culture matérielle.

D'autres éléments que stylistiques doivent être pris en compte pour pouvoir dater avec une plus grande précision les empreintes de cire. Par conséquent, il est plus facile de dater avec précision lorsqu'il s'agit de sceaux d'abbé étant donné que ce dernier ne l'utilise que durant la période de son abbatiat. Cela peut être quelques mois ou plusieurs dizaines d'années. Les sceaux d'abbés ont donc une durée de vie très variable, mais n'excèdent pas quelques décennies étant donné que son utilisation ne dépasse pas la durée de l'abbatiat. Il peut, donc, s'agir de trois ans pour des abbés comme Bernard Burlet de Floreffe ou quinze pour Louis de Werdt abbé de la même abbaye de 1719 à 1734. Par ailleurs, nous savons que certains ont exercé la fonction abbatiale durant parfois que quelques mois, voire quelques semaines. De ces derniers, aucune empreinte ne nous est parvenue. Cependant nous ignorons si cela est dû à la faible proportion d'actes émis, au manque de temps pour disposer d'un cachet personnel ou à la perte des documents et des cachets qui y étaient apposés.

¹¹ BERLIÈRE Dom Ursmer, « Usage du sceau conventuel dans les grands ordres religieux. Ordre de saint Benoît, de Cîteaux et des Prémontrés », dans *op. cit.*

¹² VILAIN-DE BRUYNE Ambre, « Les sceaux de Delft et d'Ypres à la fin du Moyen Âge. Entre simple signe et observation du monde visible », dans GIL Marc et CHASSEL JEAN-LUC, *op. cit.*, pg. 341-364.

Nous avons pu dater certaines empreintes grâce aux documents sur lesquels les cachets sont apposés. En effet, nous disposons, dans certains cas, des documents d'origine nous permettant de donner la date exacte de l'apposition du sceau même si nous ne connaissons pas les dates extrêmes de son utilisation. De plus, cela nous permet aussi de soulever des questions d'ordre diplomatique et de connaître les raisons de l'apposition de l'empreinte. Nous détenons ce type d'archives pour les abbayes de Saint-Hubert, Waulsort, Gembloux, Floreffe, Aulne, Notre-Dame du Jardin et celle des Moulins-Warnant. Dans ces cas, souvent la formule de corroboration fait toujours référence à la date, la signature et l'apposition du cachet sur le document. Si nous prenons l'exemple du sceau apposé par l'abbé Joseph de Waulsort dans sa lettre du 23 janvier 1766, ce dernier la conclut avec la formule suivante « *sous notre signature et cachet de nos armes, le 23 janvier 1766* »¹³. Autre exemple avec l'abbé Jacques Maréchal du Jardin qui clôture une lettre avec la formule suivante : « *fait au Jardin le 6 mai 1752 sous notre seigne et impression de notre cachet* »¹⁴. Un constat analogue peut être fait pour les autres documents du corpus. Cela nous permet de donner une fourchette chronologique à l'utilisation de l'empreinte. Néanmoins, nous n'avons d'exemple de ce type de documents que pour des abbés et non pour les empreintes abbatiales.

b) La chronologie au sein du corpus. Sceaux et communautés régulières au XVIII^e siècle

La pratique de l'usage du sceau par les communautés régulières se poursuit du Moyen Âge au XVIII^e siècle. Cependant, une certaine évolution dans la pratique, que cela soit au niveau de l'iconographie ou de l'utilisation, est perceptible. Nous tenterons, ici, de voir si, au sein du siècle des Lumières une certaine forme de mutation est à signaler ou si, au contraire, il y a une continuation avec la tradition des siècles antérieurs.

Concernant les sources, il faut souligner que nous avons des mentions de certains sceaux et cachets dont nous n'avons pas trouvé de traces dans les archives. Cela est notamment le cas pour les abbayes de Floreffe, Aulne, Lobbes et Saint-Hubert. Nous savons qu'il existe des cachets pour la totalité des abbés durant le XVIII^e siècle. La disparition de ces marques sigillographiques peut s'expliquer par la perte, la détérioration ou la disparition des empreintes au fil du temps. De ce fait, les chiffres qui suivent sont à mettre en perspective et à rationaliser.

¹³ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de Joseph abbé de Waulsort, 23 janvier 1766, 2823.

¹⁴ AEN, *États de Namur*, correspondance entre Frère Jacques Maréchal, abbé du Jardin et frère Paul Lebecque proviseur, 6 mai 1752- 1 avril 1753, 894.

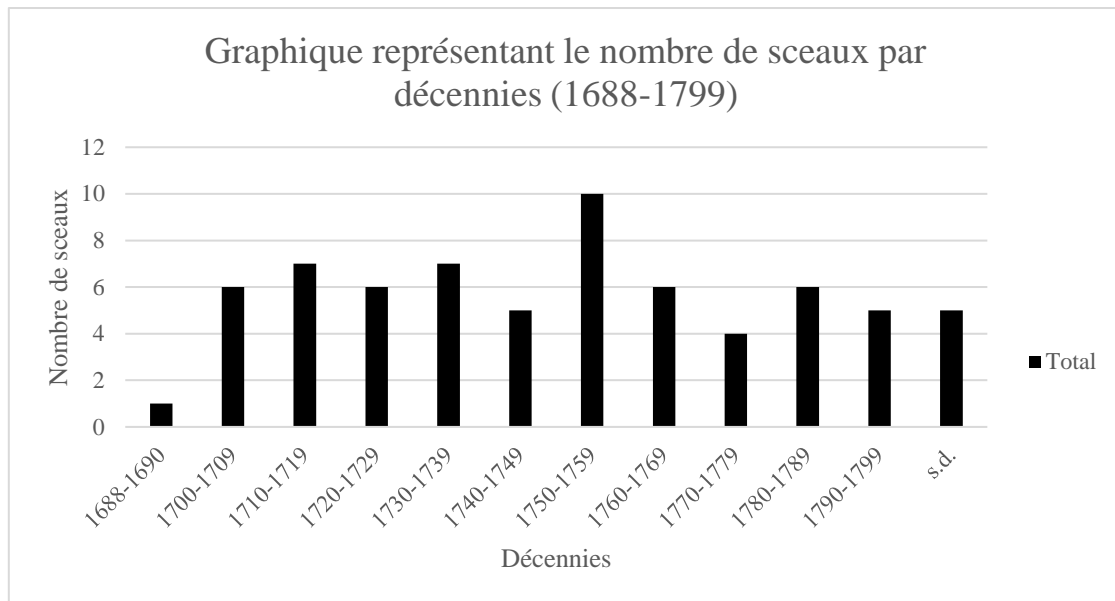


Tableau 1: Graphique représentant le nombre de sceaux par décennies (1688-1799).

C'est pour la période 1750-1759 que nous disposons de plus de traces sigillographiques, avec la présence de dix empreintes. Quatre de ces empreintes appartiennent à Célestin de Jongh, abbé de Saint-Hubert, les six autres ont des sigillants différents. Pour les autres décennies, les chiffres oscillent entre sept et quatre empreintes. C'est pour la décennie 1770-1779 qu'il y a le moins d'empreintes. De plus, il reste un peu moins de traces sigillographiques pour la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Nous tenterons d'expliquer ces phénomènes par la suite.

Le sceau le plus ancien dont nous disposons appartient à Clément Lefébure¹⁵, abbé de Saint-Hubert de 1686 à 1717. Nous avons décidé de garder son sceau de 1686 étant donné qu'il nous apporte des clés de lectures iconographiques intéressantes pour ses sceaux datant du XVIII^e siècle. Effectivement, il permet de voir s'il y a eu, ou non, une coupure nette entre les XVII^e et XVIII^e siècles. Dans notre cas, nous constatons une forme de continuité dans la pratique. Cependant, pour consolider cette hypothèse, il serait intéressant d'analyser de manière diachronique les sceaux au niveau de l'iconographie¹⁶.

A contrario, pour la période. 1790-1799, cinq empreintes sont à comptabiliser dont aucune n'excède la date de 1793. Cette dernière empreinte appartient au dernier abbé de Floreffe Louis de Fromenteau¹⁷. Notons, par ailleurs, que l'abbaye est supprimée en 1797¹⁸, il est donc possible

¹⁵ AESH, Abbaye, liasse 817 (anc. Lay. 117, E 5), Empreinte de sceau de Clément Lefèbvre, abbé de Saint-Hubert (petit cachet), 20 juin 1688.

¹⁶ Voir le chapitre 3 concernant l'iconographie.

¹⁷ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de l'abbé de Floreffe : Louis de Fromenteau, 2 juin 1793, 3295.

¹⁸ JACQUET Philippe, *op. cit.*

qu'il existe d'autres cachets de cet abbé, mais nous n'en avons pas retrouvé de traces. Cependant, il est prévisible de dénombrer peu d'empreintes postérieures à la Révolution française. Effectivement, dès 1792, les troupes révolutionnaires arrivent sur nos territoires. Différents pillages ont alors lieu. Ces derniers touchent plus particulièrement le clergé régulier. De plus, les armées prussiennes et autrichiennes, demandées en renfort pour aider la population locale, se livrent, elles aussi, au pillage. Mais c'est durant la seconde campagne française que les établissements religieux ont le plus souffert. Bon nombre d'abbayes et d'églises sont alors pillées et incendiées. Les pillages continuent dans les années suivantes et les révolutionnaires jettent leur dévolu sur les collections artistiques des abbayes¹⁹. Or de nombreuses abbayes avaient un rayonnement artistique important, c'est le cas, entre autres, pour les abbayes de Saint-Hubert et des saint-Pierre-et-Exupère de Gembloux qui voient disparaître une grande partie de leur patrimoine culturel. À partir des années 1795, l'Église est spoliée de presque tous ses biens matériels et ne dispose plus de ses privilèges politiques, financiers et judiciaires. Le Directoire²⁰ fait voter le 1^{er} septembre 1796 la suppression des ordres et congrégations religieuses sauf ceux qui ont pour vocation d'instruire ou de soigner. L'État offre alors aux religieux certains moyens de subsistance, mais peu vont accepter cette aide. Quelques jours plus tard, l'État vote la vente immédiate des propriétés conventuelles. Les nombreux religieux, ne voulant pas partir de leur abbaye, sont alors expulsés par les troupes françaises. Parfois, cela est plus radical, si nous prenons l'exemple de l'abbaye Notre-Dame du Jardinnet, cette dernière va être incendiée en 1793 par les révolutionnaires. C'est à la fin de l'année 1796 que la dispersion des religieux s'achève. Le reste de leurs biens est alors vendu sur la place publique. Dans certains cas, comme à Floreffe, différents religieux s'associent pour récupérer une grande partie de ces biens dans le but de reconstituer l'institution. Pour la communauté floreffoise, il faudra attendre 1842 pour que l'établissement soit cédé au séminaire de Namur et connaisse une seconde vie²¹. De manière générale, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, sur plus de cinquante abbayes de moines, moniales, et chanoines réguliers, seuls dix seront refondées durant les XIX^e

¹⁹ MOUREAU Édouard, *L'Église en Belgique. Des origines au début du XX^e siècle*, Bruxelles, Éditions universelle, 1944, pg. 206-216.

²⁰ Le Directoire est un régime politique français mis en place en octobre 1795 et qui va perdurer jusqu'en 1799. Il se caractérise par le suffrage censitaire et la séparation des pouvoirs exécutifs et législatifs. Cette période va aussi être marquée par la continuité des guerres contre les États monarchiques.

CONCHON Anne et LEFERME-FALGUIÈRE Frédérique (éd.), *Le XVIII^e siècle. 1740-1820*, Paris, Hachette Éducation, 2007, pg. 392-393 (HU, Histoire, Histoire de l'humanité).

²¹ JACQUET Philippe, *op. cit.*, et « Jardinnet (Notre-Dame du) », dans BAUDRILLART Alfred, DE MEYER Albert et VAN CAUWENBERGHE Étienne (e.a.), *op. cit.*, 1995-1997, vol. 26, cols 1048-1053.

et XX^e siècles²². Du point de vue de la préservation documentaire, la Révolution française a, aussi, eu des conséquences. Effectivement, dans certaines abbayes comme celle d'Orval, des entreprises d'inventoriage ont déjà été mises en place durant les XVII^e et XVIII^e siècles par les religieux. Ces inventaires décrivent bon nombre de sources qui ont, aujourd'hui, disparu. Avec la Révolution, un grand nombre de documents des communautés régulières ont été récupérés avant la confiscation des biens opérés par le Gouvernement de la République, lors de la deuxième invasion française dans nos territoires. Beaucoup de documents ont échappés à la destruction, car les détenteurs les avaient soit cachés soit détruits, par peur du passage des troupes françaises. Ensuite, une certaine législation entoure la préservation de ces archives. Si nous prenons le cas de Namur, ces archives seront ensuite entreposées au Palais de la Préfecture où elles y resteront jusqu'en 1844 dans un état déplorable engendrant de nombreuses destructions et pertes²³. De ce fait, nous voyons donc les conséquences de la Révolution sur la gestion et la préservation documentaires des abbayes.

La « légère » plus faible quantité de sceaux pour la deuxième moitié du siècle peut s'expliquer de différentes manières. Outre les conséquences de la Révolution française, la politique religieuse de Joseph II²⁴ a des répercussions importantes sur la vie monastique dans les Pays-Bas autrichiens. Dans un premier temps, sa politique se met dans la lignée de celle de Marie-Thérèse²⁵ et de l'*Aufklärung*²⁶ germano-autrichien. Petit à petit, il commence à mener une politique anti-religieuse forte, profondément inspirée des idées des Lumières, ainsi que du jansénisme et du gallicanisme²⁷ ambiant. Tout d'abord, le 13 octobre 1781, il proclame un édit

²² MOUREAU Édouard, *op. cit.*, pg. 206-216 et DUVOSQUEL Jean-Marie et MISONNE Daniel (dir.), *Abbayes et collégiales entre Sambre et Meuse : VII^e- XX^e siècle*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1987, pg. 45.

²³ BOVESSE Jean, *Inventaire général sommaire des archives ecclésiastiques...*, pg. 36-37 et GOBIN Marjorie, *Inventaire des archives de l'abbaye Notre-Dame d'Orval, 1173-1796*, Bruxelles, Archives de l'État de Belgique, 2015.

²⁴ Joseph II est né à Vienne en 1746, il est le fils aîné de Marie-Thérèse d'Autriche et de François de Lorraine. Il reçoit le titre d'empereur en 1765, mais ne l'est officiellement qu'à la mort de sa mère en 1766.

LOTTIN Alain, *Église, Vie religieuse et révolution dans la France du Nord*, Lille, Publication de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1990, pg. 7-19 (Histoire et littérature du Septentrion (IRHis) n°5).

²⁵ Marie-Thérèse d'Autriche va exercer une politique du compromis sur nos régions. Du point de vue des communautés régulières, surtout les plus pauvres vont être mises à mal par certaines mesures. L'impératrice défend les abbayes d'exiger une dot pour les novices et fixe l'âge de la profession à 25 ans. Ce sont les abbayes bénédictines qui seront les moins touchées par ces réglementations.

DUVOSQUEL Jean-Marie et MISONNE Daniel (dir.), *op.cit.*, pg. 43.

²⁶ L'*Aufklärung* (1720- ca.1785) est un courant de pensée souvent identifié aux Lumières. Se courant semble se terminer avec la philosophie de Kant.

JULLIARD Oliver, « Aufklärung », dans <https://www.universalis.fr/encyclopedie/aufklarung/>, consulté le 7 octobre 2020.

²⁷ Le gallicanisme est une doctrine religieuse et politique française qui a pour but d'organiser l'Église de manière autonome au Pape. Elle prône une réduction de l'intervention de ce dernier uniquement au pouvoir spirituel. En France, cela se traduit par un presque monopole du roi sur les nominations et décisions des évêques.

CONCHON Anne et LEFERME-FALGUIÈRE Frédérique (éd.), *op. cit.*, pg. 126 et 136.

de tolérance qui octroie à tous, la liberté du culte. Cependant, en janvier 1782, un autre édit supprime les ordres religieux contemplatifs. Dans les Pays-Bas, 126 maisons religieuses sont fermées, leurs biens confisqués et revendus et sur l'ensemble des territoires de l'empereur, cela concerne entre six-cents et sept-cents institutions. Ce sont en grande partie des congrégations féminines qui mettent la clé sous la porte. Un nombre important d'entre elles vont mettre en place des activités d'enseignement ou d'assistance pour pouvoir perdurer²⁸. D'autres institutions enseignantes et hospitalières vont voir le jour. C'est par exemple le cas de Sœurs de la Charité namuroise fondée en 1732²⁹. De surcroît, une crise financière touche, aussi, certains établissements à la fin du XVIII^e siècle. Durant la première partie de cette période, certaines communautés décident d'entamer des travaux de grande envergure. C'est le cas de Maur Bertrand qui réalise de nombreuses modifications architecturales, sur le domaine de l'abbaye de Florennes. Une constatation analogue peut se faire pour les communautés d'Aulne, Saint-Hubert, Floreffe et bien d'autres. Cela endette les institutions qui sont dès lors déjà fragilisées avant l'arrivée des troupes révolutionnaires françaises³⁰. Ces différents événements, et la période de perturbation qui en suit pour les communautés régulières peuvent expliquer pourquoi nous retrouvons proportionnellement moins de sceaux et cachets pour cette période.

Soulignons aussi la présence d'une unique empreinte qui date d'après la suppression de l'établissement. Il s'agit de l'empreinte du sceau de Benoit Bagot³¹, religieux à l'abbaye de Moulins-Warnant datant de 1788. D'un point de vue purement historique, l'administration temporelle de l'abbaye leur est ôtée en 1785, les moines émettent de vives protestations quant à cette fermeture. Dans les années suivantes, un espoir de renouveau se fait sentir, mais ce dernier sera mis à mal par la Révolution française qui enlève tout espoir aux religieux restants³². Nous pensons que l'utilisation du cachet voulait marquer une certaine continuité dans l'espoir d'un retour de l'institution étant donné qu'à cette époque (1788) la communauté en tant que telle n'existe plus. Cela peut montrer une volonté de préserver son image dans la perspective d'une réouverture de l'abbaye.

²⁸ LIBERT Marc, *Études sur le XVIII^e siècle. Vie quotidienne des couvents féminins de Bruxelles au siècle des Lumières (1764-1787)*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1999 (Groupe d'étude du XVIII^e siècle) ; LOTTIN Alain, *op. cit.*, pg. 7-19 ; BLUCHE François, *Le despotisme éclairé*, Paris, Fayard, pg. 103-163 (Pluriel) ; DE MOUREAU Édouard, *op. cit.*, pg. 196-205 et ROGIERS Jan, *Joséphisme et Église Belgique*, Leuven, KUL departement geschiedennis, 1976, pg. 1-13 (Historica Lovaniensia, 60).

²⁹ MUYENGO MULOMBE Sébastien, *op. cit.* pg. 76-78.

³⁰ HASQUENOPH Sophie, *op. cit.*, pg. 779-824.

³¹ AEN, *États de Namur*, Sceau de frère Benoit Bagot, religieux de Moulins, 17 février 1788, 862.

³² DELMELLE Joseph, *Abbayes et béguinages de Belgique*, Rossel Édition, Bruxelles, 1973, pg. 65.

Ensuite, il est intéressant de remarquer que le corpus est composé de cinq sceaux qui ne sont pas datés. Parmi ceux-ci, trois sont des matrices de sceau d'abbaye³³, une est une empreinte de sceau d'abbaye³⁴ et enfin le dernier est un cachet d'abbé³⁵. Nous savons que donner une datation exacte à un sceau est une entreprise compliquée. Il est plus facile de donner des dates extrêmes d'utilisations pour les sceaux d'abbés. De ce fait, nous savons que celui de Bonvoisin, abbé de Malonne a été utilisé entre 1752 et 1780, dates de son abbatiat. Pour les autres empreintes, n'ayant pas eu connaissance, et n'ayant pas trouvé de mention, de sceaux ou cachets postérieurs nous sommes partis du postulat de départ qu'ils étaient au moins utilisés pour une partie du XVIII^e siècle.

Du côté laïc, à partir du XIV^e siècle, l'emploi du sceau diminue laissant plus d'importance à la signature autographe. Cependant, le sceau n'est pas tout simplement oublié, mais son utilisation décroît chez les particuliers. Cependant, les institutions laïques, les villes et les princes continuent d'utiliser la pratique du scellement. Concernant, les administrations publiques et les tribunaux, l'usage de sceaux peut être employé par plusieurs personnes et non plus par des empreintes personnelles devant être détruites à la mort du sigillant se développe. Dès lors, le sceau personnel ne sert plus que dans un usage privé pour cacheter des lettres ou marquer des marchandises³⁶. De ce fait, la proportion de sceaux et cachets laïcs existante pour le XVIII^e siècle est difficile à comptabiliser. De plus, nous ne disposons pas d'archives et informations nécessaires pour faire une évolution du nombre d'empreintes tout au long du siècle. Néanmoins, nous pouvons émettre l'hypothèse que la proportion d'empreintes diminue. De même que pour les sceaux ecclésiastiques, il n'est pas toujours aisé de constituer un corpus cohérent étant donné que bon nombre d'empreintes se trouvent dans des fonds et collections privées.

2. La matrice du sceau

Dans un premier temps, il est important de préciser ce qu'est la *matrice d'un sceau*. Cette dernière est définie par le Comité de sigillographie du Conseil International des Archives comme : *un instrument portant, gravé en creux et à l'envers, les marques distinctives d'une*

³³ MATRICE EN LAITON À M. PAUL ERNOTTE, *Matrice de sceau de l'abbaye du Jardinnet à Walcourt*, 41 (Uccle 1954) ; CHAPITRE DE TOURNAI (EN 1943), *Matrice de sceau de couvent des franciscains à Frasnes-lez-Buissenal*, s.d et TOURNAI, *Musée d'Histoire et des Arts décoratifs*, Matrice de sceau de couvent des Soeurs de la Charité à Namur, collection des matrices.

³⁴ ARCHIVES NATIONALE DU LUXEMBOURG, *Abbaye d'Echternach*, Empreinte de sceau de l'Abbaye d'Orval, 1669.

³⁵ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Empreinte de sceau de Bonvoisin, abbé de Malonne, 2263.

³⁶ LADNER Pascal et SENN Matthias, « Sceaux », dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)* [en ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/012808/2012-12-19/>, consulté le 19 mai 2021].

autorité ou d'une personne physique ou morale et destinée à être imprimé sur un support³⁷. Les matrices sont souvent réalisées en bronze, cuivre ou laiton³⁸. Il faut aussi souligner l'existence d'anneaux sigillaires et de pierres à graver ainsi que de certaines matrices en or et argent. Dans les milieux les plus pauvres, il n'est pas rare de rencontrer des matrices en plomb. Celles-ci se détériorent plus facilement. On a enfin la trace de quelques matrices en bois, os ou ivoire, mais des doutes persistent quant à leur utilisation³⁹. Par ailleurs, il est primordial de souligner que chaque matrice est un objet unique et original⁴⁰. Nous voudrions aller plus loin dans ce développement et aborder cette problématique plus en détail pour la période moderne et plus spécifiquement le XVIII^e siècle. Cependant, comme déjà mentionné, les informations concernant cette époque sont lacunaires et nous devons nous baser sur des hypothèses fondées sur base des périodes antérieures.

Le cas des matrices conventuelles est particulier. Leur utilisation doit se faire dans l'enceinte de l'abbaye et elles ne peuvent pas quitter ce lieu⁴¹. Le sceau étant une preuve de crédibilité et de responsabilité de son propriétaire, la perte ou le vol de la matrice engendre toute une série de conséquences. Le cas échéant, le sceau doit être publiquement révoqué par son propriétaire. Cela doit se faire devant une autorité compétente au moyen d'un acte. Pour éviter cela, toute une liturgie se développe autour de la conservation de la matrice. Dans les communautés régulières, un Garde du Sceau existe dans la communauté. Le sceau peut seulement être utilisé sous sa supervision. C'est un office claustral au même titre que le Grand Prieur, le Sous-Prieur, le Chancelier ou encore le Grand Confesseur. Lorsque le Garde du Sceau est absent, on emprunte celui d'un autre membre de la communauté ou on est forcé d'attendre son retour. Une considération analogue peut être faite pour le monde laïc⁴². Sinon nous prenons l'exemple français, sous l'Ancien Régime, par exemple, le titre de *garde des sceaux de France* est décerné au Chancelier. Ce dernier rend applicable l'acte royal. Il peut aussi décider de ne pas sceller certains documents, lorsque la décision lui semble en contradiction avec les devoirs politiques du roi. Il doit alors adresser des remontrances au roi⁴³. En outre, pour les sceaux conventuels, nous savons que dans certains cas particuliers, dont nous ignorons toutes les

³⁷ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 7.

³⁸ COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française », dans *op. cit.*, 30-59.

³⁹ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 31-34.

⁴⁰ GIL Marc et CHASSEL JEAN-LUC, *op. cit.*, pg. 61-91.

⁴¹ SIMONET Caroline, « Sceaux de moines : un premier état des lieux (France, XII^e-XV^e siècle) », dans *op. cit.*

⁴² PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 39-40.

⁴³ BARBICHE Bernard, « De la commission à l'office de la Couronne : les Gardes des sceaux de France du XVI^e au XVIII^e siècle », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, n° 151-2, 1993, pg. 359-390.

spécificités, la matrice quittait l'abbaye pour un court laps de temps. À titre d'illustration, lors de l'exercice d'offices claustraux, il se peut que le moine titulaire doive quitter la communauté pour valider un document. Pour pallier des problèmes de légitimité, certains officiers disposent d'un sceau personnel qu'ils utilisent, entre autres, dans ce type de situation⁴⁴.

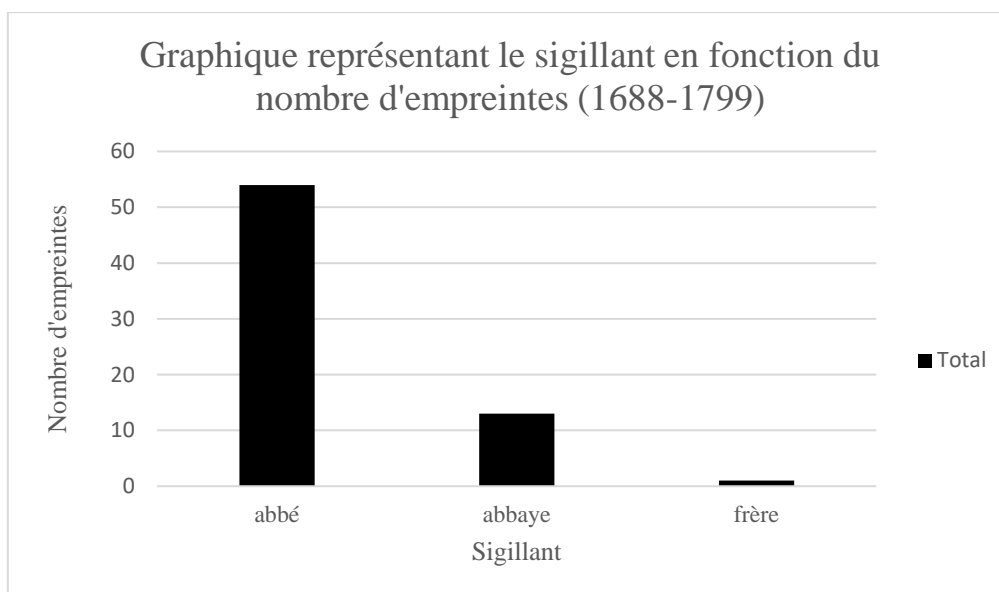


Tableau 2: Graphique représentant le sigillant en fonction du nombre d'empreintes (1688-1799).

Par ailleurs, en théorie l'usage d'un sceau personnel est interdit aux simples religieux⁴⁵. Or, en regardant de plus près les inventaires de sceaux, nous sommes forcés de constater que cette interdiction est régulièrement bafouée, comme nous le montrent les inventaires de sceaux, dès le XII^e siècle. Dans l'Europe médiévale et moderne, certains supposent qu'il existe plus d'un millier de ces empreintes. Cependant, le contexte qui a amené ces moines et moniales à sceller des actes est fort méconnu. Effectivement, pour comprendre ce phénomène il faut étudier les chartes originales or, à ce jour, aucune étude quant à cette problématique est à dénombrer. Par ailleurs, certains abbés disposent aussi d'une matrice, comme nous pouvons le voir au travers de notre corpus. De plus, comme nous pouvons le percevoir sur le graphique ci-dessus, la quantité de sceaux appartenant à un abbé est la plus importante. Il représente une proportion de 79% contre 19% pour les empreintes d'abbayes. Fait intéressant, une empreinte appartenant à un religieux de l'abbaye des Moulins est à comptabiliser dans notre corpus. Il s'agit de l'empreinte du frère Benoit Bagot⁴⁶ datant de 1788. De plus, cette empreinte est postérieure à

⁴⁴ BERLIÈRE Dom Ursmer, *op. cit.*, pg. 288-309 et SIMONET Caroline, « Sceaux de moines : un premier état des lieux (France, XII^e-XV^e siècle) », dans, *op. cit.*

⁴⁵ BERLIÈRE Dom Ursmer, *op.cit.*, pg. 288-309.

⁴⁶ AEN, *États de Namur*, Sceau de frère Benoit Bagot, religieux de Moulins, 17 février 1788, 862.

l'expulsion des moines de l'abbaye en mars 1787⁴⁷. Plusieurs explications sont dès lors possibles face à l'utilisation d'une matrice par un simple religieux. Tout d'abord, nous pouvons penser qu'il s'agit de son sceau personnel, qu'il n'utilise pas en sa qualité de religieux. Pour ce faire, nous pourrions analyser les éléments constitutifs de son écu, or ce dernier est trop abimé pour en faire une étude détaillée. Il se peut aussi qu'il ne s'agisse pas de son sceau, mais de celui du dernier abbé, Bruno Vallez que Benoit Bagot utilise pour donner suite à l'expulsion de l'abbaye pour continuer à légitimer des actes au nom de l'abbaye, mais cela est fort peu probable, car il signe la lettre de son nom : « *Votre très humble et très dévoué serviteur, Sire F. Benoit Bagot, religieux des Moulins* »⁴⁸.

Notre corpus ne contient aucune matrice de moines ou d'abbés, mais seulement trois éléments appartenant à des abbayes⁴⁹. Cependant, il est évident que des matrices d'abbés existaient même si nous n'avons que très peu de traces à l'heure actuelle. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces dernières ont directement été refondues à la mort de leur propriétaire, comme il était de coutume à la suite du décès du sigillant⁵⁰. Une autre possibilité, plus plausible pour les matrices des années 1790, est la refonte, la perte ou le vol de ces dernières à la suite de la Révolution française. Il peut sembler étrange de parler de vol ou de refonte de pièces si petites, mais derrière leur taille, il y a une certaine portée symbolique de ces objets. De plus, dans les aléas des conflits la perte de ce genre d'objet peut s'avérer fréquente. En effet, les révolutionnaires pillent les différentes abbayes présentes dans nos régions et y mettent le feu, engendrant des dommages considérables au niveau artistique et documentaire au sein de ces institutions⁵¹. Cela peut expliquer le peu de matrices conventuelles qui nous sont parvenues.

Lors d'un changement sigillographique et pour limiter les couts, il est possible que certaines matrices aient été regravées. Cela est réalisé lorsque l'on modifie certains éléments du sceau comme la légende ou une modification d'armoiries. Une variation iconographique peut se faire pour différentes raisons. Il peut, par exemple, y avoir un changement d'état, de titre ou de fonction du sigillant. C'est, par exemple, le cas d'un abbé qui devient évêque⁵². Dans notre corpus, nous disposons des sceaux de certains abbés qui ont modifié leurs armoiries au cours

⁴⁷ DELMELLE Joseph, *op. cit.*, pg. 65.

⁴⁸ AEN, *États de Namur*, Sceau de frère Benoit Bagot, religieux de Moulins, 17 février 1788, 862.

⁴⁹ MATRICE EN LAITON À M. PAUL ERNOTTE, *Matrice de sceau de l'abbaye du Jardinnet à Walcourt*, 41 (Uccle 1954) ; CHAPITRE DE TOURNAI (en 1943), *Matrice de sceau de couvent des franciscains à Frasnès-lez-Buissenal*, s.d. et TOURNAI, *Musée d'Histoire et des Arts décoratifs*, Matrice de sceau de couvent des Sœurs de la Charité à Namur, collection des matrices.

⁵⁰ COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française », dans *op. cit.*, pg.30-59.

⁵¹ DELMELLE Joseph, *op. cit.*, pg. 65.

⁵² PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 40.

de leur abbatiat. Nous pouvons, entre autres, citer les cas des abbés de Saint-Hubert Célestin de Jongh qui modifie le sien entre les années 1719 et 1723, Maur Carion de l'abbaye d'Aulne entre 1709 et 1711, ou encore l'abbé Bonvoisin de Saint-Berthuin de Malonne qui utilise deux sceaux distincts, un non daté et un de 1767. Dans ces cas, il s'agit d'ajouts de légende ou de changement d'éléments para-héraldiques comme l'apparition d'une mitre surplombant l'écu⁵³. Cependant, nous ignorons si la matrice a été modifiée ou si une nouvelle a été créée pour l'occasion. Concernant les trois matrices dont nous disposons, nous pensons qu'il s'agit des matrices originales et qu'elles n'ont pas été regravées, car nous ne percevons pas de modification. Or, la matrice laisse plus facilement transparaître ce genre de révisions que l'empreinte elle-même. Cependant, nous ne pouvons pas l'affirmer de manière certaine, car il est très difficile de percevoir les remaniements sur de si petites empreintes. Néanmoins, ces matrices sont certainement la copie d'une version plus ancienne. Effectivement, l'utilisation répétée de cet instrument abîme l'iconographie. À force, l'empreinte devient illisible et il faut alors en refondre une nouvelle⁵⁴.

Dans certaines occasions, il est possible que la matrice soit signée et donc porte le nom du maître graveur⁵⁵. Dans notre cas, les matrices ne font pas mention du maître graveur. Il aurait été intéressant de disposer de ces informations pour en savoir plus sur la création des matrices abbatiales, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Par ailleurs, il existe beaucoup d'inconnues quant à la profession de tailleur de sceaux. Sont-ils les mêmes artisans que pour les monnaies ? Quelle est l'organisation de la profession ? De quel corps de métier dépendent-ils ? ... Nous savons que, dès la période médiévale, quelques ateliers jouissaient d'une certaine notoriété comme à Arras, Tournai ou encore Nuremberg⁵⁶. Cependant, nous ignorons si leur rayonnement a continué durant l'époque suivante. Des comparaisons stylistiques peuvent être réalisées pour reconnaître les sceaux issus d'un même atelier. Néanmoins, il est compliqué d'en savoir plus sur ce métier surtout concernant les plus petits artisans. Nous savons, par exemple, que, durant les XIV^e et XV^e siècles, les sceaux des ducs de Bourgognes étaient réalisés par des artistes reconnus à l'époque comme, le graveur de sceau et orfèvre Gérard Loyet. Pour les époques suivantes et les institutions moins prestigieuses, il est plus compliqué d'en connaître le maître graveur⁵⁷. De plus, nous pouvons émettre l'hypothèse que pour le XVIII^e siècle, les

⁵³ Voir le point concernant les éléments para-héraldiques.

⁵⁴ GENICOT Luc Francis, *op. cit.*, pg. 49-53.

⁵⁵ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 100-101.

⁵⁶ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 31-34.

⁵⁷ *Ibid.*

matrices étaient conçues dans les mêmes ateliers que les monnaies, car ils utilisent un procédé de fabrication analogue. Par ailleurs, nous savons que des sculpteurs et médailleurs flamands comme Jacques Jonghelinck à Anvers, durant la deuxième moitié du XVI^e siècle, réalisaient aussi des matrices de sceaux, en plus de son activité principale⁵⁸.

Il est intéressant d'incorporer les trois matrices, dont nous disposons, à notre corpus, car il s'agit d'une trace de sceaux existants. Durant notre recherche, nous n'avons cependant pas pu trouver d'acte scellé avec ces matrices.

Concernant la conservation des matrices, la plupart se trouvent dans des collections publiques et privées ou sont dispersées dans des dépôts d'archives, musées et bibliothèques. Des échanges et transferts sont mis en place pour essayer de rapprocher les matrices des empreintes dans des dépôts d'archives. Cependant, ces dernières ayant une grande valeur marchande, peu sont publiées ou déposées dans des collections publiques⁵⁹. Ceci permet d'expliquer le faible nombre de matrices dans notre corpus.

3. L'importance de la couleur et de la matière

Durant l'Antiquité, l'argile molle était utilisée pour réaliser des empreintes sigillographiques, car cette matière était peu onéreuse. C'est avec la période romaine qu'on commence à incorporer de la cire et progressivement cette matière l'emporte. Au cours du Moyen Âge deux matières sont utilisées pour sceller les actes, le métal, réservé aux Bulles, et la cire⁶⁰. Souvent cette cire est composée à 2/3 de cire d'abeille et 1/3 de matières diverses servant à la colorer ou la durcir⁶¹. Parfois, le sceau est protégé par un vernis protecteur, mais cette tendance tend à diminuer pour les empreintes modernes. Jusqu'au XII^e siècle, la cire n'est mélangée à aucun colorant donnant une teinte allant du jaune au brun foncé. Plus tard, des sceaux blancs seront à dénombrer dû à l'ajout de plâtre⁶². Au XII^e siècle, apparaît la cire rouge dont l'usage est limité jusqu'au XIV^e siècle. Elle devient la couleur principale de la fin du Moyen Âge et du début des Temps modernes⁶³. Cette couleur est atteinte avec l'addition à la

⁵⁸ SMOLDEREN Luc, *Jacques Jonghelinck. Sculpteur, médailleur et graveur des sceaux (1530-1606)*, Louvain-la-Neuve, Département d'Archéologie et d'histoire de l'art. Séminaire de Numismatique Marcel Hoc, 1996, pg. 445- 475.

⁵⁹ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 44.

⁶⁰ *Ibid.*, pg. 34-36 et SAMARAN Charles, *op. cit.*, pg. 393-437.

⁶¹ JENKISON Hillary, « Some Notes on the Preservation, Moulding and Casting of Seals », dans *The Antiquaries Journal*, n°4, 1924, pg. 388-403.

⁶² PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 34-36 et GENICOT Luc Francis, *op. cit.*, pg. 49.

⁶³ <http://sfhs-rfhs.fr/>, consulté le 8 février 2021.

cire vierge de minium⁶⁴, de cinabre⁶⁵ ou de terre sigillaire. C'est aussi vers cette période que la couleur verte commence à se développer. À la fin de la période médiévale, il existe toute une gamme de couleurs allant du jaune au noir. Certains sceaux sont même bleus ou roses, mais cela reste très marginal ; de même que les sceaux bichromes⁶⁶. En somme, les variations de couleurs sont le résultat d'ajouts de poudre minérale, végétale ou métallique. Ce procédé est analogue à la coloration du verre ou de la céramique⁶⁷.

Par ailleurs, jusqu'au XIII^e siècle, la cire était une matière relativement bon marché, on n'hésite pas à l'utiliser. Cependant, au fur et à mesure des siècles, ce matériau devient de plus en plus cher. Ceci est l'une des raisons qui expliquent la diminution de la taille des sceaux. Cela joue aussi un rôle dans l'utilisation d'une cire de moindre qualité qui a pour conséquence la présence d'empreintes de plus en plus abimées et détachées pour les périodes plus modernes. De plus, des lacunes existantes dans les analyses chimiques de sa composition compliquent l'examen de la qualité de la cire, et ce tant pour la période médiévale que moderne⁶⁸. De manière générale, comme nous le verrons plus tard, un lien est visible entre la qualité moindre de la cire et la taille des empreintes.

Souvent durant le Moyen Âge, la couleur n'a pas une signification particulière. Elle répond à des questions de préférences artistiques, mais aussi parfois économiques. Seul le monde des chancelleries fait exception. Dans ce cas, la teinte a une valeur diplomatique précise⁶⁹. Cela veut dire que la couleur présente dans notre corpus n'a pas de valeur particulière.

Pour notre corpus, comme nous le savons déjà, la couleur utilisée est exclusivement rouge. Notons par ailleurs que le corpus de sceaux digitalisés par les AGR ne permet pas de donner la teinte exacte de l'empreinte. Nous avons donc contacté Marc Libert avec qui nous avons

⁶⁴ Oxyde de plomb.

⁶⁵ Sulfure de mercure

⁶⁶ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 34-36.

⁶⁷ MESSNER Maxime, *Pour une approche archéologique du sceau médiévale et moderne (XIV^e-XVII^e siècles). L'exemple de dix sceaux de la commande Saint Jean de Strasbourg*, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2014, pg. 8-10.

⁶⁸ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 34-26, BARBICHE Bernard, « Le diplomatique des actes de l'époques modernes, XVI^e-XVII^e siècle. Bilan et perspective », dans *op. cit.*, pg. 19-36 et MESSNER Maxime, *op.cit.*, pg. 8- 10.

⁶⁹ [https://www.siv.archives-](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action;jsessionid=B815E3A6D49C116796FBA1F089F47D9D?template=&preview=false&uuid=a6ccb089-728e-405c-adff-456bf9f8470e)

[nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action;jsessionid=B815E3A6D49C116796FBA1F089F47D9D?template=&preview=false&uuid=a6ccb089-728e-405c-adff-456bf9f8470e](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action;jsessionid=B815E3A6D49C116796FBA1F089F47D9D?template=&preview=false&uuid=a6ccb089-728e-405c-adff-456bf9f8470e), consulté le 8 février 2021.

échangé différents mails⁷⁰. Cela nous a poussés à supposer que l'essentiel de notre corpus est composé de cire de couleur rouge comme cela était de coutume au XVIII^e siècle.

Par ailleurs, le corpus inclut un sceau en cire noir⁷¹. Cependant, il ne s'agit pas d'une empreinte sigillographique d'une communauté régulière située sur nos territoires, mais d'un cachet émanant du diocèse de Langres en France. Ce cachet est apposé comme validation de la réponse à l'abbé de Saint-Hubert Célestin de Jongh. Nous savons que cette pièce de couleur noire⁷² n'est pas un cas unique. De nouveau en France, l'abbaye de Liessies dispose d'un sceau de cire noire utilisé sur la période 1711-1716⁷³. Nous remarquons donc, pour une même période, pour un même type d'institution, mais des territoires différents, la coexistence de techniques divergentes. L'utilisation de la cire noire peut s'expliquer par une coutume inhérente au diocèse de Langres ou au sigillant, Nere. Par ailleurs, nous savons que la cire noire, même si elle reste relativement rare, a été utilisée par l'ordre Teutonique⁷⁴ et parfois par les Hospitaliers⁷⁵. Dans le monde laïque et privé, la cire noire ou grisâtre était parfois utilisée pour les actes concernant les décès ou les funérailles. Cependant, cette considération n'est pas à prendre en compte pour le monde ecclésiastique⁷⁶.

Nous disposons aussi d'un sceau en papier⁷⁷. Ce dernier appartient à Claudius de Saint-Simon de Metz et ne concerne, donc, que très peu notre problématique, car l'institution ne se trouve pas sur les territoires étudiés. Cependant, il est intéressant d'intégrer cette empreinte à

⁷⁰ De nouveau : mail en date du 7 décembre 2020, réponse de Marc Libert « *il y a fort à parier que ces sceaux étaient vraisemblablement tous de couleur rouge, comme c'était presque toujours le cas à l'époque* ».

⁷¹ AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh et d'un autre, 29 septembre 1752, 90.

⁷² Cette couleur s'obtient avec l'ajout de charbon de bois à la cire.

MESSNER Maxime, *op. cit.*, pg. 8-10.

⁷³ DELGRANGE Dominique, « Héraldique et sigillographie de la période moderne. Un sondage dans le fonds de l'abbaye de Liessies (Début du XVIII^e siècle) », dans *op. cit.*, 32 p.

⁷⁴ Les sceaux de l'ordre Teutonique ou maison de l'hôpital des Allemands de Sainte-Marie-de-Jérusalem ou l'ordre de la Maison de Sainte-Marie-des-Teutoniques ou ordre des Chevaliers teutoniques ou de maison des chevaliers de l'hôpital de Sainte-Marie-des-Teutoniques à Jérusalem arborent généralement l'image de la Vierge. Cette représentation atteint son paroxysme durant les XIV^e et XV^e siècles. Parfois, l'iconographie de la Passion est aussi utilisée.

BAUDIN Arnaud, « Le sceau, miroir de la spiritualité des ordres militaires », dans CARRAZ Damien et DEHOX Esther (éd.), *Images et ornements autour de ordres militaires au Moyen Âge. Culture visuelle et culte des saints (France, Espagne du Nord et Italie)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2016, pg. 69-82.

⁷⁵ Les sceaux des ordres hospitaliers, ou l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem utilisent principalement l'image de saint Jean-Baptiste et le lien avec leur rôle de gardien du Saint Sépulcre. Sur la période 1189-1509, l'apparition de la croix se fait de plus en plus présente.

Ibid.

⁷⁶ NIELEN Marie-Adélaïde, « Pour garder une bonne image. Phénomènes d'altération et méthodes de conservation des sceaux de cire médiévaux », dans *Bulletin de liaison des sociétés savantes*, n°12, 2007, pg. 3-6.

⁷⁷ AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh et d'un autre, 19 novembre 1743, 90.

notre analyse. De nouveau, si nous comparons avec l'abbaye de Liessies⁷⁸, il existe aussi des traces d'un sceau de cette matière, mais ce dernier servait juste pour fermer les plis. Dans notre cas nous ne pouvons donner une utilisation précise de cette empreinte.

En résumé, cela nous a permis de voir que pour le monde ecclésiastique, il existe, sur des territoires différents, mais à une époque analogue, différents types et techniques de cire utilisés. Cependant, nous avons pu constater qu'une certaine continuité est à signaler. Cette uniformité, surtout au niveau de la couleur, s'insère dans une uniformisation plus générale de la pratique sigillographique que cela soit dans le monde laïc ou religieux. De plus, cette utilisation commence durant la période et continue au moins jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Un prolongement dans la pratique est donc perceptible. Une constatation analogue peut-être faite pour les laïcs, durant la même époque, chez eux aussi les cachets de petite taille en cire rouge prédominent.

4. La forme du sceau

La forme des sceaux varie beaucoup au cours du temps. Cependant il s'agit plus d'habitudes régionales et des préoccupations artistiques que des règles précises diplomatiques ou juridiques⁷⁹. Des sigillographes allemands ont recensé jusqu'à vingt formes différentes, mais la plupart ont rarement été utilisées⁸⁰.

Les formes ronde, ovale, en navette polygonale, en écu ou polylobée sont celles ayant connu une plus grande longévité et dont nous avons le plus de traces. Les sceaux ronds sont principalement utilisés pour les types en majesté, hagiographique, équestre, naval, monumental et héraldique. Durant l'époque moderne, cette forme est aussi utilisée pour les timbres et cachets⁸¹. Ensuite, le sceau ovale convient pour les armoiries et est fortement utilisé chez les ecclésiastiques et les femmes. De même que pour les sceaux de forme ronde, ils sont utilisés durant la période moderne pour les cachets et les timbres⁸². Le sceau en navette est aussi appelé sceau gothique ou sceau ogival. Ces deux dernières appellations sont anachroniques et peu adéquates, car, en réalité, cette forme n'est pas typique de la période gothique et n'a rien d'ogival. Ce type est majoritairement utilisé de manière verticale, il existe cependant des

⁷⁸ DELGRANGE Dominique, « Héraldique et sigillographie de la période moderne. Un sondage dans le fonds de l'abbaye de Liessies (Début du XVIII^e siècle) », dans *op. cit.*, 32 p.

⁷⁹ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 37.

⁸⁰ GROTEFEND Hermann, *Ueber Sphragistik. Beiträge zum Aufbau der Urkundenwissenschaft*, Bresslau, Universitätsbibliothek Johann Christian Senckenberg, 1875, pg. 17.

⁸¹ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 133.

⁸² *Ibid.*

exceptions où la disposition est horizontale. Il convient parfaitement au type pédestre, car, de par sa forme, il permet, facilement, la représentation de personnages de pieds. Par ailleurs, il est fortement utilisé chez les ecclésiastiques et les femmes⁸³. Le sceau polygonal, quant à lui, sert principalement de contre-sceau⁸⁴. Durant la période moderne, il est utilisé comme cachet à caractère personnel. Le sceau en écu ou sceau scutiforme convient au type héraldique, il est utilisé par les seigneurs médiévaux. La forme en écu, quant à elle, est fortement utilisée durant le Moyen Âge par les seigneurs médiévaux et les familles éminentes. Ces derniers l'utilisent principalement pour y insérer leur blason. Nous n'avons pas trouvé de trace ou de mention de ce type. Néanmoins cela ne veut pas dire qu'elle n'existait plus, mais qu'elle était, certainement, utilisée de manière marginale. Cette forme va peu à peu être mise de côté après le XIII^e siècle. Enfin, les sceaux polylobés se rencontrent plus rarement dans nos régions. Cette forme se développe d'avantage dans les régions hispaniques et accueille une iconographie variée⁸⁵. Pour la période moderne, nous n'avons pas trouvé de traces de cette forme chez les communautés régulières. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il est plus complexe d'y insérer un écu armorié.

Notons par ailleurs que la forme du sceau est aussi constituée de rebords, l'excédent de cire. Ceci sert à protéger l'empreinte des altérations dues au temps⁸⁶. Les sceaux les plus anciens sont aussi parfois protégés par un berceau de cire naturelle plaqué en négatif sur la cire⁸⁷. Cet excédent pose parfois des problèmes lors de l'analyse du sceau. Effectivement, de nombreuses pièces étant fortement abimées, la frontière entre la forme du sceau et la cire est parfois difficile à discerner.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Un contre-sceau est un sceau de petite dimension se situant au dos du sceau pour parfaire la validation et rendre plus difficile la falsification.

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 66.

⁸⁵ *Ibid.*, pg. 134.

⁸⁶ *Ibid.*, pg. 136.

⁸⁷ JARDOT Lucie, *op. cit.*, pg. 30-35.

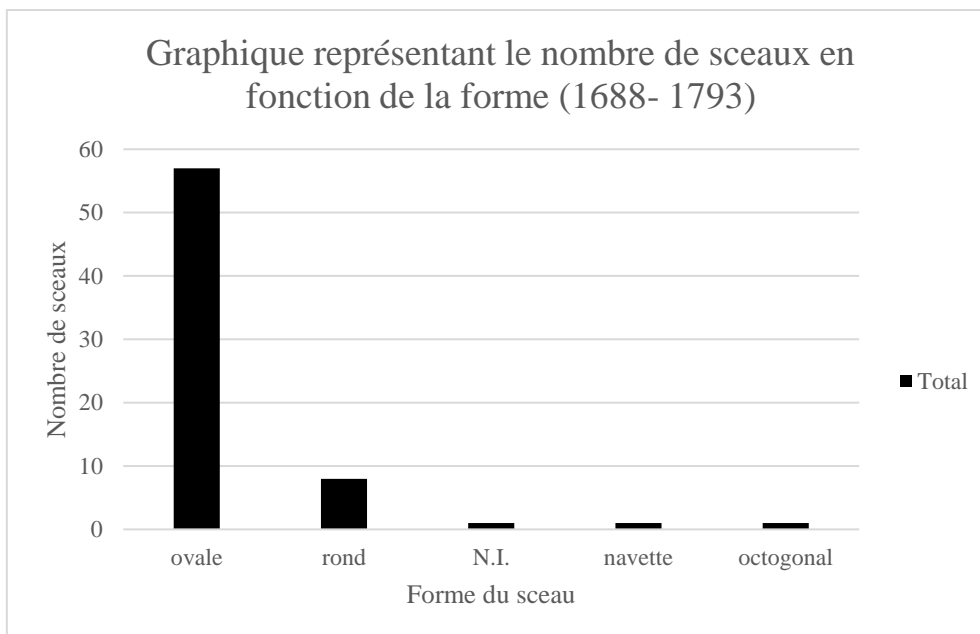


Tableau 3: Graphique représentant le nombre de sceaux en fonction de la forme (1688- 1793).

Les sceaux étudiés sont de forme ovale, ronde, en navette et polygonale : 83% de notre corpus de sources est composé de sceaux de forme ovale et 12 % d’aspect rond. Les 5% restant sont constitués d’un sceau en navette⁸⁸, d’un octogonal⁸⁹ et d’une empreinte dont nous n’avons pas su établir la forme en raison de son mauvais état de conservation⁹⁰. En comparaison, le corpus élaboré par Caroline Simonet concernant les sceaux des moines en France durant les XII^e et XV^e siècles⁹¹ comporte peu de sceaux ovales, mais une quantité plus importante de sceaux en navette et, dans une moindre mesure de sceaux ronds. Nous pouvons dès lors voir que concernant la forme, il n’y a pas de réelle continuité avec les périodes précédentes pour ce qui est des sceaux religieux. Néanmoins, aucune étude analogue sur le territoire belge ne permet d’aller plus loin dans la comparaison.

Par ailleurs, concernant les sceaux laïcs, la forme la plus souvent mise en avant durant la période moderne, et plus particulièrement le XVIII^e siècle, est aussi la forme ovale. Effectivement, comme pour le monde ecclésiastique, durant le siècle des Lumières, ce sont les cachets à clore les lettres qui dominent. Or ceux-ci sont majoritairement de formes rondes ou ovales, facilitant de ce fait l’insertion d’un écu aux armes du sigillant. Nous percevons, ici, dans une certaine mesure, une volonté du monde ecclésiastique de se calquer sur les pratiques les

⁸⁸ CHAPITRE DE TOURNAI (en 1943), *Matrice de sceau de couvent des franciscains à Frasnes-lez-Buissenal*, s.d.

⁸⁹ AEN, *Notaire Gilson*, Empreinte de sceau de Maur Melotte, abbé d’Aulne, 9 avril 1760, 1235.

⁹⁰ AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Charles Dethier, abbé de Grandpré, 2 mars 1725, 894.

⁹¹ SIMONET Caroline, « Sceaux de moines : un premier état des lieux (France, XII^e-XV^e siècle) », dans, *op. cit.*

laïcs⁹². Effectivement, si nous prenons l'exemple de l'abbaye de Floreffe, durant le XVII^e siècle, apparaissent deux petits cachets armoriés ovales, à clore les lettres, qui vont prendre la place du sceau conventuel. À partir de ce moment, le sceau abbatial n'est plus utilisé et les actes sont scellés soit au moyen du cachet personnel de l'abbé, soit avec l'un des deux cachets conventuels⁹³. Nous savons aussi que cette tendance à écarter l'empreinte de l'abbaye permet de mettre en avant des cachets de plus petite taille. L'abbaye de Liessies, dans le nord de la France, préfère, elle aussi, s'adapter à la tendance laïque qui consiste à utiliser des cachets de plus petites tailles⁹⁴. Nous percevons donc, une tendance globale des abbayes au XVIII^e de se calquer sur les profanes dans la pratique de l'usage du cachet armorié à clore les lettres.

Tout d'abord, nous ne disposons pas de sceaux en écu et polylobés. Cela peut s'expliquer de différentes manières. Tout d'abord, concernant les formes en écu, cette dernière était majoritairement utilisée par les seigneurs médiévaux. Nous n'avons pas connaissance de trace de cette apparence dans des communautés régulières ni même dans le monde ecclésiastique de manière générale pour l'époque moderne. Par rapport aux sceaux polylobés, leur absence dans notre corpus peut s'expliquer par le fait que cette forme s'est surtout développée en Castille durant le Moyen Âge et n'a que moyennement touché nos régions ainsi que par le fait qu'il s'agit d'une forme prédisposée pour les contre-sceaux. Cependant, notons que notre corpus ne comporte aucun contre-sceau. De plus, après une brève analyse sigillographique, concernant nos territoires, au XVIII^e siècle, nous n'avons pas trouvé de trace de ces formes tant dans le monde laïc qu'ecclésiastique. Néanmoins, des études plus poussées seraient nécessaires pour le confirmer surtout concernant les profanes⁹⁵.

La forme la plus commune du corpus est donc bien ovale, elle représente la majorité des sceaux étudiés. Soulignons qu'il s'agit de la forme la plus ancienne de sceau. Effectivement, cette dernière date de l'Antiquité et tire sa forme des anneaux sigillaires⁹⁶. Si nous comparons avec les XII^e-XV^e siècle, il y avait, à l'époque, une faible proportion de sceaux ovales comparée à la forme en navette pour les ecclésiastiques⁹⁷. Dans de nombreuses communautés, comme

⁹² CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 133.

⁹³ LAURENT René, *Sceaux de l'abbaye et de l'abbé de Floreffe*, ... pg. 5-8.

⁹⁴ DELGRANGE Dominique, « Héraldique et sigillographie de la période moderne. Un sondage dans le fonds de l'abbaye de Liessies (Début du XVIII^e siècle) », dans *op. cit.*, 32 pg.

⁹⁵ Effectivement, comme déjà mentionné, de nombreuses empreintes sigillographiques se retrouvent aussi dans des fonds d'archives privés. Il serait donc intéressant de recenser ces collections et d'en faire une analyse. Certains ont déjà entrepris un travail analogue, mais les sceaux sont situés dans une très grande variété de fonds et collections.

⁹⁶ <http://sfhs-rfhs.fr/accueil/sigillographie/>, consulté le 15 mai 2021.

⁹⁷ SIMONET Caroline, « Sceaux de moines : un premier état des lieux (France, XII^e-XV^e siècle) », dans *op. cit.*

celle de Lobbes, on voit apparaître, dès le XVII^e siècle, des petits cachets de forme ovale⁹⁸. L'utilisation de cette forme peut s'expliquer de différentes manières. Tout d'abord, cette forme est prédisposée à accueillir une iconographie de type armorié. Iconographie qui, nous le verrons, est la plus présente pour les communautés régulières, et les laïcs, au XVIII^e siècle. En outre, le corpus documentaire, est composé de cachets de petites tailles, nous supposons qu'il était plus facile de tailler des matrices de petite taille de formes plus classiques comme rondes ou ovales, que des aspects plus complexes comme polylobés ou polygonaux. De manière plus générale, c'est aussi la forme la plus adaptée pour les cachets à clore les lettres durant la période moderne. Notons cependant que ce type de cachet est alors aussi employé à la place du sceau⁹⁹. Or, notre corpus est presque exclusivement composé de ce type d'empreinte. Les communautés régulières et abbés ont pu donc utiliser cette forme pour se calquer sur l'usage. Pour nous, l'utilisation de cette forme montre une certaine volonté des abbés et communautés régulières de s'insérer dans leur temps. Effectivement, au travers de l'adoption et adaptation de certaines coutumes laïques, nous percevons une réelle tendance de ce type de sigillant à s'inscrire dans leur époque.

Concernant la forme ronde, il s'agit, en théorie d'une des formes les plus anciennes et plus répandues. Elle est principalement utilisée pour les sceaux équestres, urbains et de juridiction¹⁰⁰. Or, dans notre corpus, cette forme reste assez marginale. Comment expliquer cette faible proportion de sceaux ronds alors que cette forme s'adapte parfaitement aux timbres et cachets modernes ? Répondre à cette question s'avère extrêmement complexe. Nous pouvons supposer un développement de l'usage durant la période moderne qui pousse les communautés et les abbés à se doter d'un sceau ovale. C'est, notamment, le cas pour l'abbaye des saint-Pierre-et-Exupère de Lobbes qui, au XVII^e siècle, se dote d'un cachet de forme ronde¹⁰¹. Dans le monde laïque, les cachets de formes ovales se développent aussi grandement et deviennent majoritaire durant la période moderne, délaissant l'aspect rond typique du Moyen Âge. Nous voyons donc que cette modification n'est pas inhérente au monde ecclésiastique, mais touche la société dans son ensemble.

⁹⁸ LAURENT René, *Sceaux de Thudinie ...*, pg. 21.

⁹⁹ LAURENT René, *Sceaux de l'abbaye et de l'abbé de Floreffe...* pg. 5-8.

¹⁰⁰ <http://sfhs-rfhs.fr/>, consulté le 17 février 2021.

¹⁰¹ LAURENT René, *Sceaux de Thudinie...*, pg. 24.

De plus, sur les huit sceaux ronds de notre corpus deux appartiennent à des abbés¹⁰² alors que les six autres sont des sceaux d'abbaye¹⁰³. Nous nous demandons si dans ce cas, il n'y a pas dans une certaine mesure une volonté de la part des sigillants de marquer une continuité avec la période antérieure et leurs prédécesseurs. Par ailleurs, ce siècle, ainsi que le précédent, est aussi connu pour la création de différentes institutions constituant un nouveau réseau monastique. Même si ce phénomène tend à ralentir vers le XVIII^e siècle, il connaît quelques sursauts au milieu du siècle. Ces nouvelles abbayes couvrent en majorité les campagnes. Ces nouveaux organismes restent fragiles et sont composés, dans un premier temps, de peu de membres¹⁰⁴. Il est possible que l'utilisation de la forme plus traditionnelle, comme la forme ronde, soit un moyen de réaffirmer l'autorité des institutions plus anciennes dont l'existence à, entre autres, été mise à mal par les différentes guerres et pillages dus au passage des troupes de Louis XIV ainsi que la politique religieuse de Joseph II¹⁰⁵. Cependant, il est aussi tout à fait possible que l'utilisation d'empreintes sigillographiques de forme ronde soit purement artistique ou esthétique.

Le sceau en navette dont nous disposons est en réalité une matrice de sceau. Nous ignorons les dates d'utilisation de cette dernière, mais nous pensons que ce dernier a été utilisé durant une grande partie de la durée d'existence de couvent de Frasnes-lez-Buissenal. De plus, l'iconographie utilisée reste très ancrée dans ce qui se faisait à partir du Moyen, comme nous le verrons plus en détail par la suite, cette dernière représente une Vierge à l'Enfant avec un écu comme éléments para-héraldique. Il est intéressant de souligner que, durant les siècles précédents, la forme en navette prédominait dans le monde religieux¹⁰⁶. Or, notre corpus datant du XVIII^e siècle en est presque dépourvu. Nous y voyons une volonté de la communauté de tenter de garder une certaine continuité avec les pratiques antérieures¹⁰⁷. Cependant, devant la disparition significative de la forme en navette, une volonté de changement est aussi

¹⁰² AEN, *Stassart-Maillen*, Empreinte de sceau de N. abbé de Malonne, mai 1752, 425, fo 180 et AEN, *Communes Villers-Deux-Eglises*, Empreinte de sceau de Maur Bertrand, abbé de Florennes, 16 novembre 1748, 1.

¹⁰³ UCCLE, *Matrice en laiton à M. Paul Ernotte*, Matrice de sceau de abbaye du Jardinnet à Walcourt, 41 (Uccle 1954) ; AEM, *S convent'most bte Marie de Caberune*, abbaye de Cambron, Empreinte de sceau de l'abbaye de Cambron, 1705 (détruite en 1940) ; AGR, *Chambre des Comptes*, Empreinte de sceau de Abbaye de Cambron, 23 avril 1787, déclaration 46899/19 ; AGR, *Chambre des Comptes*, Empreinte de sceau de l'abbaye de Notre-Dame du refuge d'Ath (dite de l'Abiette), 7 avril 1787, 46899 ; ARCHIVES NATIONALES DU LUXEMBOURG, *Abbaye d'Echternach*, Empreinte de sceau de l'Abbaye d'Orval, 1669 et TOWNAL, *Musée d'Histoire et des Arts décoratifs*, Matrice de sceau de couvent des Sœurs de la Charité à Namur, collection des matrices.

¹⁰⁴ DINET Dominique, *Religion et société. Les réguliers et la vie régionale ...* pg. 205-232.

¹⁰⁵ JACQUET Philippe, *op. cit.*

¹⁰⁶ SIMONET Caroline, « Sceaux de moines : un premier état des lieux (France, XII^e-XV^e siècle) », dans *op. cit.*

¹⁰⁷ HENNEAU Marie-Élisabeth, « Regard historiographique sur des religieuses en quête d'histoire. État de la question et pistes de recherches à propos des couvents de femmes (XIII^e-XVIII^e siècles) sur le territoire de la Belgique actuelle », dans *op. cit.*

perceptible. Si nous comparons avec les XII^e et XV^e siècles, dans les communautés régulières, Caroline Simonet compte plus de 50% des sceaux de son corpus abordant cette forme¹⁰⁸.

Le seul sceau de forme octogonale appartient à Maur Melotte (1753-1763), abbé d'Aulne ; il est daté de 1760. Il s'agit d'une marque sigillographique digitalisée par les AGR, nous ne connaissons, par conséquent, pas la typologie documentaire sur lequel cette empreinte est apposée. De plus, il s'agit du seul sceau de Maur Melotte dont nous disposons. Il est donc impossible de voir si ce cachet est utilisé uniquement dans le cadre privé, comme cela est souvent le cas pour les sceaux polygonaux ou si, au contraire, il s'agit de son cachet quotidien. Par ailleurs, nous savons, au travers de notre corpus, que certains ont changé d'empreinte sigillographique au cours de leur abbatiat. Cela est notamment le cas des abbés de Saint-Hubert Clément Lefèbvre et Célestin de Jongh, mais aussi de l'abbé de Saint-Berthuin de Malonne, Bonvoisin. Pour le cas de Maur Melotte, nous pouvons alors émettre l'hypothèse qu'il s'agit de son unique cachet et qu'il l'utilise dans le cadre de ses fonctions abbatiales, car il est composé d'une mitre et d'une crosse. Ces ornements para-héraldiques ne sont que des privilèges octroyés aux abbés par les instances pontificales¹⁰⁹. De plus, les abbés ne peuvent porter la crosse que dans leur monastère. Cela va de même pour la mitre dont l'utilisation demande une justification¹¹⁰. La forme polygonale peut avoir une ascendance familiale comme cela est courant pour l'héraldique¹¹¹. Toutefois, dans ce cas, nous ne savons expliquer avec précision, l'utilisation de cet aspect.

En somme, au niveau de la forme, une certaine évolution est perceptible. Durant le Moyen Âge, c'est la forme en navette qui prédomine pour les femmes, les ecclésiastiques et les communautés religieuses, car elle fait référence à la mandorle du Christ. Plus tard, l'usage des formes rondes et ovales se développe et ces dernières deviennent prédominantes au XVIII^e siècle. Cela est à mettre en lien avec épanouissement du cachet à clore les lettres durant l'époque moderne. Notons par ailleurs, l'existence de quelques exceptions, avec la présence d'un sceau octogonal.

¹⁰⁸ SIMONET Caroline, « Sceaux de moines : un premier état des lieux (France, XII^e-XV^e siècle) », dans *op. cit.*

¹⁰⁹ HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 51-60.

¹¹⁰ *Ibid.* pg. 60-94.

¹¹¹ HABLLOT Laurent, « Autoportrait et emblématique princière à la fin du Moyen Âge », dans GAUCHER-RÉMOND Elisabeth, *op. cit.*, pg. 67-81.

5. La taille du sceau

La taille d'un sceau peut refléter l'importance et la place du sigillant dans la société. De ce fait, une évolution est perceptible avec les périodes antérieures et plus spécifiquement la période moderne. En comparaison avec les grands sceaux appendus connus durant la période médiévale, les cachets modernes peuvent faire pâle figure. Certains y voient, avec cette diminution de la taille, une dévalorisation de l'utilisation du sceau ou une baisse de la pratique. Cette hypothèse doit être nuancée, comme le montre ce travail, il y a aussi une évolution de la pratique sigillographique. Durant les Temps modernes et plus spécifiquement vers la fin de la période, nous nous retrouvons face à une plus grande proportion de cachets à clore les lettres remplaçant peu à peu le sceau en tant que tel. Cependant, dans le monde laïque la dimension du sceau est à mettre en relation avec le statut social du sigillant. De fait, plus le personnage est important plus son sceau aura une taille importante. De surcroît, les actes royaux voient une augmentation de la taille des sceaux, mais ceux-ci étant le plus souvent lourds ils sont détachés, perdus ou abimés¹¹². Une tendance inverse est perceptible chez le clergé régulier qui, lui, voit une diminution de la taille de leur empreinte surtout sur la période moderne. Cela peut signifier une moindre revendication de prestige de la part des abbés et abbayes.

Globalement, il n'existe pas d'études qui aborde en détail la taille des sceaux et des cachets. Nous ne pouvons nous appuyer que sur des informations éparses, glanées dans des études de cas. Dans notre étude, nous tenterons de montrer que la taille moyenne de ces pièces tend à rester stationnaire, mais reste de taille réduite par comparaison avec le Moyen Âge et le début de la période moderne. De plus, les notices sceaux digitalisés par les AGR mentionnent la largeur du sceau, mais non sa hauteur. De ce fait, à de nombreuses reprises, la hauteur est mentionnée comme *indéterminée* dans nos fiches, car nous ne pouvons en donner la valeur exacte. Cela complique quelque peu notre étude, mais n'empêche pas une analyse approximative de la taille et de la superficie. Ensuite, il n'est pas toujours aisé de savoir donner la taille exacte d'un sceau ou d'un cachet. Les excédents de cire, les craquelures ou l'état parfois lacunaire de l'empreinte peuvent biaiser le mesurage. Pour corriger ces manquements, nous avons pu, dans certains cas, nous baser sur d'autres versions du même cachet ou disposer de plus d'informations dans des ouvrages appropriés. Par ailleurs, n'oublions pas que malgré la taille, qui pourrait s'avérer très petite, les informations que cela nous procure restent nombreuses¹¹³.

¹¹² BARBICHE Bernard, « La diplomatique des actes de l'époque modernes, XVI^e-XVII^e siècles. Bilan et perspectives », dans *La Gazette des archives*, 1996, n°172, pg. 19-36.

¹¹³ PASTOUREAU Michel, « L'État et son image emblématique », dans *op. cit.*, pg. 145-153.

D'un point de vue plus caractéristique, concernant la taille du sceau en navette dont nous disposons¹¹⁴, la largeur de celui-ci est approximativement de 30 mm tandis que la hauteur est indéterminée. Néanmoins, comme nous le verrons plus en détail par la suite, si nous le comparons avec les empreintes ovales, ce dernier est d'une taille relativement imposante. En réalité, rares sont les cachets ovales dont la largeur dépasse les 30 mm.

Pour ce qui est du sceau octogonal de Maur Melotte¹¹⁵, abbé d'Aulne, ce dernier est un cas plus complexe étant donné la spécificité de sa forme. Il mesure 22 mm de largeur pour une hauteur de 26 mm¹¹⁶. En comparaison avec les sceaux ovales de l'époque dont nous disposons, il reste dans une certaine moyenne.

Ensuite, les empreintes rondes présentes sont au nombre de huit. Elles ont un diamètre allant de 15 mm pour le plus petit à 45 mm pour le plus imposant. Il est intéressant de remarquer que nous retrouvons les deux extrêmes. Effectivement, nous disposons d'une pièce de très petite taille, appartenant à Maur Bertrand, abbé de Florennes¹¹⁷ qui côtoie des pièces les plus imposantes comme celle de l'abbaye Notre-Dame du Refuge d'Ath¹¹⁸. Nous pouvons émettre l'hypothèse que malgré des pratiques qui tendent à réduire la taille de l'empreinte, il y a encore au XVIII^e siècle, des institutions qui utilisent des sceaux plus grands. Cela peut, entre autres, s'expliquer par une volonté de la communauté de garder une certaine continuité avec les siècles précédents et ainsi d'asseoir son autorité notamment face à ses seigneuries. De plus, la plus petite empreinte appartient à Maur Bertrand, abbé de Florennes, est un cachet à clore les lettres alors que les deux autres empreintes sont encore utilisées comme sceau. L'évolution du sceau au cachet peut expliquer la fluctuation de taille.

Les sceaux ovales sont majoritaires dans notre ensemble documentaire. Si nous prenons l'exemple de Floreffe, la taille oscille, même si elle reste dans une certaine gamme. Cela atteint son paroxysme avec Louis de Werdt¹¹⁹ en 1732. L'empreinte de ce dernier présente une largeur de 26 mm pour une hauteur de 30 mm¹²⁰ ; c'est le cachet d'abbé le plus imposant. Les plus

¹¹⁴ Chapitre de Tournai (en 1943), *Matrice de sceau de couvent des franciscains à Frasnes-lez-Buissenal*, s.d.

¹¹⁵ AEN, *Notaire Gilson*, Empreinte de sceau de Maur Melotte, abbé d'Aulne, 9 avril 1760, 1235.

¹¹⁶ LAURENT René, *Sceaux de Thudinie ...*, pg. 20.

¹¹⁷ AEN, *Communes Villers-Deux-Eglises*, Empreinte de sceau de Maur Bertrand, abbé de Florennes, 16 novembre 1748, 1.

¹¹⁸ AGR, *Chambre des Comptes*, Empreinte de sceau de l'abbaye de Notre-Dame du refuge d'Ath (dite de l'Abiette), 7 avril 1787, 46899 et Archives Nationale du Luxembourg, *Abbaye d'Echternach*, Empreinte de sceau de l'Abbaye d'Orval, 1669.

¹¹⁹ AEN, *Souverain Bailliage*, Empreinte de sceau de Louis, abbé de Floreffe, juillet 1732, 242.

¹²⁰ LAURENT René, *Sceaux de l'abbaye et de l'abbé de Floreffe...*, ... pg. 26.

petites pièces sont celles attribuées à Jean-Baptiste Dufresne¹²¹, elles ont une largeur de 16mm pour une hauteur de 21 mm. Nous aurions pu penser que durant le siècle la taille tendrait à diminuer, or cela n'est pas précisément le cas. Effectivement, entre Jean-Baptiste Dufresne et son successeur Louis de Fromenteau, la largeur du sceau augmente de 3 mm tandis que sa hauteur reste égale. Cela peut s'expliquer de différentes manières, mais la plus plausible est qu'il s'agit d'une facilité pour y insérer les armes et éléments para-héraldique de l'abbé. Autre fait intéressant, si nous nous penchons sur le cas de l'abbaye d'Aulne, nous remarquons que l'empreinte la plus petite appartient à l'abbé Emmanuel de Noville¹²² le premier abbé du XVIII^e siècle tandis que ceux avec la taille la plus imposante appartiennent à son successeur Maur Carion. Pour les abbés suivants, la taille se stabilise autour de 20 mm de largeur pour une hauteur oscillant entre 24 et 26 mm. Par ailleurs, parfois la taille du sceau entre plusieurs sigillants ne se modifie pas. Cela est le cas pour les deux exemples que nous avons de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes¹²³ où la taille reste entre les Joseph Robson et Joseph Simon d'une largeur de 20mm pour une hauteur de 24mm¹²⁴. Or, septante années séparent les deux empreintes. Pour nous, cela montre une certaine continuité dans la pratique, mais il reste difficile de conclure. Il aurait été intéressant de disposer des sceaux des autres abbés pour voir si la taille y reste constante ou non.

En somme, nous pouvons émettre l'hypothèse que nous nous situons à une époque charnière où la taille du sceau ne définit plus l'importance du document auquel il se rattache. Nous pensons qu'il s'agit dans notre cas, exclusivement de marque de validation et non plus des marques d'autorités comme cela était le cas durant les siècles précédents. L'apparition de la signature autographe au XVI^e siècle et la coexistence des deux pratiques montrent que l'un ne fonctionne pas sans l'autre au XVIII^e siècle¹²⁵. Cela peut aussi s'expliquer par le fait qu'il s'agit en réalité de cachet à clore les lettres et non plus de réel sceau comme il était coutume de les

¹²¹ AEN, *Souverain Baillage*, Abbé de Floreffe, Monsieur Jean Baptiste Dufresne, 29 septembre 1764, 402, AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de l'abbé de Floreffe Mon. Dufresne, 18 janvier 1779, 3295, AEN, *Souverain bailliage*, Empreinte de sceau de Jean Baptiste Dufresne, abbé de Floreffe, 8 août 1783, 402 et AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de l'abbé de Floreffe Mon. Dufresne, 15 mai 1783, 3295.

¹²² AEN, *Notaire Ramquin*, Empreinte de sceau de Emmanuel de Noville, abbé d'Aulne, 18 février 1708, 2169.

¹²³ AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Joseph Robson, abbé de Lobbes, 23 octobre 1722, 326 et AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Joseph Simon, abbé de Lobbes, 30 juin 1778, 326.

¹²⁴ LAURENT René, *Sceaux de Thudinie...*, pg. 31.

¹²⁵ <https://www.siv.archives->

[nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action;jsessionid=B815E3A6D49C116796FBA1F089F47D9D?template=&preview=false&uuid=a6ccb089-728e-405c-adff-456bf9f8470e](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action;jsessionid=B815E3A6D49C116796FBA1F089F47D9D?template=&preview=false&uuid=a6ccb089-728e-405c-adff-456bf9f8470e), consulté le 14 avril 2021.

apposer durant le Moyen Âge. Il y a donc derrière, plus une volonté de reconnaissance de l'intégrité du document plutôt que de la validation de l'acte à proprement parler.

6. La légende

Certains sceaux et cachets étudiés sont flanqués d'une légende. Cette dernière est formée par des mots qui accompagnent l'iconographie et permet, dans certains cas, l'identification du sigillant et parfois d'un espace géographique. De manière générale, elle suit le bord du sceau, mais peut se prolonger dans le champ. Son début est souvent marqué par un signe distinctif, un motif floral, une étoile ou, le plus souvent, une croix à branches égales. La ponctuation y est très marginalement présente. La légende se lit, sauf rare exception, dans le sens des aiguilles d'une montre. À partir du XIV^e siècle, avec l'influence de la Renaissance, les légendes s'inscrivent de temps en temps dans des banderoles¹²⁶.

Transcrire la légende peut s'avérer problématique. Effectivement, les abréviations y sont parfois nombreuses et l'état de conservation du sceau ne permet pas toujours d'en lire la totalité. De plus, les interruptions, dues à certains éléments du champ, peuvent aussi poser problème. Dans certains cas, nous disposons de plusieurs empreintes, dont certaines lacunaires, cela nous permet de reconstruire la légende dans son entièreté¹²⁷. Dans notre étude, quatre cas de légendes fragmentaires sont à indiquer. Ces légendes sont illisibles soit en raison de l'état de conservation du sceau soit de la police utilisée qui, ajoutée à la digitalisation des AGR, rend la lecture complexe. Néanmoins, nous pouvons quand même distinguer certaines informations, mais celles-ci sont incomplètes et ne permettent pas une réelle analyse de la légende. Par ailleurs, certains mots sont plus facilement déchiffrables comme le nom de la communauté ou un espace géographique. De ce fait, pour le couvent des Sœurs de la Charité par exemple, la mention de « *NAMURRO* »¹²⁸, lieu où se situe l'abbaye, est compréhensible. Dans certains cas, les mentions de « *CONVENTUS* » ou « *MONASTERV* » sont aussi déchiffrables. Pour l'abbaye de l'Abiette à Ath la mention « *MARIA* »¹²⁹ est lisible. Il est courant de trouver la mention du saint Patron de l'institution dans la légende surtout lorsqu'il s'agit d'un sceau ou cachet conventuel.

¹²⁶ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 144-145 et COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française (suite et fin) », dans *op. cit.*, pg. 341-368.

¹²⁷ DELGRANGE Dominique, « Héraldique et sigillographie de la période moderne. Un sondage dans le fonds de l'abbaye de Liessies (Début du XVIII^e siècle) », dans *SIGNVM*, n°19, 2011, 32 p.

¹²⁸ TOURNAL, *Musée d'Histoire et des Arts décoratifs*, Matrice de sceau de couvent des sœurs de la Charité à Namur, collection des matrices.

¹²⁹ AGR, *Chambre des Comptes*, Empreinte de sceau de l'abbaye de Notre-Dame du refuge d'Ath (dite de l'Abiette), 7 avril 1787, 46899.

À titre de comparaison, durant la période médiévale, la légende des sceaux d'abbés se construit comme suit : le nom au nominatif, puis on retrouve le nom au génitif précédé du mot *sigillum*, et parfois celui-ci est suivi de la mention *frater*. Dans certains cas, le rang qu'ils occupaient était mentionné ou alors l'adage *DEI GRACIA*. À la fin du Moyen Âge, la donne change et on trouve d'abord le mot *SIGILLIUM*, la plupart du temps abrégé suivi de la titulature du sigillant au génitif, puis du nom de l'institution. À partir du XII^e siècle, certains y ajoutent leur nom de famille, mais une certaine continuité dans la pratique est perceptible¹³⁰.

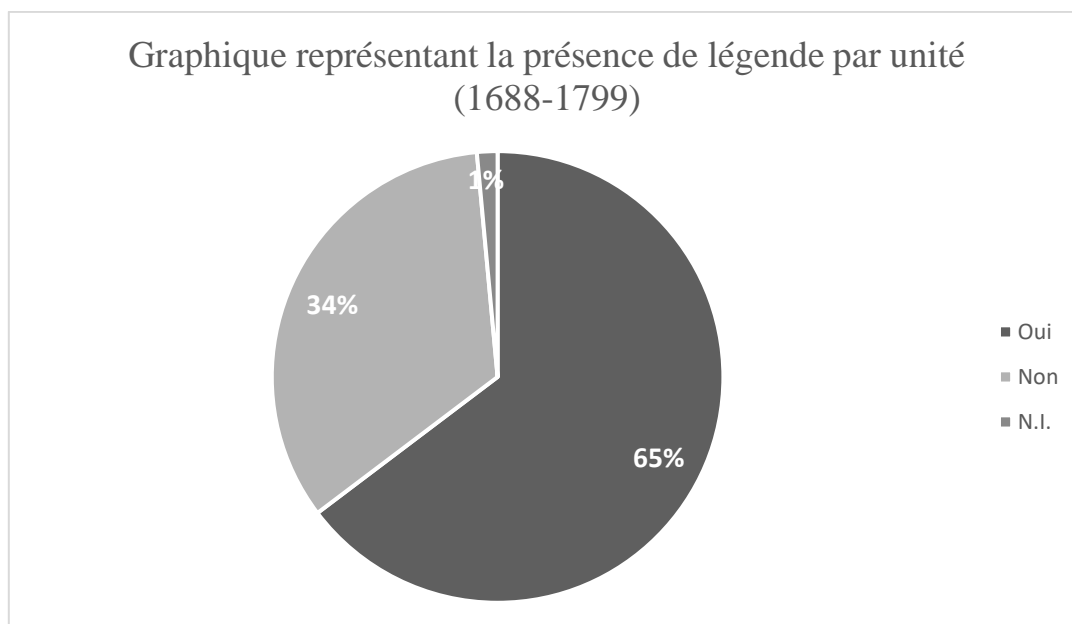


Tableau 4: Graphique représentant la présence de légende par unité (1688-1799).

Comme le montre le graphique ci-dessus, la proportion de sceaux comprenant une légende est plus importante. De ce fait, il faut souligner, tout d'abord, que la langue utilisée dans toutes les légendes de notre corpus est le latin. Il s'agit de la langue de l'Église pas excellence. Par ailleurs, pour les sceaux laïcs, surtout pour la période moderne, ce sont les sceaux en langue vernaculaire qui se développent¹³¹. Nous percevons une volonté du monde religieux de rester dans les traditions de l'Église tandis que le monde profane s'ancre plus dans son époque. En d'autres termes, un écart croissant et significatif entre ces deux réalités est à souligner.

L'usage d'abréviations est courant, cela est dû à la petite taille des empreintes. La plus rependue est le « S » utilisé pour *sancta* et ses déclinaisons. C'est notamment le cas pour le

¹³⁰ COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française (suite et fin) », dans *op. cit.*, n°80, 1932, pg. 341-368.

¹³¹ *Ibid.*

cachet conventuel utilisé par l'abbaye de Saint-Hubert¹³². Cependant, il existe des traces où ce terme est écrit en toutes lettres. Si nous reprenons l'exemple de l'abbaye ardennaise, le petit cachet utilisé en février 1715 et celui d'août 1754¹³³ ne comporte pas d'abréviation. La mention « *ARDV* » pour *Ardenna* est aussi présente à une reprise. Ce type d'abréviation est fréquente et formée en supprimant la fin du mot. Pour ce cas précis, la police d'écriture utilisée est de très grandes lettres capitales. Sur une surface aussi petite que ce sceau de 17 mm de largeur, il est aisé de comprendre l'utilisation de ce sigle. Enfin, d'autres sigles sont couramment utilisés au sein du clergé. Il s'agit, par exemple, de l'utilisation du « *BM* » pour *Beate Marie* ou encore du « *P* » pour *presbyteri* ou *prioris*¹³⁴.

Il se peut aussi que la légende ne soit qu'une abréviation. Le cachet de la *compterie* de cette même abbaye arbore comme légende « *IHS* »¹³⁵ avec une croix latine au-dessus du H. Ce dernier étant le monogramme latin de Jésus aussi appelé *Christogramme*. Au départ, cette marque vient du grec ΙΗΣ et lorsque le latin devient la langue principale de l'Église catholique il se transforme en IHS. Nous pouvons dès lors nous demander pourquoi ce sigle apparaît sur le cachet de la *compterie* de l'abbaye ardennaise. Cependant, le problème majeur avec l'utilisation de ce cachet, c'est que nous ne connaissons pas bien ses spécificités au sein de l'abbaye. Nous ne pouvons donc pas connaître le rayonnement qu'a pu avoir cette empreinte ni la typologie documentaire sur laquelle elle était apposée. Cela complique notre travail d'analyse. Notons par ailleurs, fait intéressant, une inscription analogue se retrouve sur le sceau de la Compagnie de Jésus. Cependant, il n'existe à notre connaissance aucun lien entre ces deux institutions.

Les mentions épigraphes ne sont pas toujours des longues phrases très complexes. Les abbés d'Aulne Emmanuel de Noville et Barthélémy Louant utilisent leurs initiales, « *EN* » pour le premier et « *BL* » pour le second. Pour Emmanuel de Noville cette légende se situe dans la partie supérieure du sceau, de chaque côté de l'écu. Pour son successeur elle se situe sous l'écu¹³⁶. Dans ces exemples, aucune mention de l'institution ou de la titulature de l'abbé n'est

¹³² AEN, *Notaire Lion*, Empreinte de sceau de Abbaye de Saint-Hubert, cachet conventuel, 7 juillet 1719, liasse n°1719.

¹³³ AEN, *Notaire Transinne*, Empreinte de sceau de Abbaye de Saint-Hubert, petit cachet, 21 février 1715, liasse n°1715-1716 et AESH, *anc. Lay. 36/B/4*, Empreinte de sceau de Abbaye de Saint-Hubert (petit cachet), 3 août 1754, n° 22.

¹³⁴ AEN, *Notaire Lion*, Empreinte de sceau de Abbaye de Saint-Hubert, cachet conventuel, 7 juillet 1719, liasse n°1719.

¹³⁵ AEN, *Notaire Renson*, Empreinte de sceau de Abbaye de Saint-Hubert, cachet de la « Compterie », 11 juillet 1706, liasse 1706-1717.

¹³⁶ LAURENT René, *Sceaux de Thudinie ...*, pg. 18-19.

à signaler. Cela peut s'expliquer par une volonté du sigillant de montrer sa propre autorité. Cependant, nous ne pouvons l'affirmer avec certitude. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà vu, durant le Moyen Âge, le nom de l'abbé était mentionné sur l'empreinte. Nous pouvons y voir une forme de retour à la tradition médiévale. De plus, dans le monde laïque, la mention de l'identité du sigillant est aussi très souvent présente¹³⁷. Dans notre cas, certains perçoivent la conjonction d'une tradition ancienne et d'une pratique laïque. Néanmoins, comme nous le voyons, au travers de ce corpus, la pratique d'insérer le nom de l'abbé dans la légende reste marginale au XVIII^e siècle.

Certaines empreintes font mention de l'institution. Dans ces cas précis, il s'agit à chaque fois de cachets conventuels et non pas des marques sigillographiques appartenant à un abbé. Une exception est tout de même à mentionner : il s'agit de l'empreinte du sceau de Maur Melotte, abbé d'Aulne dont la légende son sceau est « *ALNE* »¹³⁸. Nous pensons qu'il a voulu mettre en avant son institution et non sa propre personne pour des raisons qui nous sont inconnues. Les autres cachets qui font mention de l'institution monacale ont comme sigillant l'institution elle-même. Dans certains cas, il peut s'agir que d'un nom de lieu. C'est le cas pour l'abbaye de Cambron-Casteau¹³⁹ dont la légende est simplement « *CAMBRON* ». Dans ce cas, il est intéressant de souligner qu'il y a une modification du sceau abbatial entre 1705 et 1787. Cette modification se fait tant au niveau de l'iconographie que de la légende. Sur l'empreinte de 1705, la légende est presque illisible, dès lors nous ne pouvons pas dire si la mention de l'abbaye y est présente ou non. Nous percevons, dans cette modification du cachet, et plus spécifiquement de la légende, une volonté de l'institution de se mettre en avant. D'autres établissements font aussi mention du lieu comme c'est le cas pour les cachets à clore les lettres et les petits cachets conventuels de l'abbaye de Saint-Hubert ou encore l'abbaye du Jardinnet ou les Sœurs de la Charité à Namur. Dans ces cas, la légende est plus longue et mentionne les notions de *monastère* ou de *couvent*.

Concernant plus précisément les légendes présentes sur les sceaux des abbés, durant la fin de la période moderne, il s'agit souvent de devise. Cette pratique émerge vers le milieu du XIV^e siècle, dans les cours européennes. Ces sigles sont un nouveau système emblématique permettant l'identification du propriétaire¹⁴⁰. Le clergé va par la suite, commencer à utiliser

¹³⁷ LADNER Pascal et SENN Matthias, *op.cit.*

¹³⁸ AEN, *Notaire Gilson*, Empreinte de sceau de Maur Melotte, abbé d'Aulne, 9 avril 1760, 1235.

¹³⁹ AGR, *Chambre des Comptes*, Empreinte de sceau de Abbaye de Cambron, 23 avril 1787, déclaration 46899/19.

¹⁴⁰ HABLLOT Laurent, « Le sceau et la devise à la fin du Moyen Âge : une nouvelle identité sigillaire. L'exemple de la Navarre », dans GIL Marc et CHASSEL JEAN-LUC, *op. cit.*, pg. 311-325.

cette pratique. Les devises utilisées par le clergé régulier durant la période moderne sont variées, citons par exemple, l'abbé de Waulsort Joseph Levray dont la devise « *IN VERITATE CHARITATE* »¹⁴¹ signifie *dans la vérité et la charité*. Fait intéressant sur cette légende, elle ne commence pas en haut de l'écu comme il est de coutume, mais en bas à gauche de ce dernier. Bernard Burlet de l'abbaye Notre-Dame de Floreffe utilise la devise « *RECTE AD ASTRA* »¹⁴² les locutions avec la mention *ad astra* sont souvent prises pour devise aussi dans le monde laïc. Nous pouvons dès lors nous demander s'il s'agit d'une devise personnelle, familiale ou d'une devise choisie une fois abbé. Ensuite, Célestin de Jongh de la communauté de Saint-Hubert utilise la devise « *AMORE NON TIMORE* » signifiant *par l'amour et non par la crainte*. Cet adage est aussi présent sur le fronton du palais abbatial du XII^e siècle. Ce fronton porte cette devise depuis 1729 et la reconstruction de l'abbaye à la demande de ce même abbé. Il n'est pas rare de trouver des devises sur des bâtiments, des meubles ou d'autres éléments artistiques. Cela est dû au fait que les mécènes ou bâtisseurs voulaient marquer de leur empreinte, que ce soit leur blason ou leur devise, certaines œuvres¹⁴³. En somme, nous ne savons pas dire si ces devises sont personnelles, familiales ou ont un lien avec la communauté qu'ils dirigent¹⁴⁴.

Par ailleurs nous savons qu'une même devise peut être portée par plusieurs personnes. L'adage « *ORNAT CLEMENTIA FORTEM* » est utilisé par Clément Lefébure, abbé de Saint-Hubert, mais aussi par Marie-Rose de Jodenville, abbesse de Clairefontaine de 1734 à 1785¹⁴⁵. Dans les deux cas, il est utilisé dans un contexte religieux, nous ne savons pas si des laïcs ont aussi utilisé cette devise. Cependant, ces deux devises n'ont pas été adoptées en même temps. L'abbé de Saint-Hubert décède en 1727. Après diverses recherches, nous n'avons pas trouvé de lien entre ces deux abbayes mises à part qu'elles se situent toutes les deux dans la province du Luxembourg et qu'elles ne sont pas très éloignées géographiquement l'une de l'autre. Nous pouvons aussi nous demander s'il était fréquent que deux personnes utilisent la même devise.

Dans certains cas, le sigillant modifie son sceau pour diverses raisons. Cela peut être, comme déjà mentionné, un changement d'état, de titre ou de fonction du sigillant¹⁴⁶. Dans notre corpus, différentes empreintes sont modifiées par l'ajout ou la modification d'une légende.

¹⁴¹ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de Joseph abbé de Waulsort, 23 janvier 1766, 2823 et AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de Joseph abbé de Waulsort, 11 mars 1766, 2823.

¹⁴² AGR, *Manuscrit Divers*, Empreinte de sceau de Bernard Burlet, abbé de Floreffe, 25 septembre 1736, n° 671.

¹⁴³ <https://mini-ardenne.be/poi.card?language=fr&id=3936>, consulté le 15 mai 2021.

¹⁴⁴ Aucune bibliographie concernant les devises abbatiales n'a été portée à notre connaissance.

¹⁴⁵ SIBENALER Jean-Baptiste, *Quelques pages de l'Histoire de la province du Luxembourg reconstituées au moyen des produits de l'industrie métallurgique de cette région du XVI^e jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Taques et plaques de foyer, etc.*, Arlon, Imprimerie et lithographie L. Brück, 1908, pg. 68.

¹⁴⁶ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 40.

Dans le corpus, nous n'avons qu'une trace d'un sceau abbatial ayant subi des adaptations. Il s'agit du sceau de l'abbaye de Cambron-Casteau qui entre 1705 et 1787 change complètement. Dans ce cas, la légende passe d'une phrase, que nous ne savons pas déchiffrer correctement, à la simple mention de *Cambron*. D'un point de vue typologique, on évolue d'une écriture très médiévale à des caractères majuscules plus lisibles. Cela peut montrer une volonté de l'abbaye de s'inscrire dans son époque. Il s'agit aussi certainement du passage du sceau en tant que tel, au cachet servant à clore les lettres caractéristiques de la période moderne. Nous avons aussi des traces de plusieurs abbés ajoutant une légende. Par exemple, les empreintes datant de 1711, 1713 et 1719 de Clément Lefébure, n'ont pas de légende alors que les autres en ont une. Nous pourrions émettre l'hypothèse qu'il utilisait deux cachets pour valider des lettres de types différents, or dans ce cas précis, il s'agit de documents de même typologie en lien avec les quêtes en France et en Lorraine. Autre cas analogue, celui de l'abbé de Floreffe, Louis de Fromanteau qui durant l'année 1792 utilise successivement un cachet sans légende précédant un avec une la devise « *FUNERA DOMAT* »¹⁴⁷, présent dans une banderole en dessous de l'écu. Cependant dans cette situation précise, tous les sceaux postérieurs à février 1792 comportent une légende. Nous pouvons donc penser à une modification de la matrice et à une non-utilisation du premier cachet. Cela n'est pas le cas pour l'abbé ardennais, car des empreintes postérieures portent une légende.

Enfin, certaines empreintes ne comportent pas de légende. Cela peut s'expliquer de différentes manières. La première, et peut-être la plus vraisemblable semble être le manque de place disponible sur ces petites empreintes de cire. Ensuite, il se peut que le sigillant ne veuille pas y apposer sa devise ou toute autre légende. Une probabilité est que, celui-ci, n'ait pas trouvé d'adage lui correspondant. Il se peut aussi qu'il préfère orner le champ de son cachet d'autres éléments comme des éléments de décorations ou para-héraldiques.

En somme, nous pouvons percevoir deux tendances. Tout d'abord, les empreintes d'abbayes qui arborent le plus souvent, soit le saint Patron de cette dernière, son nom ou sa localisation. Cela marque une certaine continuité avec la pratique médiévale. Ensuite, les abbés quant à eux choisissent, à la fin de la période moderne, d'y insérer leur devise ou, dans des rares cas, leurs initiales ce qui contraste avec la pratique médiévale. Durant toute la période moderne, nous percevons une certaine évolution au niveau des sceaux des abbés. Effectivement, au début il y a une continuité avec la période antérieure, mais vers les XVI^e-XVII^e siècles la pratique de

¹⁴⁷ AEN, *Souverain Bailliage*, Empreinte de sceau de F. Louis de Fromenteau, abbé de Floreffe, 23 mai 1792, 402.

l'usage de la légende s'ancre plus dans une philosophie laïc avec l'utilisation de devises ou d'abréviations. Cette application d'imbriquer une devise est plus caractéristique de la période moderne et des sceaux armoriés particularité, de la fin de la période.

7. La sigillographie au service de la diplomatie

Le sceau dispose d'une fonction diplomatique forte, souvent mise de côté au profit d'autres disciplines comme l'archéologie ou l'histoire de l'art¹⁴⁸. Or, en connaître plus sur la fonction juridique du sceau, nous permet d'en savoir davantage sur la valeur que peut avoir cette empreinte. La valeur juridique du sceau varie en fonction de si celui-ci émane d'une autorité morale ou non et si le sigillant est investi d'une juridiction plus ou moins étendue ou s'il s'agit de particuliers. Dans le premier cas, le sceau, offre avant tout, une garantie publique de validation des actes. Pour le second, il s'agit d'un signe privé¹⁴⁹.

Avant toute chose, une considération importante doit être faite concernant la diplomatie à l'époque moderne. Cette science est encore relativement jeune et les études publiées sont peu nombreuses comparées à la période médiévale. Cependant, nous ne pouvons pas appliquer les méthodes mises en place pour l'analyse de cette période aux XVII^e et XVIII^e siècles dû à l'évolution de la pratique de l'écrit.

Ensuite, soulignons que nous ne disposons pas de tous les actes sur lesquels des empreintes sigillographiques ont été apposées. Nous n'avons la trace que de vingt-six d'entre elles. De ce fait, l'étude suivante est lacunaire et les conclusions sont à tempérer.

De manière générale, dans notre corpus, seules deux langues sont utilisées : le latin et le français. Pour la première, il s'agit de la langue d'usage au sein du clergé. Elle est utilisée, par exemple, chez l'abbé de Floreffe Jean-Baptiste Dufresne dans une lettre du 15 mai adressée à Fransisco Caloro, compagnon du Prince-Évêque de Liège Welbruck¹⁵⁰. Dans ce cas, l'utilisation du latin peut être due au caractère officiel du document et au fait que cela soit une correspondance entre deux membres du clergé. Les autres sources en langue latine dépendent

¹⁴⁸ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux...*, pg. 7-8.

¹⁴⁹ DE BOUARD Alain, *Manuel de diplomatie française et pontificale. Tome 1. Diplomatie générale*, Paris, A. Picard, 1929, pg. 359-365.

¹⁵⁰ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de l'abbé de Floreffe Mon. Dufresne, 15 mai 1783, 3295.

de l'abbaye de Saint-Hubert et des abbés Clément Lefébure¹⁵¹ et Célestin de Jongh¹⁵². Dans les deux cas, ces écrits sont en lien avec les prieurés appartenant à l'institution monastique sur le territoire français et plus exactement en Lorraine¹⁵³. De ce fait, nous voyons que les textes écrits en Latin sont des documents pouvant être considérés comme influents ou tout du moins ayant une importance pour l'abbaye. Cette hypothèse est validée par le fait que nous disposons de documents de Jean-Baptiste Dufresne écrits en Français, comme une lettre du 18 janvier 1779 dans laquelle il propose d'admettre à la profession religieuse François-Joseph Offlin. Nous constatons donc, au XVIII^e siècle, la coexistence de deux pratiques au sein du clergé. Nous ne savons pas si cette considération est aussi valable pour le monde laïque.

Par ailleurs, nous disposons d'un seul texte dactylographié. Il s'agit de celui rédigé par les « *les seigneurs, Hauts Justicier des lieux et juridictions* » à laquelle suit la réponse manuscrite de l'abbé d'Aulne, Joseph Scrippe¹⁵⁴. Pour ce qui est de ce document, nous pouvons émettre l'hypothèse de l'existence de plusieurs exemplaires vu qu'il a été produit pour les seigneurs de la province de Namur. Cela est corroboré par le fait que la lettre n'est pas directement adressée à l'abbé d'Aulne. Cependant, nous n'avons pas d'autres copies de ce document à notre disposition pouvant affirmer cette considération. De plus, nous nous demandons aussi si des documents analogues ont été produits dans d'autres provinces. Pour ce faire nous devrions nous rendre dans les divers centres d'archives du pays pour consulter les fonds des *États* de ces provinces, mais par manque de temps nous n'avons pas pu le faire. Quant aux autres archives, ce sont des textes manuscrits engendrant différents problèmes de paléographie, et ce surtout concernant les noms de famille. De plus, dans certains cas, cela engendre des soucis de compréhension.

Concernant les destinataires, ceux-ci sont très variés. De ce fait, il n'est pas toujours aisé non plus de comprendre le lien qu'il existe entre l'émetteur et le receveur du document. Effectivement, le receveur n'est pas toujours mentionné. Parmi les textes dont nous avons

¹⁵¹ Entre autres : AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Langres, Sceau de Clément Lefébvre, 6 octobre 1711, 90 ; AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Besançon, Sceau de Clément Lefébvre, 6 octobre 1713, 90 et AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Clément Lefébvre, 3 octobre 1723, 90.

¹⁵² Entre autres : AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh et d'un autre, 19 novembre 1743, 90 ; AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh et d'un autre, 29 septembre 1752, 90 et AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh, 9 octobre 1758, 90.

¹⁵³ DESOY Maxime, « Dom Nicolas de Façon réformateur de l'abbaye de Saint-Hubert », dans *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'Histoire*, Saint-Hubert, Terre et abbaye de Saint-Hubert, 1977, pg. 88.

¹⁵⁴ AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Joseph Scrippe, abbé d'Aulne, 21 janvier 1772, 156.

mention, nous pouvons percevoir que les abbés émettaient une large correspondance avec une grande variété de personnes émanant de milieux différents parmi lesquels se trouvent, entre autres, un conseiller procureur général de Namur¹⁵⁵, Fransisco Caloro, compagnon du Prince-Évêque de Liège Welbruck¹⁵⁶ ou encore le doyen de la collégiale de Notre-Dame de Huy¹⁵⁷. Il transparaît tout de même que la correspondance qui nous est parvenue soit celle adressée à des hauts dignitaires ou du moins des personnes influentes à l'époque.

Dans certains cas, la réponse est directement attenante à l'acte envoyé. Cela nous permet une brève analyse des pratiques de l'écrit durant le XVIII^e siècle. Nous pouvons alors nous demander si cette pratique, de répondre directement sur l'acte envoyé, est courante à cette époque et si cela vient d'une tradition plus ancienne. Par ailleurs, ce ne sont pas la majorité des documents d'archives qui comportent la lettre d'origine et la réponse, cela reste marginal au sein de notre corpus. Les deux cas les plus intéressants sont ceux de l'abbé Célestin de Jongh qui, dans le cadre des quêtes en France et en Lorraine de l'abbaye, reçoit la réponse de membre du clergé français¹⁵⁸. Cela donne lieu à une comparaison des pratiques sigillographiques entre deux territoires, mais cela permet aussi de voir les liens qu'entretenait la communauté ardennaise avec la région de Besançon. Autre fait intéressant, les réponses sont, elles aussi, en latin. Cela nous montre une réelle continuité dans l'usage du latin comme langue de l'Église par delà les frontières.

Au niveau de la formulation, quand la langue utilisée est le français, les abbés se présentent généralement comme suit « *Nous soussigné abbé [prénom de l'institution]* » ou alors « *Nous Dom [prénom et nom de l'abbé] abbé de [nom de l'institution]* ». Remarquons l'utilisation du pluriel *nous* pour en réalité ne représenter que la personne de l'abbé. Cela peut être dû au fait qu'il parle au nom de la communauté. En latin, la formule, « *[prénom de l'abbé] permissione divina [nom de l'abbaye] humilis abbas et omnibus hasce visuris in domino salutem* » est privilégiée. Dans ce cas, l'expression utilisée est plus longue et insiste davantage sur la dimension religieuse. Nous expliquons cela par le fait que l'abbé utilise le latin, la langue de l'Église, et qu'il met donc plus l'accent sur le caractère sacré de sa fonction.

¹⁵⁵ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de l'abbé de Floreffe Mon. Dufresne, 18 janvier 1779, 3295.

¹⁵⁶ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de l'abbé de Floreffe Mon. Dufresne, 15 mai 1783, 3295.

¹⁵⁷ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de l'abbé de Floreffe : Louis de Fromenteau, 13 février 1792, 3295.

¹⁵⁸ AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh et d'un autre, 19 novembre 1743, 90 et AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh et d'un autre, 29 septembre 1752, 90.

Quant à la formule de corroboration, du côté des textes en latin, ce type de formulation est utilisée : « *In quorum fidem hasce dedimus sigillius nostri impressione muniri mandaumus in monasterio nostro Sancti Huberti dei quarter mensis octobris anni millesimo septingentesimo quinquasimi* ¹⁵⁹ ». Dans cette situation, l'abbé Célestin de Jongh, mais il en va de même pour les autres textes, y appose son cachet personnel. Or, si nous traduisons la formule précédente, il parle de notre sceau. À la première lecture, cela semble faire référence au sceau conventuel. Néanmoins, après une analyse sigillographique, il ressort qu'il s'agit d'un cachet arborant les armes de l'abbé et non de l'abbaye. Une constatation analogue peut être faite pour les textes rédigés en langue française. Cependant, dans ce cas, trois réalités coexistent. Dans un premier temps, certains ne parlent pas de la présence d'un sceau ou d'un cachet pour acter l'acte. Ce sont, donc, des formules comme, « *Je suis Monsieur, Votre très humble et très dévoué serviteur, Sire F. Benoit Bagot, religieux des Moulins* ¹⁶⁰ », « *Actum Gembloux le 14 mars 1755* ¹⁶¹ » ou encore « *Fait à Floreffe e 18 janvier 1779* ¹⁶² » le tout suivit de la signature de l'abbé. Ensuite, dans d'autres cas, comme pour les textes en latin cités au dessus, la mention « *cachet de nos armes* » est présente. De nouveau, il s'agit, selon nous, de l'emploi du déterminant nous pour signifier qu'il parle au nom de la communauté. Enfin, fait remarquable, certains abbés mentionnent dans leur formule de corroboration qu'ils utilisent le cachet abbatial alors qu'il s'agit de leur empreinte personnelle, arborant leurs armes. C'est le cas des abbés de Floreffe Jean-Baptiste Dufresne et Clément. Le premier, clôture un de ses actes comme suit : « *En foi de quoi nous avons signé la présentes à Floreffe le 29 septembre 1764 et y apposer notre cachet abbatial* ¹⁶³ » et le second ¹⁶⁴ utilise une formulation analogue. Nous pouvons dès lors nous demander pourquoi ces deux abbés font passer leur cachet personnel comme étant celui appartenant à l'abbaye. La réponse à cette question se révèle complexe. Il est intéressant de voir que ces deux actes ont été signés et cachetés au sein de l'abbaye, comme le mentionne la formule. De ce fait, l'hypothèse que la matrice abbatiale ne soit pas à disposition n'est pas valide. Nous pouvons penser qu'il s'agit d'une volonté des abbés de conférer plus d'importance à ces deux actes. Cela pose donc la question de la frontière floue au XVIII^e siècle entre le sceau abbatial, celui de l'abbé et au contexte d'utilisation de ces deux matrices.

¹⁵⁹ AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh, 5 octobre 1750, 90.

¹⁶⁰ AEN, *États de Namur*, Sceau de frère Benoit Bagot, religieux de Moulins, 17 février 1788, 862.

¹⁶¹ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de Eugène abbé de Gembloux, 19 mars 1755, 2687.

¹⁶² AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de l'abbé de Floreffe Mon. Dufresne, 18 janvier 1779, 3295.

¹⁶³ AEN, *Souverain Baillage*, Abbé de Floreffe, Monsieur Jean Baptiste Dufresne, 29 septembre 1764, 402.

¹⁶⁴ AEN, *Notaire Roquet*, Sceau de Clément abbé de Floreffe, 13 février 1760, 2393.

Fait intéressant chez tous les abbés, se trouve la double forme de validation : le sceau et la signature autographe. Depuis le XV^e siècle, nous savons que la signature se développe, parfois au détriment de l’empreinte sigillographique¹⁶⁵. La coexistence de ces deux pratiques au XVIII^e peut s’expliquer, selon nous, par une importance toujours du sceau, comme marque de validation, dans l’imaginaire collectif. Même si sa fonction à quelque peut changer. Effectivement, ces frêles empreintes de cires sont le plus souvent utilisées comme cachet à clore les lettres, nous pensons qu’il a aussi, dans une certaine mesure, une valeur de validation. Effectivement, nous percevons l’utilisation du cachet armorié comme une forme de validation, notamment chez les abbés de Saint-Hubert.

Au niveau de la signature en tant que telle, il est intéressant de voir quelle formulation ont les abbés pour parafer les documents. Certaines signatures sont très logiques par exemple « *Eugène, abbé de Gembloux*¹⁶⁶ » ou encore « *JB Dufresne, abbé de Floreffe*¹⁶⁷ ». Dans ces cas, juste la fonction et le nom de l’abbé sont présents. Parfois, il y a l’utilisation d’abréviations, les deux représentantes dans notre corpus sont le *F.* symbolisant le mot *frère* et le *D.* pour *Dom*. Dans certains cas, cette abréviation précède l’initial du prénom de l’abbé. Nous voyons donc qu’au travers de la signature, les abbés mettent en avant leur propre personne ainsi que leur fonction au sein de l’abbaye ; mais en aucun cas ils ne signent au nom de l’institution dans son ensemble.

En somme, nous nous trouvons face à un corpus composé de cachets à clore les lettres, mais ces derniers servent aussi, ponctuellement, de signe de validation. De plus, au travers de cette brève étude diplomatique, nous avons pu constater que les abbés accordaient une place toute particulière à leur fonction au sein de la communauté. Nous avons pu également comprendre qu’au travers de la correspondance les abbés jouaient des rôles variés sur les plans religieux, spirituel, social, artistique et fiscal.

8. Conclusion

Après l’analyse des éléments caractéristiques d’un sceau, quelques conclusions peuvent être tirées. Tout d’abord, concernant la datation, soulignons que dater une empreinte sigillographique n’est pas toujours une chose aisée si nous ne disposons pas du document d’origine. De plus, nous avons retrouvé proportionnellement plus d’empreintes pour le milieu

¹⁶⁵ <http://www.sigilla.org/>, consulté le 24 février 2021.

¹⁶⁶ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de Eugène abbé de Gembloux, 19 mars 1755, 2687.

¹⁶⁷ AEN, *Souverain Baillage*, Abbé de Floreffe, Monsieur Jean Baptiste Dufresne, 29 septembre 1764, 402.

de siècle. Après l'analyse de cette datation, nous avons pu constater, que pour diverses raisons sociale, économique, mais surtout politique, la quantité diminue dans la seconde moitié du XVIII^e siècle pour être nulle à partir de l'année 1793. Au niveau du sceau en lui-même, une certaine homogénéité est perceptible. Effectivement, la majorité de notre corpus est constitué d'empreinte ovale, de petite taille en cire rouge. Il s'agit en réalité non plus de sceau comme cela était de coutume au Moyen Âge, mais de cachet à clore les lettres caractéristiques de la fin de la période moderne. Nous percevons donc une uniformisation dans la pratique sigillographique que cela soit au sein des communautés religieuses, mais aussi dans le monde laïc. Enfin, au niveau de la légende, nous pouvons souligner deux tendances. Dans un premier temps, une certaine forme de continuité avec la pratique médiévale en mentionnant le nom du sigillant et/ou l'institution. De l'autre côté, il y a une forme d'appropriation de ce qui se fait dans le monde laïc en y insérant des devises. Néanmoins, nous ignorons comment ces dernières étaient choisies et si elles devaient être validées pour une instance ecclésiastique pour être insérées sur les armes des abbés. De manière générale, la pratique sigillographique, d'un point de vue uniquement descriptif, au XVIII^e siècle, par les communautés régulières sur les territoires étudiés, est le confluent de différentes pratiques : la continuité avec la période médiévale, l'inspiration du monde laïc et des tendances propres aux communautés.

Chapitre 3 : Analyse iconographique. La typologie sigillaire

Tous les travaux d'héraldique et de sigillographie nous signalent à quel point l'image utilisée par le sigillant pour se représenter est une source riche, en termes d'histoire sociale et d'anthropologie historique. On touche, ici, au fonctionnement même de la société et à son système de représentation. Ceci requiert du coup une analyse d'histoire culturelle, attentive au contexte dans lequel les représentations sigillographiques prennent sens. Toute image est un choix, une mise en perspective, une réflexion pour représenter le sigillant au mieux. Cette image est faite pour voir et être vue et est réellement examinée par un nombre plus ou moins important de personnes. Elle diffère, par exemple, des représentations sur les monnaies qui, elles, sont produites en grandes quantités et voyagent énormément. De plus, cette image est rarement regardée par son utilisateur. De manière générale, le sceau s'inscrit dans la culture visuelle de son époque¹.

Soulignons par ailleurs que l'iconographie, à elle seule, ne suffit pas pour réaliser une analyse sigillographique correcte². En effet, un sceau a de multiples composantes qu'il faut prendre en compte pour réaliser une étude la plus complète possible comme les éléments étudiés dans le chapitre précédent de ce corpus, c'est-à-dire : sa taille, sa forme, la cire utilisée ou encore la légende.

¹ GIL Marc, HABLOT Laurent, MAXWELL Robert A (e.a.), *op. cit.*, pg. 293-312, GIL Marc et CHASSEL JEAN-LUC, *op. cit.*, pg. 5-26 et PASTOUREAU Michel, « L'état et son image emblématique », dans *op. cit.*, pg. 145-153.

² SIMONET Caroline, « Sceaux de moines : un premier état des lieux (France, XII^e-XV^e siècle), dans *op. cit.*

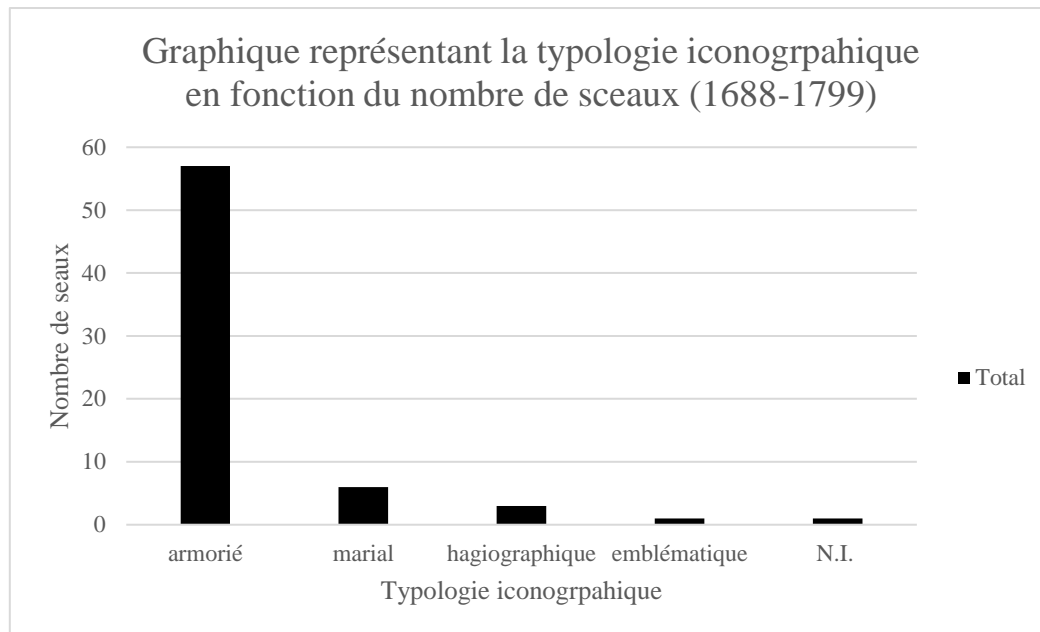


Tableau 5 : Graphique représentant la typologie iconographique en fonction du nombre de sceaux (1688-1799).

Il est clair, au vu de ce graphique, que la typologie armoriée prime, au sein des communautés régulières des provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg, durant le XVIII^e siècle. Il représente 84% des cachets du corpus, cela contraste avec la période médiévale durant laquelle de nombreuses typologies coexistaient. Cependant, nous nous trouvons face à un corpus composé en grande majorité de cachets modernes servant à clore les lettres. Dans ces cas, tant le monde laïc que dans son penchant ecclésiastique, c’est toujours la typologie armoriée qui prime. Cela peut expliquer la moins grande variation de typologies. Ensuite, les iconographies les plus utilisées sont de type marial, avec six empreintes et hagiographique, avec trois sceaux. Comme nous le verrons par la suite, ces deux moyens de représentation sont quelque peu analogues, car ils représentent tous deux des personnages issus de la tradition catholique. Enfin, pour une empreinte, nous ne savons pas définir la typologie sigillaire, au vu de son état de conservation. Il s’agit, comme déjà abordé, des frères mineurs capucins montois.

De manière générale, les constatations précédentes sont conformes à ce que l’on trouve dans le monde laïc et va dans la continuité des siècles précédents. En effet, comme nous l’aborderons plus en détail dans la suite de ce travail, durant la période moderne, la typologie armoriée se développe d’abord chez les laïcs, et touche ensuite le monde ecclésiastique. Cependant, une coupure nette existe par rapport au Moyen Âge, où de nombreux types coexistaient tels que le type en buste qui représente de mi-corps le sigillant, le type assis où le sigillant est représenté siégeant sur un trône avec un insigne inhérent à sa fonction, le sceau équestre où le personnage peut être figuré à la guerre, à la chasse ou en habit d’apparat, mais toujours sur un cheval, le

type monumental représentant un monument ou un groupe d'édifices faisant référence à un lieu, sceau au heaume cimier où sont juste représentés le heaume et le cimier³. Cette diversité typologique a presque complètement disparu à la période moderne. Effectivement, si nous reprenons notre graphique, nous voyons que pour les communautés régulières sur les territoires du Hainaut, Namur et Luxembourg, le type armorié est presque exclusivement utilisé. Les autres typologies restent marginales.

Notons par ailleurs que nous avons connaissance de l'existence de sceaux représentant le supérieur ecclésiastique assis. Le sigillant siège sur son trône épiscopal ou abbatial, mitre sur la tête, tenant la crosse, le tau ou un livre et bénit de l'autre main⁴. Nous n'avons pas trouvé de traces de telles représentations au sein de notre corpus. Nous pouvons, dès lors, penser qu'il s'agit d'une pratique médiévale, abandonnée au cours des siècles pour totalement disparaître au XVIII^e siècle. En outre, nous disposons de deux cachets français⁵, de nouveau nous nous trouvons face à des cachets de type armorié, comme abordé précédemment, seule la matière dans laquelle ils sont réalisés varie. Nous savons aussi que l'abbaye de Liessies, toujours sur le territoire français, utilise entre les années 1711 et 1716 trois cachets à clore les lettres différents, deux armoriés et un composé d'un monogramme. Une analyse de la correspondance de l'abbaye sur la période 1730-1732 montre uniquement l'utilisation de cachets armoriés⁶. En somme, ici aussi, les autres types de représentations sont abandonnés au profit de celles armoriées.

L'analyse qui suit va se faire en partant de l'iconographie la moins répandue, le sceau emblématique, pour arriver à la typologie armoriée étant la plus présente dans notre corpus. Elle aura pour but d'essayer de trouver des points communs entre les sceaux d'une même typologie et de voir si nous pouvons distinguer des analogies avec les périodes antérieures et nos connaissances sur la sigillographie laïque.

1. Le sceau emblématique

Le type emblématique, aussi appelé symbolique, représente les figures évoquant la personnification du sigillant, de sa profession ou de son activité religieuse ou sociale. Les figures utilisées sont donc variées. Dans le monde laïque, cela se traduit, entre autres, par

³ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 151-163.

⁴ *Ibid.*, pg. 153.

⁵ AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh et d'un autre, 19 novembre 1743, 90 et AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh et d'un autre, 29 septembre 1752, 90.

⁶ DELGRANGE Dominique, « Héraldique et sigillographie de la période moderne. Un sondage dans le fonds de l'abbaye de Liessies (Début du XVIII^e siècle) », dans *op. cit.*, 32 p.

l'utilisation du heaume pour les chevaliers ou de la crosse et l'épée pour une cour d'officialité. Dans le monde ecclésiastique, les abbayes, couvents et chapitres utilisent régulièrement les attributs de leur saint Patron. Par ailleurs, certains particuliers laïcs, voulant témoigner d'une dévotion spécifique peuvent aussi arborer un insigne religieux sur leur sceau. Divers emblèmes sont utilisés, pour les saints il s'agit, le plus souvent, de ses attributs iconographiques courants. Par exemple, pour saint Pierre, les clés ; pour saint Jacques le Majeur, la coquille ; une harpe pour sainte Cécile. Pour la représentation de Jésus Christ, l'Agneau, la croix, le christogramme, le pélican nourrissant ses petits et bien d'autres sont utilisés. Les évangélistes, quant à eux, sont souvent représentés par le tétramorphe⁷.

Dans notre corpus, il n'y a qu'une seule empreinte de type emblématique. Il s'agit de celle de Joseph Robson⁸, abbé de Lobbes sur la période 1722-1728. D'un point de vue iconographique, le cachet de Joseph Robson se construit comme suit : deux clés croisées en sautoir, manches vers le haut. Ces clés sont le symbole de saint Pierre, premier évêque de Rome, considéré comme le premier pape et saint Patron de l'abbaye lobbaine. Pour comprendre le lien entre saint Pierre et l'abbaye de Lobbes il faut remonter aux origines de cette communauté fondée en 654. Dès les premières années, son église abbatiale est dédiée aux saints Pierre et Paul⁹.

Ces clés expriment toute une symbolique. Elles sont l'emblème du pouvoir spirituel dans l'Église catholique servant à ouvrir et fermer, lier et délier et représentant les clés du ciel et de la terre. Elles ont métaphoriquement été remises par Jésus à saint Pierre¹⁰. Il est assez fréquent de retrouver ce symbole comme figuration du pouvoir pontifical. En théorie, la première, à dextre, est d'or et représente le pouvoir céleste tandis que la seconde, à sénestre, est d'argent, pour signifier le pouvoir terrestre. Dans notre cas, il est difficile de connaître la couleur des clés. De plus, selon la tradition, elles se situent poignées vers le bas. Or, dans le cas de l'abbé Joseph Robson, les poignées sont vers le haut. Néanmoins, nous n'arrivons pas en à déceler une signification particulière. De plus, en 1778, l'abbé Joseph Simon arbore sur son écu des clés

⁷ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 160-161 et COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastiques française (suite) », dans *op. cit.*, pg. 163-188.

⁸ AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Joseph Robson, abbé de Lobbes, 23 octobre 1722, 326.

⁹ DEMOULIN Claude, *Aulne et son domaine, Landelies, Claude Demoulin*, 1980, pg. 41-45, LEJEUNE Théophile, *op. cit.*, pg. 37-82 et POUEMON Emile, *op. cit.*, pg. 97-98.

¹⁰ Matthieu 16. 19 : [...] *je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon assemblée. Je te donnerai les clefs du Royaume des cieux. Ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.*

avec les manches vers le bas. Dès lors, nous pouvons penser qu'il s'agit d'une volonté artistique du sigillant à moins que cela renvoie à une signification inconnue pour nous.

Il est intéressant de souligner qu'à la fin du siècle, pour la même abbaye, Joseph Simon (1778-1793)¹¹ utilise un cachet de type héraldique sur lequel sont aussi présentes deux clés en sautoir, disposées dans l'écu, mais cette fois-ci manche vers le bas. Comme déjà mentionné, étant donné que saint Pierre était le saint Patron de l'abbaye et que son emblème était fort répandu dans le monde ecclésiastique, nous ne sommes pas étonnés de trouver plusieurs empreintes avec une iconographie analogue. Il aurait été intéressant de disposer du cachet d'autres abbés pour observer si l'ajout de cet emblème était commun à tous et dans quel sens se situaient les clés. Cependant, grâce à l'ouvrage de Renée Laurent¹², nous savons que l'usage des clés n'était pas inhérent à tous les abbés de Lobbes durant le XVIII^e siècle. Effectivement, l'abbé Pierre de la Hamaide (1669-1695), utilise un cachet composé d'un écu ovale mitré, sommé d'une volute de crosse, à trois hamaides. De même pour Théodulphe Barnabe (1738-1752) qui adopte un écu ovale sommé de la mitre et d'une volute de crosse, au chevron accompagné de trois quintefeuilles. De ce fait, nous voyons que diverses iconographies sont utilisées pour les abbés de Lobbes même si l'esquisse de la clé, symbole de saint Pierre, revient régulièrement.

Notons par ailleurs qu'en théorie les laïcs ne peuvent pas utiliser de clés sur un blason, un sceau ou tout autre marque. Cependant, il existe une concession héraldique pour les séculiers ayant rendu service à l'institution pontificale. Cela reste tout de même marginal¹³.

En somme, le type emblématique est marginal dans notre corpus. Nous pouvons alors nous demander si cela était aussi valable pour les périodes antérieures et si cette constatation est aussi valide dans le monde laïque. Nous savons que dans le monde profane cette typologie était courante surtout durant la période médiévale pour les corporations soucieuses de représenter un métier. De plus, nous ne pouvons pas ignorer que le type emblématique a été peu utilisé dans le monde ecclésiastique, qui privilégie dans un premier temps les types hagiographique et marial et dans un second temps les cachets armoriés. Notre empreinte n'est cependant certainement pas un cas unique. En effet, nous savons qu'au XVII^e siècle, le sceau de l'abbé

¹¹ AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Joseph Simon, abbé de Lobbes, 30 juin 1778, 326.

¹² LAURENT René, *Sceaux de Thudinie ...*, pg. 21-31.

¹³ BOUYÉ Édouard, « Les clefs de saint Pierre, sur la terre comme au ciel » dans TURREL Denise, HABLLOT Laurent, MANIGAND Christine, *Signes et couleurs des identités politiques. Du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, pg. 275-313.

Nicolas de Florennes¹⁴ arborait uniquement une crosse, emblème de son statut. Cela montre que ce type d'iconographie était utilisé exceptionnellement par le clergé régulier, mais qu'il reste plus l'adage du monde laïque.

2. Le sceau hagiographique

Les cachets de type hagiographique représentent les personnes de la Sainte Trinité, la Vierge, les anges, les saints, une scène de l'Ancien ou du Nouveau Testament, un symbole christologique ou marial ou encore un évènement de la vie d'un saint. Il peut aussi s'agir d'évènements apocryphes ou des légendes et traditions locales mettant en scène un saint. Il existe ainsi une quantité presque infinie de possibilités de représentations. Les sceaux de cette typologie sont utilisés tant par les laïcs que par le monde religieux, et ce durant les périodes médiévale et moderne. Il n'est pas rare, dans le monde profane, de se retrouver face à des sceaux portant des images à caractère religieux, comme des objets de culte, des symboles ou des représentations de saints. Il ne s'agit donc pas d'une pratique exclusive des ecclésiastiques. Soulignons aussi que lorsqu'il s'agit de sceaux ou de cachets représentant la Vierge on parlera plutôt de typologie mariale¹⁵.

L'image en tant que telle, varie largement : Dieu le Père bénissant, le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe, Christ représenté de sa naissance à sa résurrection. Cependant, dans notre cas, il s'agit pour les trois empreintes, de reproduction du saint Patron de l'abbaye, en l'occurrence saint Hubert. La plus ancienne est datée de 1715¹⁶ et représente un homme debout, de pied, vêtu d'une coule¹⁷. Dans sa main gauche, il tient une crosse et dans sa main droite un autre élément difficile à définir. Il s'agit de saint Hubert¹⁸, le saint Patron de l'abbaye ardennaise. L'empreinte suivante date de 1719¹⁹ et elle est le cachet conventuel de l'institution.

¹⁴ AESH, *Abbaye*, Empreinte de Nicolas, abbé de Florennes, 3 avril 1645, 1456.

¹⁵ INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 156-157 ; COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française (suite) », dans *op. cit.*, pg. 163-188 et SAMARAN Charles (dir.), *op. cit.*, pg. 393-437.

¹⁶ AEN, *Notaire Transinne*, Empreinte de sceau de l'abbaye de Saint-Hubert, petit cachet, 21 février 1715, liasse n°1715-1716.

¹⁷ La coule est un vêtement long, avec une capuche, serré à la taille avec une ceinture de corde faite en tissus fruste afin de rappeler le vœu de pauvreté.

SIMONET Caroline, « Les sceaux des évêques et des abbés. Des emblèmes dans l'Église », dans *op. cit.* pg. 70-75.

¹⁸ Saint Hubert ou Hubert de Liège, est né entre 656 et 658 à Toulouse et est décédé en 727 dans la région de Tervuren. Il devient évêque de Tongres et de Maastricht. Il est représenté avec un cerf, car lors d'une chasse il se retrouve face à un cerf blanc avec une croix lumineuse au milieu de ses bois.

KAENZIG René, *La légende de Saint Hubert. Curriculum Vitae du vrai St Hubert*, Crémines, Confrérie St Hubert du Grand-Val, mars 2008 [en ligne : <http://www.st-hubert-du-grand-val.org/ACCUEIL004.pdf>].

¹⁹ AEN, *Notaire Lion*, Empreinte de sceau de l'abbaye de Saint-Hubert, cachet conventuel, 7 juillet 1719, liasse n°1719.

Outre une légende imposante, elle représente, de nouveau, saint Hubert auréolé, debout et de pied portant une coule et une crosse. La troisième et dernière empreinte est le petit cachet de la communauté qui date de 1754²⁰. Il dépeint de nouveau un homme, saint Hubert, debout de pied, auréolé et vêtu d'une coule. Il tient dans sa main droite un élément complexe à définir. Dans les trois cas, il n'y a pas de motifs dans le champ. Les seuls éléments additionnels sont un pourtour perlé et une légende.

D'un point de vue iconographique, ces trois cachets sont fort semblables et affichent un dessin analogue. Seule change la stature de saint Hubert et les détails stylistiques de la coule ou de la crosse. Entre les cachets des années 1715 et 1719, nous pouvons constater un plus grand soin dans le dessin des drapés de l'habit, avec plus de raffinement et une recherche de volume. Cela n'est plus d'actualité pour l'empreinte de 1754. Cependant pour cette dernière, la crosse tenue par le religieux dans sa main droite est très ouvragée, son habit, quant à lui, reste très sommaire sans réelle recherche de perspective. Cela contraste avec les deux pièces précédentes. Au niveau de la posture pour les deux sceaux les plus anciens, le personnage se tient bien droit tandis que pour le petit cachet de 1754, l'homme se tient de biais. Les deux premières empreintes auraient pu nous faire croire à une évolution stylistique, à une recherche de réalisme. Néanmoins, celle de 1754 adopte une iconographie plus ancienne, moins détaillée. Nous ne pouvons expliquer avec certitude cette évolution, cela pourrait être lié avec l'utilisation du sceau ou à la création de la matrice.

Ensuite, au vu de cette analyse iconographique, vient la question de savoir quelle était l'utilité de ces trois sceaux arborant une image presque analogue. Les empreintes de 1715 et 1754 sont renseignées sous la nomination de *petit cachet*. Cela peut nous faire penser qu'il s'agit de deux versions du même sceau. Il y a donc sûrement eu une modification de la matrice entre ces deux dates. Concernant le cachet de 1719, il s'agit du cachet conventuel. Nous pouvons, dès lors, nous demander dans quel contexte ces différentes pièces étaient utilisées. Nous pensons que le *petit cachet* était celui utilisé dans un cadre plus large, mais ne servait pas à clore les lettres. En réalité, un cachet armorié²¹ était disponible à cet effet. Le cachet conventuel mettant plus en avant l'abbaye, devait se trouver sur les actes officiels pour assurer

²⁰ AESH, *anc. Lay.* 36/B/4, Empreinte de sceau de Abbaye de Saint-Hubert (petit cachet), 3 août 1754, n° 22.

²¹ AEN, *Notaire Lion*, Empreinte de sceau de Abbaye de Saint-Hubert, petit cachet servant à clore les lettres, 5 avril 1731, liasse n°1730-1731.

la validation de ces derniers. Il devait probablement remplacer le sceau abbatial. Notons que nous n'avons pas de trace d'un usage de deux sceaux dans les autres abbayes.

Il s'agit de trois cachets abbatiaux. Nous n'avons pas d'empreinte d'abbés qui, au XVIII^e siècle, auraient utilisé une telle iconographie. Cependant, comme notre corpus n'est pas exhaustif, il se peut donc qu'il existe des traces de ce type chez des abbés dont nous n'avons pas connaissance. De plus nous n'avons des traces de cette typologie que pour l'abbaye de Saint-Hubert. Demandons-nous dès lors, s'il s'agit d'une coutume inhérente à l'abbaye ou si cela était fréquent durant les périodes antérieures. Seule cette communauté a continué cette pratique. La réponse à cette interrogation est complexe, car il aurait fallu disposer d'un corpus plus large.

3. Le sceau marial

À travers l'histoire de l'art, l'homme a tenté, à de nombreuses reprises, de représenter et de mettre en avant la Vierge Marie. Il est donc naturel de retrouver dans notre corpus des empreintes de type marial. Au sein de notre corpus, de nombreux établissements sont dédiés à la Mère du Christ. Citons le cas, par exemple, les institutions d'Orval, Ath, Jardinnet, Cambron-Casteau et Floreffe. Aussi, il n'est pas étonnant de se retrouver face à cette typologie. Par ailleurs, cette catégorie est apparentée au sceau hagiographique, mais il convient de la distinguer pour elle-même en raison du nombre conséquent d'empreintes ayant comme iconographie la mère du Christ²².

Plusieurs raisons expliquent la présence de sceaux mariaux dans notre corpus. Tout d'abord, il s'agit d'un personnage phare dans le monde catholique. De nombreux édifices tels que des abbayes, cathédrales et église lui sont dédiés. Pour nous, il s'agit de la raison principale de la présence de cette typologie. Cependant, il faut souligner les spécificités et l'histoire de ce culte, dans les abbayes ayant des sceaux de typologie mariale. Tout d'abord, dans l'abbaye de Cambron-Casteau, un culte important est dédié à la Vierge. Ce culte prend un nouvel essor en 1581, lorsqu'une troupe de six-cents huguenots essaye de prendre d'assaut l'abbaye et finit par quitter les lieux sans faire aucun dégât. Ce fait est attribué par les moines à la protection de la Vierge. Plus tard, au début du XVIII^e siècle, on surmonte le portail d'entrée de l'abbaye d'une statue de la Vierge en souvenir de cet évènement. Cette dernière est, actuellement, conservée à l'église Saint-Vincent du Brugelette²³. Le culte marial à l'abbaye d'Orval trouve, lui, racine

²² CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 157.

²³ <https://www.campiste.com/fr/point-interet/794225-1-eglise-saint-vincent>, consulté le 15 mai 2021.

dans l'histoire de la comtesse Mathilde de Toscane, protectrice de l'abbaye. Celle-ci perd son anneau nuptial, dernier souvenir de son défunt époux. Après des prières désespérées à la Vierge Marie, une truite bondit de l'eau et lui rend son alliance. De là, le culte de la Mère du Christ se développe au sein de l'abbaye²⁴. Pour ce qui est de l'abbaye Notre-Dame du Jardinnet à Walcourt, le culte marial remonte en 1228. Lorsqu'un incendie fait rage dans la collégiale de Walcourt, une image de la Vierge apparaît et s'élève des flammes. Cette dernière vient se poser, sous la forme de statue, sur un arbre proche de là. Après plusieurs tentatives, on ne parvient pas à extirper la statue de sa niche. Pendant ce temps, Thierry II de Walcourt, seigneur des lieux, fait le vœu d'ériger un monastère et de reconstruire la collégiale calcinée. Une fois cette promesse faite, la statue se meut pour aller dans les bras du seigneur²⁵. Enfin, pour les abbayes de l'Abiette, à Ath, Notre-Dame de la Charité à Namur et le couvent franciscain de Frasnes-lez-Buissenal, nous n'avons pas trouvé d'informations liées à un culte de la Vierge spécifique.

Nous avons retrouvé les traces de six pièces de ce genre. Il est intéressant de comparer les empreintes au niveau de la représentation de la Vierge afin de découvrir si de grandes lignes de force peuvent être mises en avant. Premièrement, concernant l'abbaye de Notre-Dame du Jardinnet²⁶, dans ce cas de figure, la Vierge est représentée couronnée. L'Enfant est sur son genou droit. Un certain drapé est perceptible dans la robe. Cela est une preuve d'un travail de gravure important au niveau de l'iconographie sur de si petites pièces. Deuxièmement, l'empreinte du sceau de l'abbaye Notre-Dame de Cambron-Casteau²⁷ illustre une Vierge couronnée assise. Les plis et drapés de la robe sont, de nouveau, bien représentés. Elle tient dans sa main droite un élément impossible à distinguer. Le décor architectural, de type gothique, reflète peu de détails, mais montre une volonté d'ancrer la scène dans un cadre spatial. Troisième empreinte, celle de l'abbaye Notre-Dame d'Orval²⁸ est de forme ronde et représente en son centre une Vierge à l'Enfant, de pied et couronnée. De chaque côté de celle-ci se trouve un ange ailé et agenouillé. Le tout se situe dans un décor architectural de type gothique avec une réelle recherche de profondeur. Ici, de nouveau nous sommes face à une recherche de détails et un travail d'une grande minutie compte tenu du diamètre de la pièce, 45 mm. Ensuite, concernant l'institution

²⁴ « Orval », dans *Le patrimoine monumental de la Belgique...*, pg. 142-151.

²⁵ « Jardinnet (Notre-Dame du) », dans BAUDRILLART Alfred, DE MEYER Albert et VAN CAUWENBERGHE Étienne (e.a.), *op. cit.*, 1995-1997, vol. 26, cols 1048-1053.

²⁶ MATRICE EN LAITON À M. PAUL ERNOTTE, *Matrice de sceau de l'abbaye du Jardinnet à Walcourt*, 41 (Uccle 1954).

²⁷ AEM, *S convent' most bte Marie de Caberune*, abbaye de Cambron, Empreinte de sceau de l'abbaye de Cambron, 1705 (détruite en 1940).

²⁸ ARCHIVES NATIONALES DU LUXEMBOURG, *Abbaye d'Echternach*, Empreinte de sceau de l'Abbaye d'Orval, 1669.

athoise²⁹, l'iconographie représente, une nouvelle fois, la mère de Christ assise portant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Tous deux arborent une auréole. Un motif de type rosace entourant la Vierge construit la séparation entre la légende et l'iconographie. De nouveau, une certaine recherche de détails est perceptible même s'il semble moins abouti que pour l'abbaye Orval. Subséquemment, la matrice du couvent des Franciscains de Frasnes-lez-Buissenal³⁰ dispose d'une iconographie, qui bien qu'étant sur la même lancée que les précédentes, présente quelques originalités. Il s'agit de nouveau d'une Vierge couronnée à l'Enfant installée cette fois dans une mandorle. Deux anges la couronnent. Elle est disposée de pied donnant une part de grandeur et de majesté à la Vierge. Au niveau du champ, nous remarquons la présence d'un blason à base en accolade divisé en bande ornée de trois croissants de lune accolés à une étoile. Il s'agit peut-être des armoiries de l'institution, mais nous n'en avons pas la certitude. Encore une fois, la qualité du dessin, compte tenu de l'espace disponible sur le sceau, est magistrale. Les détails, notamment dans la couronne et le drapé couvrant la Vierge, sont très précis. Cela montre une volonté stylistique d'avoir une représentation minutieuse de la scène dépeinte est évidente. Enfin, la matrice du sceau du couvent des Sœurs de la Charité namuroise³¹ est de forme ronde avec, en son centre, une Vierge couronnée à l'Enfant. Deux anges auréolés sont agenouillés à ses pieds. Le bas du manteau est composé de 8 fleurs de lys. Le champ est composé de losanges ornés de fleurs de lys. De nouveau, nous nous trouvons face à une recherche au niveau des personnages. Cela est réalisé de manière plus sobre que dans les institutions d'Orval ou de Frasnes-lez-Buissenal. Dans ce cas, le champ plus neutre contraste avec les motifs et les drapés de la robe mettant cette dernière en évidence.

De manière générale, nous nous trouvons face à six représentations de la Vierge dont l'iconographie est analogue, mais dont les caractéristiques stylistiques diffèrent. Celles-ci disparates ont parfois un lien fort avec l'histoire de l'abbaye. Aussi, d'un point de vue artistique, la statue de la Vierge issue de la légende de l'abbaye Notre-Dame de Walcourt³² est couronnée et a le côté droit du visage noirci. Elle porte dans ses bras l'Enfant Jésus, lui aussi couronné et tous deux sont richement vêtus. Si nous comparons avec l'iconographie sigillaire, nous voyons que là aussi, il s'agit d'une Vierge couronnée à l'Enfant ; elle semble richement habillée. Nous ne pouvons pas voir si la Vierge a un côté du visage noirci. Nous pouvons toutefois penser qu'il

²⁹ AGR, *Chambre des Comptes*, Empreinte de sceau de l'abbaye de Notre-Dame du refuge d'Ath (dite de l'Abiette), 7 avril 1787, 46899.

³⁰ CHAPITRE DE TOURNAI (en 1943), Matrice de sceau de couvent des franciscains à Frasnes-lez-Buissenal, s.d.

³¹ TOURNAI, *Musée d'Histoire et des Arts décoratifs*, Matrice de sceau de couvent des sœurs de la Charité à Namur, collection des matrices.

³² Cette statue se trouve actuelle dans la basilique Saint-Materne de Walcourt.

s'agit de la même représentation mariale, mais sur des médiums artistiques différents. De ce fait, nous percevons une réelle volonté de l'institution de mettre en avant sa propre histoire et son propre culte au moyen de différents médiums artistiques.

Par ailleurs, réaliser une étude comparative sur plusieurs siècles peut s'avérer intéressant pour constater une éventuelle évolution iconographique. Nous n'avons cependant pas pu trouver d'empreintes abbatiales antérieures pour toutes les institutions étudiées. Nous avons un sceau pour l'abbaye Notre-Dame d'Orval datant de 1385³³. Ce dernier arbore une iconographie en tout point similaire à celle du XVIII^e siècle. Cela tend à montrer une certaine forme de continuité dans l'illustration sigillographique de l'abbaye. Nonobstant, cela n'est pas le cas pour toutes les communautés. L'abbaye Notre-Dame du Jardinnet, utilise en 1645³⁴ un sceau dont la thématique est analogue, une Vierge à l'Enfant, mais dont le style de réalisation diffère. Pour l'empreinte de 1645, la recherche dans le drapé est réelle, mais les traits sont plus imposants dans l'empreinte postérieure où nous percevons la volonté d'obtenir une empreinte plus claire et plus lisible tout en gardant le même thème iconographique.

Durant le Moyen Âge, et dans une moindre mesure, durant les siècles antérieurs, une autre typologie représentant la Vierge s'est développée. Il s'agit d'une image mettant en scène la figure du sigillant en dévotion devant une Vierge à l'Enfant. Une iconographie analogue existe avec des saints, un *agnus dei*, ou encore une scène de crucifixion³⁵. Nous n'avons pas retrouvé de scène analogue dans notre corpus. Nous pouvons dès lors penser qu'il s'agit d'une représentation déjà fortement utilisée précédemment et qui est durant la période moderne peu à peu mise de côté au profit d'autres typologies. Effectivement, pour le XVII^e siècle, nous avons aussi des traces de Vierge à l'Enfant comme iconographie des sceaux conventuels, c'est par exemple le cas de sceau conventuel utilisé en juillet 1645 par l'abbaye des Moulins³⁶ représentant une Vierge auréolée, assise à l'Enfant. Néanmoins, nous ignorons si cette iconographie est aussi utilisée au XVIII^e siècle. Cela nous permet juste d'observer une certaine forme de continuation dans les représentations mariales.

Par ailleurs nous savons que l'iconographie mariale n'est pas utilisée seulement sur les territoires belges pour les communautés régulières. Si nous prenons l'exemple français, l'abbaye de Belle-Perche dispose d'un sceau conventuel dont l'iconographie représente une

³³ AEA, *Abbaye d'Orval*, Empreinte de sceau de l'abbaye d'Orval, 1385.

³⁴ AESH, *Abbaye*, Empreinte de sceau de l'abbaye du Jardinnet (Walcourt), 1645, n°1456.

³⁵ SIMONET Caroline, « Sceaux de moines : un premier état des lieux (France, XII^e-XV^e siècle), dans *op.cit.*

³⁶ AGR, *Conseil d'État*, Empreinte de sceau de l'abbaye de Moulins, 20 juillet 1645, 65.

Vierge à l'Enfant, vue de face et assise sur un siège composé de volute. Le Christ se situe à sa gauche, debout³⁷. Un autre exemple est celui de la communauté d'Aunay-sur-Odon où la Reine des Cieux et l'Enfant Jésus sont représentés dans une niche parsemée de rinceaux. Elle est richement couronnée et drapée d'un long manteau³⁸. Visiblement, ce type d'iconographie était courant durant la période moderne dans les communautés régulières.

En résumé, il s'agit d'une iconographie utilisée au XVIII^e siècle pour les sceaux conventuels, nous n'avons pas trouvé de vestiges de cette typologie pour les abbés. Ensuite, un certain caractère médiévalisant est à discerner dans le dessin. Malgré une certaine recherche de volume et de détail dans les drapés, les décors utilisés ainsi que le style rappellent l'art médiéval et, surtout, l'art gothique³⁹. De ce fait, nous pouvons penser qu'il s'agit de sceaux ayant déjà été utilisés durant Moyen Âge, mais qui continuent à l'être durant les périodes postérieures. Cela peut vouloir signifier une volonté des institutions de marquer leur longévité au travers des siècles.

4. Le sceau armorié, armorial ou héraldique

Le type de sceau armorié est aussi appelé armorial ou héraldique. Il est utilisé pour définir les empreintes dont le blason occupe la plus grande partie. Cette typologie se développe au Moyen Âge, parmi les laïcs, surtout les chevaliers et dans les juridictions. Au départ, cette iconographie n'est pas adoptée par le monde religieux, sauf quelques rares exceptions de dignitaires ecclésiastiques, évêques, abbés et couvents. C'est durant la période moderne que ce type se développe et atteint son paroxysme dans toutes les branches de la société⁴⁰.

D'un point de vue purement sigillographique, à la fin du XII^e siècle, les éléments héraldiques sont d'abord utilisés comme éléments de champs pour d'autres typologies comme le type effigie ou héraldique. C'est le cas pour la matrice de Frasnes-lez-Buissenal où le blason abbatial est présent en dessous de la figure principale de la Vierge à l'Enfant. Dans ce cas, le blason n'est pas la figure principale. À certaines occasions, il peut même y avoir deux blasons comme éléments décoratifs. Dans cette circonstance, le premier, porte souvent les armes de la

³⁷ DE CRAZANNES Chaudruc, *op. cit.*, pg. 176-181.

³⁸ VILAIN-DE BRUYNE Ambre, « La matrice de l'abbaye d'Aunay-sur-Odon (fin du XV^e siècle). Le rôle du corpus métallique pour la sigillographie », dans *op. cit.*, pg. 121-124.

³⁹ BOUDON-MACHUEL Marion, *Des âmes drapées de pierres*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2017, pg 27-64 (Renaissance).

⁴⁰ <http://sfhs-rfhs.fr/>, consulté le 29 avril 2021, COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française (suite) », dans *op. cit.*, pg. 163-188.

famille et l'autre celui de l'évêché ou de l'abbaye. Cependant, cela est moins perceptible pour les XVII^e et XVIII^e siècles⁴¹.

L'utilisation d'un écu armorié en guise de sceau a plusieurs avantages. Tout d'abord, il permet une certaine datation de l'empreinte. Ensuite, il donne lieu à une identification rapide du sigillant. De ce fait, il peut être considéré, à bien des égards comme un portrait. Avec l'aide des règles héraldiques, il est aisé de déterminer une certaine hiérarchie à partir des blasons. Par exemple, nous savons que seul l'ainé a le droit de reprendre les armoiries familiales sans les modifier⁴². Les armoiries sont aussi le reflet des alliances matrimoniales ou des choix politiques d'une famille. Or, les prélats, quant à eux, souhaitent mettre en avant une image d'eux-mêmes plus tournée vers le spirituel⁴³.

Concernant le cachet moderne en tant que tel, il est en majorité armorié. Comme nous l'avons déjà abordé, les abbés avaient le choix d'arborer leurs armoiries personnelles, familiales ou d'en créer des nouvelles lors de leur entrée en fonction. Connaître la différence entre les armoiries familiales et personnelles peut parfois se révéler complexe, même avec l'utilisation d'un armorial. En effet, n'ayant qu'une connaissance limitée en héraldique, il ne nous est pas toujours aisé de déterminer avec précision les figures, éléments du champ et para-héraldiques. De plus, les empreintes étant souvent mal conservées ou tellement petites, elles ne permettent pas de déterminer aisément la couleur par les codages en hachures. Néanmoins, dans certains cas nous savons définir si oui ou non il s'agit des armoiries familiales. Par exemple, l'abbé de Floreffe Charles d'Artevelde⁴⁴ arbore un écu ovale abaissé sous la mitre, accosté de deux volutes de crosses adossées, au chevron accompagné de trois lions, deux en chef affrontés, un en pointe, tenant chacun une bannière à la croix. Le tout accompagné d'une devise⁴⁵. Or les armes de sa famille sont décrites par Georges Dansart comme suit : d'or, à trois couronnes de laurier de sinople, posées deux et un⁴⁶. En outre, nous n'avons pu retrouver les armoiries familiales de tous les abbés.

⁴¹ COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française », dans *op. cit.*, pg. 30-59 et COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française (suite) », dans *op. cit.*, pg. 163-188.

⁴² HABLLOT Laurent, « Auto-portait et emblématique princière à la fin du Moyen Âge », dans GAUCHER-RÉMOND Elisabeth, *op. cit.*, 67-81 et PASTOUREAU Michel, *L'hermine et le sinople...*, pg 9-26.

⁴³ BOUYE Edouard, « Église médiévale et les armoiries. Histoire d'une acculturation », dans *Mélanges de l'école française de Rome*, 2001, n°113, pg. 493-542.

⁴⁴ AEN, *Souverain Bailliage*, Empreinte de sceau de Charles d'Artevelde, abbé de Floreffe, 17 septembre 1754, n°246.

⁴⁵ LAURENT René, *Sceaux de l'abbaye et de l'abbé de Floreffe...*, pg. 27.

⁴⁶ DANSART Georges, *Nouvel armorial belge ancien et moderne. Précédé de l'art héraldique et ses diverses explications*, Bruxelles, Moorthamers, 1949, pg. 219.

Ensuite, l'art héraldique peut se retrouver sur divers supports et pas exclusivement les sceaux. Cependant, la sigillographie est le premier témoignage de l'apparition des armoiries, de son évolution et de son épanouissement⁴⁷. Par la suite, les supports vont se développer, drapeaux, meubles, livres, etc., pour pouvoir en identifier le propriétaire. Dans le clergé régulier, nous avons certaines traces d'abbés ayant fait apposer leurs armoiries sur des bâtiments construits au XVIII^e siècle. C'est le cas, entre autres, dans les abbayes de Saint-Hubert sous Célestin de Jongh (1728-1763) et de Floreffe à partir des années 1719 jusque l'abbatit de Jean-Baptiste Dufresne⁴⁸.

Il est impossible de connaître la réception d'un blason. De plus, la signification des figures utilisées demeure difficile d'accès. Souvent, les choix effectués relèvent des questions de modes géographiques ou de goût individuel⁴⁹. Au vu de cela, il est compliqué pour nous d'aller au-delà d'hypothèses et de généralités.

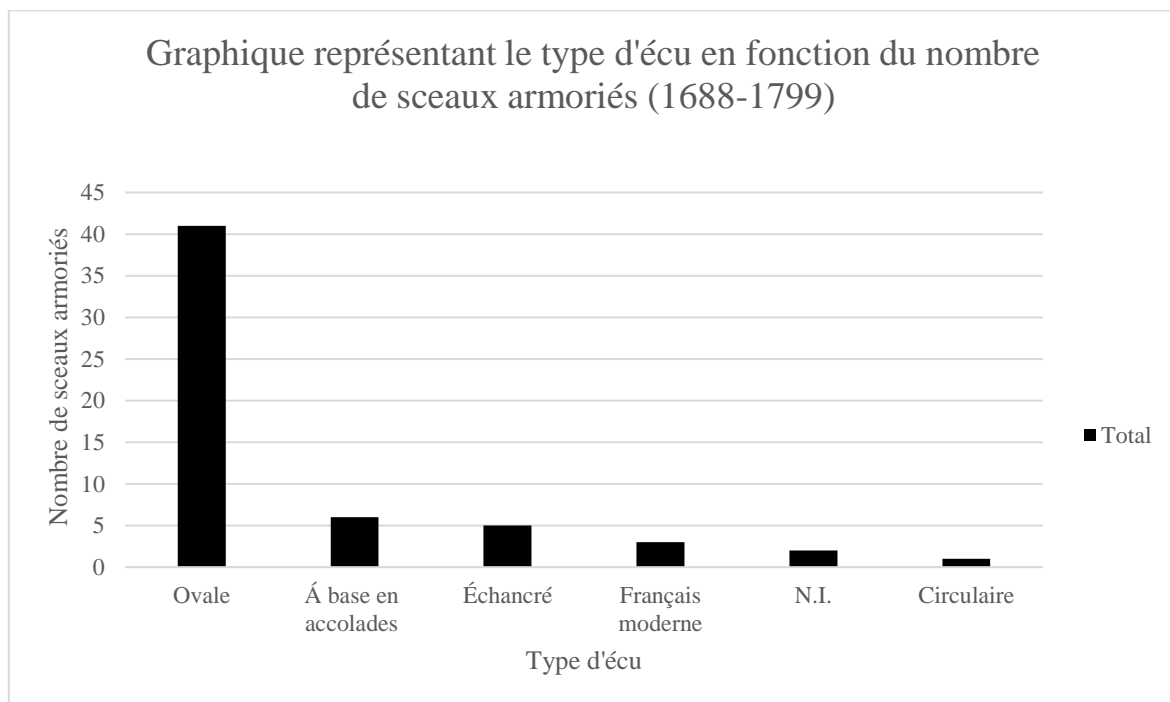


Tableau 6 : Graphique représentant le type d'écu en fonction du nombre de sceaux armoriés (1688-1799).

Après analyse de graphique, il paraît évident que la forme la plus utilisée pour l'écu est ovale. Celle-ci regroupe 70% du corpus. Ensuite, le type le plus répandu est celui à base en accolades rassemblant 10% de nos empreintes. En outre, le type échancré ne touche que 8% des

⁴⁷ GIL Marc et CHASSEL JEAN-LUC, *op. cit.*, pg. 5-26.

⁴⁸ BEAUDOIN Marc, *op. cit.*, pg. 17-20 et GIL Marc et CHASSEL JEAN-LUC, *op. cit.*, 5-26.

⁴⁹ PASTOUREAU Michel, *L'hermine et le sinople...*pg 9-26.

documents. Nous disposons de trois pièces du type français moderne⁵⁰ et une seule circulaire. Enfin, pour deux pièces, il est impossible de savoir le type d'écu utilisé au vu de l'état de conservation, il s'agit de l'empreinte appartenant aux Capucins montois et celle en possession de Benoit Bagot, religieux de l'abbaye des Moulins.

Nous avons précédemment constaté que les cachets étaient en majorité de formes ovales. De même donc, les armoiries sont elles aussi largement de cette forme. S'agit-il d'une volonté stylistique d'insérer un écu ovale dans une forme analogue ou juste du regroupement de deux pratiques avec d'un côté, le développement de la forme ovale pour les cachets servant à clore les lettres et de l'autre l'utilisation de cette même forme dans les écus modernes ? Par ailleurs, nous avons la certitude que l'ovalité ou la rondeur des écus, surtout au Moyen Âge, est majoritairement utilisée par les femmes. Cependant, une évolution de la pratique est perceptible. En effet, la forme ovale va peu à peu être utilisée pour les armes ecclésiastiques. Les autres types d'écus sont le plus souvent utilisés par les laïcs même si, comme nous le voyons, ceci n'est pas une généralité⁵¹. Nous nous trouvons donc face à une forme de logique de frontière entre les clercs et les non-clercs

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les armoiries sont souvent divisées en des multiples quartiers faisant référence aux différentes alliances et ascendances de son propriétaire. Parfois, les figures sont tellement nombreuses que l'écu est presque illisible⁵². Pour les communautés régulières sur cette même période, nous n'avons pas de traces d'armoiries avec autant de divisions. La plupart des pièces restent lisibles. Les écus les plus divisés de notre corpus appartiennent à Louis de Fromenteau⁵³, abbé de Floreffe, et Clément Lefébure⁵⁴, abbé de Saint-Hubert. Pour l'abbé floreffois son écu est surmonté d'une couronne, d'une mitre et d'une volute de crosse, écartelé aux un et quatre, à quatre fasces accompagnées d'un lion couronné brochante, aux deux et trois à trois fusées accolées en fasce⁵⁵. Dans ce cas, les armes utilisées sont une appropriation personnelle des armoiries familiales⁵⁶. Ensuite, celui de l'abbé Saint-Hubertois est divisé

⁵⁰ L'écu français moderne est de forme rectangulaire avec les angles inférieurs arrondis en quart de cercle, une pointe est formée par la jonction des deux quarts de cercle.

⁵¹ WENZLER Claude, *op. cit.*, pg. 28-31.

⁵² PASTOUREAU Michel, *L'hermine et le sinople...*, pg 9-26.

⁵³ Par exemple : AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de l'abbé de Floreffe : Louis de Fromenteau, 13 février 1792, 3295.

⁵⁴ Par exemple : AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Clément Lefébvre, 3 octobre 1723, 90.

⁵⁵ LAURENT René, *Sceaux de l'abbaye et de l'abbé de Floreffe...*, pg. 28.

⁵⁶ Blason de la famille de Fromenteau : écartelé aux un et quatre d'or, au lion d'azur lampassé de gueules ; aux deux et trois d'argent, à trois fusées accolées de gueules.

DANSART Georges, *op. cit.*, pg. 219.

comme suit : parti, au un de sable au lion d'argent, au deux écartelé, au un d'argent à la bande composé de trois pièces d'argent et de trois pièces de sable, au deux d'azur aux deux lions chaudrons de sable, au quatre d'or losangé de sable au chef de gueules⁵⁷. Dans les deux cas, il ne s'agit pas d'une partition nombreuse comme nous pouvons en trouver sur les sceaux laïcs et plus spécialement les sceaux princiers ou royaux. Par ailleurs, nous savons qu'une fois rentrés dans les ordres, les membres des congrégations religieuses ont le droit d'ajouter leur propre blason, qu'il soit individuel ou familial, à celui de la congrégation⁵⁸. Dans notre cas nous ne savons pas s'il s'agit d'armoiries familiales ou s'ils arboraient déjà ces armes avant leur ordination. Cependant, nous pouvons penser qu'il s'agit d'une volonté de sobriété inhérente à la fonction abbatiale.

Signalons d'abord que certaines armoiries ne comportent pas de meubles, mais juste une partition. Nous en avons deux exemples dans notre corpus. Le premier concerne Charles Dethier, abbé de Grandpré⁵⁹. Son blason de forme *français moderne*, est séparé en bande. Le second concerne Joseph Levray de l'abbaye de Waulsort⁶⁰. Son blason de forme ovale est divisé en deux avec dans la partie supérieure de couleur or et la partie inférieure divisée par deux chevrons. Pourquoi ces deux abbés ont-ils fait pareil choix iconographique, pourquoi n'y a-t-il pas de meuble et que veulent dire ces partitions ? De nouveau, certains peuvent y voir une volonté de sobriété. Il peut aussi s'agir d'un choix iconographique dû aux goûts artistiques du sigillant.

Certains écus arborent une iconographie pouvant être qualifiée d'originale pour le monde ecclésiastique. C'est entre autres le cas de Maximilien Damanet⁶¹, abbé de Moulins-Warnant. Les meubles utilisés sont : une pointe de flèche avec dans le champ, un élément que nous identifions comme étant des fleurs ou des étoiles. Il est intéressant de voir l'utilisation de la pointe de flèche et non pas de la flèche entière composée d'un fût, de plume et d'une pointe. Il est aussi surprenant de se retrouver face à un élément laïc et guerrier dans des armoiries ecclésiastiques. Cela nous fait penser qu'il peut s'agir d'armoiries familiales. L'explication de l'utilisation de seulement la pointe de flèche est pour nous inconnue. Notre corpus est composé d'un autre insigne guerrier comme meuble d'un écu d'homme d'Église. Effectivement, Ignace

⁵⁷ DELVAUX DE FENFFE Adolphe, *op. cit.*, pg. 34-38.

⁵⁸ HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 21-28.

⁵⁹ AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Charles Dethier, abbé de Grandpré, 2 mars 1725, 894.

⁶⁰ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de Joseph abbé de Waulsort, 23 janvier 1766, 2823.

⁶¹ AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Maximilien Damanet, abbé de Moulins, 2 mars 1725, 894.

Malfroid⁶², abbé de l'abbaye walcourienne, utilise comme meuble deux épées croisées, pointées vers le bas. Nous savons qu'en théorie, les membres du clergé ne peuvent pas utiliser d'insignes guerriers temporels. Nonobstant, à la fin du Moyen Âge et durant la période moderne, cette pratique était tout de même admise pour les abbés, évêques. Néanmoins, nous en ignorons la signification. Dans ces cas, l'épée était de couleur blanche et posée en sautoir, avec une crose⁶³. Il peut paraître étrange de constater un meuble majoritairement utilisé par les laïcs sur un blason d'abbé. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il peut s'agir d'armoiries familiales ou d'un lien avec celles-ci. De plus, avant d'entrer dans les ordres, Ignace Malfroid est, possiblement, issu d'une famille de militaire. Cependant, nous n'avons pas trouvé d'informations complémentaires quant à sa vie personnelle avant son ordination, mais nous savons qu'en 1771 Jacques Ferdinand Malfroid est lieutenant-mayeur et avocat au Souverain-Baillage du comté de Namur. Ce dernier arbore sur ces armoiries deux hallebardes posées en sautoir, cantonnées aux flancs et en pointe d'un éperon posé en pal. Ici aussi, le point commun entre ces deux blasons est la présence d'un insigne militaire. Dans ce cas, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'utilisation des épées par Ignace Malfroid se fait par affiliation à son écu familial. Ensuite, nos sources révèlent une empreinte très étonnante. L'abbé de Floreffe, Bernard Burlet⁶⁴, utilise comme meuble un compas ouvert en chevron, accompagné de trois merlettes. Avec les clés de lectures actuelles, cela peut faire référence à la franc-maçonnerie. Or, il s'agit aussi du symbole de l'équité, de la sagesse et de la prudence⁶⁵. Nous pensons que le choix de ce meuble est plutôt un discours sur les qualités du bon abbé. Au vu de ces différentes pièces, nous voyons que les meubles héraldiques utilisés par les abbés peuvent être très variés. Certains représentent même une symbolique impossible à déchiffrer. Enfin, l'abbé Floreffois, Jean-Baptiste Dufresne⁶⁶ orne son écu comme suit : à un aigle abaissé, brochant sur un arbre fruitier. La figure de l'aigle est très complexe en héraldique. Il s'agit d'une figure phare, utilisée dès le Moyen-Âge symbolisant la majesté et l'empire. En héraldique l'aigle a toujours une connotation féminine. La juxtaposition de cette figure et d'un arbre fruitier fait référence aux armoiries familiales. Effectivement, l'arbre fruitier est un élément constitutif fréquent des blasons de la famille Dufresne⁶⁷.

⁶² AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Ignace Malfroid, abbé du Jardinnet à Walcourt, 3 mars 1725, 894.

⁶³ HEIM Bruno Bernard, *op.cit.*, pg. 60-94.

⁶⁴ AGR, *Manuscrit Divers*, Empreinte de sceau de Bernard Burlet, abbé de Floreffe, 25 septembre 1736 n°671.

⁶⁵ DE CRAYENCOUR Georges, *op. cit.*, pg. 215.

⁶⁶ Par exemple : AEN, *Souverain Baillage*, Abbé de Floreffe, Monsieur Jean Baptiste Dufresne, 29 septembre 1764, 402.

⁶⁷ <https://www.armorial.org/produit/16010/dufresne.html>, consulté le 12 juillet 2021.

Par ailleurs, l'utilisation de certains meubles est assez fréquente, par exemple, les étoiles à six branches ou les merlettes. Tout d'abord, les étoiles à cinq branches ou rais ainsi que celles à six, aussi appelées étoile de David, sont des meubles fort utilisés en héraldique. Cependant, au vu de la petite taille de l'empreinte et de cette iconographie, il n'est pas toujours aisé de les discerner. Nous pouvons vite les confondre avec d'autres éléments de petites tailles comme les fleurs. Nous savons avec certitude que, dans notre cas, trois abbés utilisent ce meuble. Le premier est Eugène Gérard⁶⁸, abbé de l'abbaye des saints-Pierre-et-Exupère de Gembloux dont son écu peut être décrit comme suit : écu à base en accolades, divisé en deux par une fasce de couleur or, dans la partie supérieure - de couleur sinople - se trouve à gauche une étoile à six branches. La partie inférieure est vide et nous ne savons pas en déterminer la couleur. La seconde est, l'abbé de Waulsort, Grégoire Thibaut⁶⁹, il utilise un écu de forme ovale divisé en deux par une barre azur. Dans cette barre se trouvent trois étoiles à cinq branches. Le dernier écu est l'empreinte de sceau de l'abbaye de Bonne Espérance ou de l'abbé Daublain⁷⁰, au centre se trouvent une croix latine et quatre étoiles à six rais, ces dernières se situent dans les espaces des branches de la croix. Au vu de ces quatre exemples, nous distinguons les étoiles utilisées comme éléments de champs, elles se situent dans les traits de partitions. L'utilisation de ce meuble autant par les laïcs que par les ecclésiastiques est intéressante. L'emploi de merlettes est, lui aussi, fréquent. Ces dernières sont le second animal, après le lion, le plus utilisé en Europe du Nord-Ouest. De par sa posture et sa figuration, la merlette est parfois confondue avec la canette. Au début, cette iconographie sert à remplir le vide et à équilibrer les figures. De ce fait, on ne lui trouve pas de réelle symbolique⁷¹. Ce meuble est utilisé par tous les abbés d'Aulnes dont nous avons des empreintes sauf par le dernier abbé Norbert Herset. Dans tous les autres cas, les merlettes sont toujours au nombre de trois et accompagnées en chef⁷². Les figures changent entre les différents abbés, mais soulignons cette constante. Au vu de cela, nous pouvons nous demander si l'utilisation de merlette comme figure héraldique est associée aux abbés d'Aulne. Dans ce cas, les écus utilisés dans les sceaux seraient donc aux armes de l'abbé et il ne s'agirait pas d'armoiries familiales. En outre, l'utilisation de ces volatiles est aussi

⁶⁸ AEBA, *États de Brabant*, Empreinte de sceau d'Eugène, abbé de Gembloux, 20 octobre 1740, Supplément n°143 et AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de Eugène abbé de Gembloux, 19 mars 1755, 2687.

⁶⁹ AEN, *Abbaye de Waulsort*, Empreinte du sceau de Grégoire, abbé de Waulsort, 9 août 1789, liasse 63.

⁷⁰ ÉGLISE DE CHAUMONT À CHAUMONT-GISTOUX, *Empreinte de sceau de l'abbaye de Bonne Espérance ou F. B. Daublain, abbé de (cachet)*, 4 juin 1773.

⁷¹ PASTOUREAU Michel, *L'hermine et le sinople...* pg. 105-116.

⁷² Terme héraldique pour définir une pièce honorable délimitée par un trait horizontal et occupant le tiers supérieur du blason.

WENZLER Claude, *op. cit.*, pg. 106.

présente dans l'abbaye Notre-Dame de Floreffe. Deux abbés, Bernard Burlet et Clément Féraillles utilisent cette figure. Pour Bernard, Burlet, les merlettes sont au nombre de trois, mais plus accompagnées en chef, elles se situent au contraire dans les espaces du compas ouvert en chevron. Pour Clément Féraillles l'écu se décrit comme suit : dans un écu ovale : écartelé au un, à trois marmites ; au deux, à une merlette becquée : au trois fretté ; au quatre, à un lion⁷³. Dans ce cas, seule une merlette est présente. Nous voyons donc qu'elles peuvent être utilisées comme figure à part entière, mais aussi comme éléments de champ dans l'écu.

Parfois, l'iconographie du blason n'est composée que d'une seule figure. C'est le cas à plusieurs reprises dans notre corpus. Tout d'abord, concernant la communauté ardennaise, nous disposons de deux empreintes. La première est le cachet de la *Compterie*⁷⁴. D'un point de vue iconographique, l'écu français moderne est composé d'un cerf crucifère. L'utilisation du cerf fait référence à la légende même de saint Hubert le saint Patron de l'institution. En effet, ce dernier se serait retrouvé face à un cerf blanc avec une croix lumineuse au milieu des bois⁷⁵. La seconde empreinte est le petit cachet servant à clore les lettres⁷⁶ et date de 1731. Son iconographie est analogue au précédent, mais l'écu est de forme ovale. Ce sont les motifs du champ et para-héraldiques qui varient. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes compte aussi une empreinte de ce type. Il s'agit du sceau de Joseph Simon⁷⁷, datant de 1725. Ce dernier représente deux clés en sautoir, leurs manches vers le bas. Dans ce cas, l'écu est composé de l'emblème de saint Pierre, saint Patron de l'abbaye. Il s'agit de la même iconographie que pour le sceau de Joseph Robson, mais ici, elle est mise dans un écu et les manches des clés sont vers le bas. Nous pouvons donc y voir, pour cette institution, une certaine continuité iconographique malgré un changement de typologie sigillaire. Ensuite, l'abbé Beauvoisin de Malonne⁷⁸, dispose d'un cachet dans lequel se situe un écu ovale de couleur azur représentant un lion rampant sur un fond barré. La figure du lion est l'animal le plus utilisé en héraldique dans l'Europe occidentale. Au départ, cette évocation vient de la chevalerie où il était apprécié, car il reflétait les valeurs de force et de majesté inhérentes au roi des animaux. Au fur et à mesure, toutes les classes sociales vont en faire usage. Nous ne sommes donc pas étonnés de retrouver cet emblème sur

⁷³ LAURENT René, *Sceaux de l'abbaye et de l'abbé de Floreffe...*, pg. 27-28.

⁷⁴ AEN, *Notaire Renson*, Empreinte de sceau de Abbaye de Saint-Hubert, cachet de la « Compterie », 11 juillet 1706, liasse 1706-1717.

⁷⁵ KAENZIG René, *op. cit.*

⁷⁶ AEN, *Notaire Lion*, Empreinte de sceau de Abbaye de Saint-Hubert, petit cachet servant à clore les lettres, 5 avril 1731, liasse n°1730-1731.

⁷⁷ AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Joseph Simon, abbé de Lobbes, 30 juin 1778, 326.

⁷⁸ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Empreinte de sceau de Bonvoisin, abbé de Malonne, s.d., 2263 et AEN, *Notaire Pasquet*, Empreinte de sceau de Bonvoisin, abbé de Malonne, 3 mai 1767.

un sceau ecclésiastique. De plus, dans environ 80% des cas, comme dans le nôtre, le lion est représenté rampant⁷⁹. Le cas suivant est celui de Bernardin de la Perle, abbé de Floreffe⁸⁰, son blason comporte en son centre, un coq. Il s'agit d'un des oiseaux les plus utilisés en héraldique. La symbolique derrière l'utilisation de cet oiseau est, pour nous, difficile à comprendre. Nous ne reconnaissons pas toujours la signification exacte des meubles héraldiques utilisés. Nous savons tout de même que chez les premiers chrétiens, il représentait la vigilance⁸¹. Cet insigne s'inscrit dans une longue tradition dans le monde religieux. Enfin, l'abbé Saint-Hubertois, Célestin de Jongh⁸², utilise comme meuble un griffon rampant ailé, armé et lampassé de gueules posé sur une terrasse sinople⁸³. L'utilisation de cette figure imaginaire se fait depuis le Moyen Âge. Son utilisation, ici, peut vouloir montrer une volonté de l'abbé de mettre en avant les qualités de force, courage et vigilance de cet animal fantastique⁸⁴.

Une des spécificités des armes d'ecclésiastique est l'utilisation de la croix, tant latine que celle de saint André, aussi appelée croix en sautoir alésé. Dans notre corpus, c'est le cas pour trois d'entre elles : deux représentant une croix latine et une avec l'autre type. Tout d'abord, celle de Jean Wattelet⁸⁵, elle meuble son blason avec uniquement une croix latine. Ensuite, l'empreinte de sceau de l'abbaye de Bonne Espérance ou de l'abbé F. B. Daublain⁸⁶, où au centre se trouve un écu armorié, de forme ovale, avec à l'intérieur une croix latine et quatre étoiles à six rais. Les étoiles se situent autour de la croix dans les espaces entre les branches de celles-ci. La croix latine est une iconographie fortement utilisée symbolisant le martyr du Christ. Il est commun de retrouver une telle iconographie dans le monde ecclésiastique, car elle met en avant un emblème liturgique important. De plus, ce meuble peut aussi être utilisé comme élément para-héraldique. Ensuite, la croix de saint André est présente chez l'abbé de Waulsort, Lambert Le Bidart⁸⁷. Son cachet peut être décrit comme suit : le blason est divisé en deux par une fasce. Dans cette dernière se trouvent deux croix, de type croix de saint André, dans la partie inférieure se trouve un chaudron. Il s'agit des armoiries familiales de la famille Le Bidart.

⁷⁹ PASTOUREAU Michel, *L'hermine et le sinople...*, pg. 9-26 et WENZLER Claude, *op. cit.*, pg. 59-62.

⁸⁰ AEN, *Souverain Baillage*, Empreinte de sceau de l'abbé de Floreffe Bernardin de la Perle, 10 septembre 1701, 402.

⁸¹ PASTOUREAU Michel, *L'hermine et le sinople...*, pg. 105-116.

⁸² Par exemple : AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh et d'un autre, 19 novembre 1743, 90.

⁸³ DELVAUX DE FENFFE Adolphe, *op. cit.*, pg. 39-46.

⁸⁴ WENZLER Claude, *op. cit.*, pg. 126.

⁸⁵ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Empreinte de sceau de Jean Wattelet, abbé du Jardin (Walcourt), 9 novembre 1791, 3025.

⁸⁶ ÉGLISE DE CHAUMONT À CHAUMONT-GISTOUX, *Empreinte de sceau de l'abbaye de Bonne Espérance ou F. B. Daublain, abbé de (cachet)*, 4 juin 1773.

⁸⁷ AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Lambert Le Bidart, abbé de Waulsort, 3 mars 1725, 894.

Cette famille est un maître des forges au Luxembourg au XVII^e siècle, ce qui explique la présence du chaudron⁸⁸. Enfin, le dernier abbé à utiliser cette iconographie est Joseph Scrippe⁸⁹. Il utilise un écu échancré, sous la tête d'ange ailé, sommé de la mitre et de la volute de crosse, parti au un, à la fasce accompagnée en chef de trois merlettes ; au deux un sautoir de neuf losanges, accompagné en chef d'une rose⁹⁰. Les neuf losanges forment une croix alésée. Cette croix symbolise le martyr de saint André.

Dans un cas, une modification drastique de la typologie sigillaire est visible. L'abbaye Notre-Dame de Cambron-Casteau passe, entre 1705 et 1787, d'une empreinte de type marial à une empreinte armoriée⁹¹. L'iconographie utilisée évolue d'une vierge à l'Enfant à un sceau rond armorié avec en son centre un écu ovale, divisé en deux par un pal, de chaque côté de ce dernier se trouvent trois bars ou brochets (six au total). Cela est le seul cas de changement typologique en notre possession. Nous pouvons dès lors nous demander si les changements sigillographiques étaient courants ? Dans le cas de Cambron-Casteau nous pensons qu'il s'agit du passage d'un sceau de validation à un cachet à clore les lettres. Nous pouvons émettre cette hypothèse pour deux raisons. La première est la taille de l'empreinte qui tend à diminuer. Pour ce qui est de la seconde, nous avons déjà constaté que le cachet à clore les lettres, surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles, prend la place des sceaux, cela, en raison, entre autres, de l'évolution du notariat et de la signature autographe durant le XVI^e siècle. Il faut aussi mentionner, des changements iconographiques chez certains des abbés, mais, dans ces cas, il s'agit de modifications para-héraldiques, l'écu reste identique. Nous aborderons cette problématique, plus tard dans notre étude.

Une évolution iconographique est perceptible au cours des siècles. Les sceaux médiévaux ont une typologie différente par rapport au siècle des Lumières. Cependant, sur une échelle temporelle plus brève, une évolution est aussi perceptible entre les XVII^e et XVIII^e siècles. Par exemple, si nous prenons le cas de l'abbaye de Saint-Hubert, nous disposons des empreintes des sceaux de Célestin de Jongh et Clément Lefébure, tous deux de type héraldique. Si nous remontons au siècle précédent, nous voyons une coexistence d'un sceau de type héraldique et

⁸⁸ CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDE EN SCIENCES HÉRALDIQUES ET SIGILLOGRAPHIQUES, *Armorial numérique du namurois (version 2.0)*, 2012, pg. 39-40 [en ligne : <https://www.heraldic-hainaut.net/bibliotheque-heraldique/armoriaux-numeriques/namur>].

⁸⁹ AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Joseph Scrippe, abbé d'Aulne, 21 janvier 1772, 156.

⁹⁰ LAURENT René, *Sceaux de Thudinie ...*, pg. 21.

⁹¹ AEM, *S convent most bte Marie de Caberune*, abbaye de Cambron, Empreinte de sceau de l'abbaye de Cambron, 1705 (détruite en 1940) et AGR, *Chambre des Comptes*, Empreinte de sceau de Abbaye de Cambron, 23 avril 1787, déclaration 46899/19.

d'un de type religieux (aussi appelé type ecclésiastique assis). Cette dernière typologie représente le prélat assis sur son trône épiscopal ou, comme dans notre cas, abbatial, il est mitré et teint dans une main une crosse, le tau ou une Bible et bénissant de l'autre⁹². En 1610, l'abbé Jean de Masbourg⁹³, dispose d'un sceau en navette avec en son centre l'abbé mitré et tenant une crosse. Le champ est composé d'un blason. Le cas de son successeur, Nicolas de Fanson (1611-1652) est plus complexe. De fait, il utilise simultanément un petit cachet armorié⁹⁴ et un sceau de type religieux⁹⁵. Nous voyons le commencement de l'évolution de la pratique sigillographique durant cette époque. Nous pouvons émettre l'hypothèse que le premier était utilisé comme cachet à clore les lettres tandis que l'autre remplissait une fonction sigillaire. Une constatation analogue peut se faire pour les deux derniers abbés du XV^e siècle, Benoit Laurenty de Lessive⁹⁶ et Cyprien Maréchal⁹⁷. Il est intéressant de voir qu'avec les deux abbés suivants seul le cachet armorié va perdurer. Il s'agit d'un tournant dans l'emploi de cette pratique pour l'abbaye de Saint-Hubert. Si nous comparons avec l'abbaye d'Aulne, dans le Hainaut, nous n'avons pas des traces sigillographiques, pour le siècle précédent, seulement pour un abbé. Il s'agit d'Edmond Jouvenet⁹⁸. Il s'agit d'un cachet armorié arborant un écu à base en accolades divisé par deux pals. Nous voyons, dans cette situation, qu'une certaine continuité dans la pratique entre le XVII^e siècle et le siècle des Lumières est à déceler. Au vu de cela, il semble que le XVII^e siècle est un moment charnière dans la pratique sigillographique. Le sceau, comme il a été défini au Moyen Âge, voit son autorité diminuer au moment où le cachet armorié, servant la plupart du temps à clore les lettres, devient de plus en plus essentiel. Cela va mener à une réelle suprématie du type héraldique au XVIII^e siècle.

En somme, dire que la pratique sigillaire, pour les communautés régulières, n'évolue pas durant les Temps modernes n'est pas correct. Outre ses différentes spécificités abordées précédemment, sa typologie et son importance évoluent. Le cachet armorié servant à clore les

⁹² CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 153.

⁹³ AESH, *Abbaye de Saint-Hubert*, Empreinte de sceau de Jean de Masbourg, Abbé de Saint-Hubert, 5 juillet 1610, 822.

⁹⁴ Par exemple : AESH, *Abbaye*, Empreinte du sceau de Nicolas de Fanson, abbé de Saint-Hubert, 28 février 1637, 61 et AEN, *Communes*, Empreinte du sceau de Nicolas de Fanson, abbé de Saint-Hubert, 7 octobre 1648, 1.

⁹⁵ AESH, *Abbaye de Saint-Hubert*, Empreinte de sceau de Nicolas de Fanson, abbé de Saint-Hubert, 12 septembre 1650, 1443 et AESH, *Abbaye*, Empreinte du sceau de Nicolas de Fanson, abbé de Saint-Hubert, 24 octobre 1644, 43.

⁹⁶ Par exemple : AESH, *Abbaye de Saint-Hubert*, Empreinte du sceau de Benoit de Lessive, abbé de Saint-Hubert, 26 juin 1655, 822 et AEN, *Communes*, Empreinte du sceau de Benoit de Lessive, abbé de Saint-Hubert, 10 mai 1659, 1.

⁹⁷ Par exemple : AEN, *Cour féodale de Poilvache, vicomté d'Anseremme*, Empreinte du sceau de Cyprien Maréchal, abbé de Saint-Hubert, 28 mai 1666, 38 et AEN, *Notaire Mitteghel*, Empreinte du sceau de Cyprien Maréchal, abbé de Saint-Hubert, 25 juin 1677.

⁹⁸ AESH, *Abbaye*, Empreinte de sceau d'Edmond Jouvenet, abbé d'Aulne, 2 juillet 1644, 1456.

lettres prend de plus en plus d'importance et finit par éclipser le sceau tel qu'il a été utilisé durant le Moyen Âge.

5. L'ornementation. Les éléments du champ et para-héraldiques

a) *Autres éléments du champ*

Les sceaux, quelle que soit leur typologie, sont aussi composés d'éléments secondaires situés dans le champ. Le champ du sceau regroupe les éléments d'ornementations en dehors de l'image principale. Pour le type armorié, il s'agit d'éléments para-héraldiques, que nous allons développer dans le point suivant de ce travail. Pour les autres iconographies, ces éléments peuvent être variés. Il peut s'agir d'une légende, d'éléments architecturaux, rinceaux, décors floraux et autres. Il y a une très grande diversité et liberté concernant cette question⁹⁹.

Dans deux cas, nous ne savons pas analyser les éléments du champ au vu du piètre état de conservation des empreintes. Cette considération est valide pour les minimes montois et l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes. Pour l'abbaye lobbaine, nous pouvons imaginer des éléments d'ornementation dans le champ, mais nous ne savons pas les distinguer.

Certains sceaux n'ont pas d'élément de champ. C'est le cas par exemple pour l'abbaye de Saint-Hubert, les trois cachets hagiographiques que nous avons abordés plus haut ne comportent rien d'autre, outre l'iconographie, qu'un pourtour perlé et une légende. Comme nous l'avons déjà vu, certains peuvent y voir une volonté de sobriété inhérente au clergé régulier. Il se peut aussi qu'il s'agisse d'un choix de la communauté de mettre en avant la figure de leur saint Patron uniquement.

Les décors le plus fréquemment recensés sont les éléments architecturaux de type gothique. Dans certains cas, comme nous l'avons vu pour l'abbaye d'Orval, cela s'explique par le fait que l'abbaye utilise depuis l'époque gothique la même iconographie sigillaire. Dans les autres cas, nous ignorons s'il y a eu une évolution dans le style iconographique. C'est le cas, notamment, pour les institutions d'Orval et Cambron. Pour l'abbaye d'Orval, ce décor se fait sans réelle recherche de perspective. Quant à l'abbaye hennuyère, les ornements sont très stylisés, par des formes géométriques et des éléments de végétation, formant un décor architectural sans réelle recherche de profondeur. Nous voyons donc, une même iconographie insérée dans un même style d'ornementation pouvant donner des rendus très différents en

⁹⁹ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg.17-20.

fonction du style de représentation. Cependant, ces considérations stylistiques relèvent plus de l'histoire de l'art et des représentations.

Nous sommes confrontés, dans le corpus, à deux sceaux n'ayant pas comme élément de champs des motifs architecturaux. Le premier concerne les Sœurs de la Charité à Namur¹⁰⁰. La Vierge se situe sur une forme de piédestal comme c'est le cas pour certaines statues dans les institutions religieuses. Le décor est losangé avec des fleurs de lys. L'utilisation de cet élément fait référence au symbole chrétien royal par excellence. Depuis l'Antiquité, il s'agit du symbole de la pureté, la sainteté, la virginité et la chasteté. La fleur de Lys est utilisée par l'Église catholique romaine pour représenter la Reine des Cieux. Durant le bas Moyen Âge, ce symbole va être lié au culte marial et sera l'attribut phare de la Vierge jusqu'au XVI^e siècle¹⁰¹. Il est intéressant de savoir que la congrégation féminine fondée en 1732 continue à exploiter ce symbole marial d'un point de vue sigillographique. Nous pouvons y voir une volonté de cette nouvelle communauté de se légitimer par rapport à celles déjà existantes. Nous savons que les communautés féminines connaissent un nouvel élan durant les XVI^e-XVIII^e siècles à la suite de réformes dans l'Église. Il y a la création de branches réformées dans les ordres les plus anciens, mais aussi la mise en place de nouvelles institutions, comme les Sœurs de la Charité namuroises, celles-ci ont des projets de bienfaisance, de mission et d'éducation¹⁰². Au vu de ces considérations, nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : dans ce contexte de renouveau religieux, le couvent namurois a voulu, de par l'utilisation de la fleur de lys, montrer une volonté de se légitimer face aux institutions plus anciennes. La deuxième empreinte concerne l'institution franciscaine à Frasnes-lez-Buissenal¹⁰³. Le champ de l'écu est composé comme suit : des rayons émanent de la Vierge, en bas, dans le champ se trouve un écu à base en accolade divisé en bande orné de trois croissants de lune accolés à une étoile, le contour est perlé. La présence des rayons entourant la Vierge donne une vision céleste et irréaliste à la scène. Par ailleurs, il s'agit de la seule empreinte en notre possession témoignant de l'utilisation du blason comme élément para-héraldique. Il y a donc une dualité intéressante au XVIII^e siècle, les armoiries sont utilisées simultanément comme éléments de champs et éléments principaux de l'iconographie.

¹⁰⁰ TOURNAI, *Musée d'Histoire et des Arts décoratifs*, Matrice de sceau de couvent des sœurs de la Charité à Namur, collection des matrices.

¹⁰¹ <https://croix-chretiennes.com/blogs/blog-croix-chretiennes/fleur-de-lys-signification>, consulté le 12 mai 2021.

¹⁰² HASQUENOPH Sophie, *op. cit.*, pg. 667-716 et HENNEAU Marie-Élisabeth, « Regard historiographique sur des religieuses en quête d'histoire. État de la question et pistes de recherches à propos des couvents de femmes (XIII^e- XVIII^e siècles) sur le territoire de la Belgique actuelle », dans *op. cit.*

¹⁰³ CHAPITRE DE TOURNAI (en 1943), Matrice de sceau de couvent des franciscains à Frasnes-lez-Buissenal, s.d.

Nous avons aussi la trace d'une légende qui est continuée dans le champ, il s'agit de la matrice de l'abbaye du Jardinnet à Walcourt¹⁰⁴.

Parfois, des éléments plus communs sont utilisés par les sigillants. Par exemple, des étoiles sont utilisées pour remplir le champ, c'est le cas de l'abbaye du Jardinnet à Walcourt. L'utilisation de rinceaux ou de motifs floraux est aussi fort courante. Selon nous, ces éléments n'ont aucune signification, mais sont seulement là pour orner la scène.

Dans le monde laïque, l'iconographie ornementale est plus vaste et fournie, si nous prenons le cas des sceaux des villes. Néanmoins, cela n'a pas toujours été le cas, durant le Haut Moyen Âge, le champ était souvent laissé libre. Ce n'est que plus tard que les ornements se développent. De ce fait, il existe, par exemple, des sceaux hagiographiques insérés dans un décor monumental représentant un lieu spécifique de la ville. L'utilisation de bannières est aussi fréquente, notamment dans le monde de la chevalerie.

Enfin, la fleur de lys est une iconographie commune au monde laïque et ecclésiastique. D'un point de vue laïc, elle est surtout connue pour être le symbole de la royauté en France. Cependant, nous connaissons l'utilisation de ce symbole par d'autres personnes et institutions comme la Maison des Lancastre en Angleterre, la province du Dauphiné, les Bourbons en Espagne et bien d'autres. Les motifs en rosace, comme observés pour l'abbaye Notre-Dame du Refuge d'Ath, sont assez fréquents durant la période médiévale, mais son utilisation décroît un peu dans les siècles suivants. Par ailleurs, les étoiles, croix, rinceaux et motifs ornementaux sont aussi monnaie courante¹⁰⁵.

b) Para-héraldiques

Les éléments para-héraldiques, ou éléments extérieurs sont les motifs placés autour de l'écu, mais pas dans le champ de ce dernier. Les principaux ornements extérieurs utilisés sont les casques, cimiers, lambrequins, couronnes, insignes de dignité, colliers d'ordres et la devise. Ces éléments sont l'aboutissement d'un long processus de tentatives d'expression de l'individualité¹⁰⁶. Ces éléments diffèrent des éléments présents dans le champ abordé

¹⁰⁴ MATRICE EN LAITON À M. PAUL ERNOTTE, *Matrice de sceau de l'abbaye du Jardinnet à Walcourt*, 41 (Uccle 1954).

¹⁰⁵ <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action;jsessionid=6A8EEF9A7A602B4373823DC942737358?preview=false&uuid=a6ccb089-728e-405c-adff-456bf9f8470e>, consulté le 12 mai 2021 et https://archivesenligne.yonne.fr/archive/exposition/voir/8?idscroll=tv_a3node-notice-2512, consulté le 12 mai 2021.

¹⁰⁶ HABLLOT Laurent, « Auto-portait et emblématique princière à la fin du Moyen Âge », dans GAUCHER-RÉMOND Elisabeth, *op. cit.*, pg. 67-81 et WENZLER Claude, *op. cit.*, pg. 28.

précédemment, car ils ont, la plupart du temps, une valeur symbolique forte et dépendent de l'art héraldique.

Dans le monde ecclésiastique, le premier texte juridique abordant la question des armes ecclésiastiques est le *Tractatus de insigniis et armis*, rédigé en 1358, par Bartole. Il aborde la distinction entre les armes de dignités ou d'office¹⁰⁷. De surcroît, une certaine hiérarchie des ornements para-héraldiques est mise en place dès le XIV^e siècle et sera codifiée en 1833, puis en 1905, mais il peut aussi dépendre de l'octroi de certains privilèges. Entre temps, en 1644, le premier texte pontifical en matière de blason voit le jour : le *Militantis Ecclesiae regiminis*. Cependant, il n'existe pas de corpus cohérent et unifié concernant cette problématique. Le Pape, par exemple, peut porter la tiare pontificale entourée de trois couronnes d'or. Les cardinaux ont la possibilité d'orner leur écu du chapeau rouge à cordons terminés par trente houppes, quinze de chaque côté, ainsi que d'une croix de procession tréflée, passée en pal derrière l'écu. Les abbesses ont un écu en losange, une crosse tournée à sénestre et une hampe passée en pal derrière l'écu. Les curés et chanoines de cathédrales ornent leur écu du chapeau noir à cordons terminés par deux houppes. Nous voyons donc que les ornements peuvent être variés, mais respectent une certaine structure¹⁰⁸.

Les laïcs utilisent, aussi, une forme de hiérarchisation des ornements para-héraldiques. Si nous prenons l'exemple de la couronne, le porteur du blason peut utiliser la couronne correspondant à son rang. Dans nos régions, dix couronnes différentes sont à souligner : celle du roi, du prince héritier, du prince, du duc, du marquis, du comte, du vicomte, du baron, du chevalier et de l'écuyer. Un autre élément utilisé peut être le heaume qui apparaît au X^e siècle et perdure jusqu'au XVIII^e siècle. Au travers de cet attribut, nous constatons une certaine évolution de l'armement. Dès lors des analyses peuvent être faites quant à l'évolution du casque à nasal vers le heaume à grilles. De plus, tout comme l'héraldique ecclésiastique, il existe des insignes typiques pour les fonctions civiles et militaires, en voici quelques exemples : le grand chambellan peut avoir comme attributs deux clés d'or, dont l'anneau s'achève par une couronne, passées en sautoir derrière l'écu. Les vice-amiraux ont en pal derrière le blason une ancre d'argent, la trabe fleurdelisée. Dernier exemple, le grand aumônier dispose, en dessous

¹⁰⁷ BOUYE Edouard, *op.cit.*

¹⁰⁸ HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 13-21 et WENZLER Claude, *op. cit.*, pg. 14.

dans l'écu, d'un livre fleurdelisé¹⁰⁹. Nous voyons donc, comme pour le monde ecclésiastique, une grande variété d'éléments de décoration possible.

Subséquemment, les principaux éléments para-héraldiques retrouvés dans notre corpus sont les suivants : la mitre, les volutes de crosses, la couronne, la croix latine, l'épée, les banderoles servant à insérer la devise ou la légende et dans une moindre mesure, les colliers d'ordre.

Tout d'abord, concernant les volutes de crosses, celles-ci sont présentes pour tous les sceaux d'abbés dont nous avons une trace ainsi que pour le seul sceau armorié conventuel du corpus. Seul le cachet de la *Compterie* et celui servant à clore les lettres de 1731 de l'abbaye de Saint-Hubert ne dispose pas de cet élément. Soulignons qu'il s'agit, avec la mitre, d'un des premiers insignes pontificaux utilisés dans l'art héraldique. La crosse est un signe du pouvoir supérieur, il indique la juridiction et symbolise le bon Pasteur. En théorie, le Pape est le seul à pouvoir utiliser une crosse non voilée, mais cette règle est rarement respectée. De surcroît, une différence, de nouveau théorique, est à souligner entre les abbés et abbesses. Effectivement, les femmes devaient représenter les volutes de la crosse vers l'arrière et chez les abbés, la mitre devrait se trouver à sénestre de la crosse. Ces deux règles sont, de nouveau, rarement respectées, comme nous avons pu le voir au travers de nos sources. Par ailleurs, cet insigne de dignité est aussi utilisé chez les évêques. Avec comme seul élément la crosse et, quelle que soit sa position, il est impossible de distinguer un évêque d'un abbé. Si nous revenons à notre corpus, certaines pièces affichent deux crosses disposées en sautoir tandis que d'autres n'en révèlent qu'une seule située en pal derrière l'écu. Lorsque l'on se retrouve face à deux crosses, il s'agit d'une double dignité¹¹⁰.

Ensuite, l'utilisation de la mitre comme timbre se fait dans trente-trois de nos cinquante-huit empreintes héraldiques. La mitre est un ornement liturgique utilisé tout d'abord par les évêques, puis les chanoines et enfin les abbés. Elle représente un grade sacré. Il s'agit de l'équivalent religieux du heaume laïque. L'utilisation de cet attribut ne peut se faire sans justification. Représentée au-dessus des armoiries, la mitre est mise verticalement par rapport à la crosse. Il se peut aussi que la mitre soit positionnée verticalement tandis que la crosse reste visible en chef¹¹¹. Nous n'avons pas de traces de la présence de l'usage de la mitre comme éléments para-héraldiques pour les abbayes de Malonne, Waulsort et du Jardinnet. Pour l'abbaye

¹⁰⁹ WENZLER Claude, *op. cit.*, pg. 31-37.

¹¹⁰ BOOS Emmanuel, *op. cit.* et HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 60-94.

¹¹¹ COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française (suite) », dans *op. cit.*, pg. 163-188.

malonnoise, nous ne disposons que de l’empreinte de deux abbés, N. et Guillaume Bonvoisin, nous ne savons donc pas établir s’il s’agit d’une généralité ou d’une volonté iconographique propre à ces deux abbés. De même pour l’abbaye de Waulsort, dont nous disposons d’au moins une empreinte pour presque tous les abbés, aucune mitre n’est utilisée. Il en va de même pour l’abbaye Notre-Dame du Jardin. Pour les autres établissements, soit nous ne disposons pas d’assez d’empreintes pour arriver à une telle conclusion, soit, entre deux abbatiats, cet élément para-héraldique apparaît. Cette dernière hypothèse est vérifiée au sein de l’abbaye de Moulins-Warnant, où, en 1725, l’abbé Maximilien Damanet n’arbore pas de mitre tandis qu’en 1788 le frère Benoit Bagot somme son écu de cet élément. Nous pouvons donc supposer que l’abbaye a reçu le privilège ecclésiastique d’utiliser cette représentation. Cependant, nous n’avons pas trouvé d’information étayant cette hypothèse.

La croix latine est utilisée comme ornement para-héraldique seulement par l’abbaye de Saint-Hubert pour son cachet de la *Compterie*. Il s’agit du seul ornement autre que de rinceaux de part et d’autre de l’écu et la légende. La légende fait, elle aussi, référence à Jésus, il s’agit du christogramme. Fait intéressant, il s’agit du seul sceau qui fait référence au martyr du Christ et qui utilise un symbole aussi répandu que la croix. Cependant, Il faudrait avoir plus de contexte quant à l’utilisation de ce sceau pour pouvoir tenter d’expliquer la symbolique de cette croix.

Certains abbés usent d’une couronne pour surplomber leurs armoiries. Cette représentation est aussi fréquente dans le monde épiscopal. Lorsqu’elle est utilisée comme ornement extérieur, elle indique le titre, la fonction ou la dignité du porteur d’armes¹¹². Nous disposons des traces de quatre abbés ayant cet ornement surplombant leur écu. Le premier est Eugène Gérard, abbé de Gembloux de 1739 à 1758. Dans ce cas, l’utilisation de la couronne comtale peut s’expliquer par le fait que depuis le XVI^e siècle, l’abbé avait aussi la fonction de comte, car il disposait des terres gembloutoises. La première trace de l’utilisation de la couronne par un abbé de cette institution remonte au début du XVII^e siècle avec Philippe Klockman (1609-1625)¹¹³. Le deuxième est le sceau de l’abbaye de Bonne Espérance ou celui de l’abbé F.B. Daublain. Dans ce cas, nous savons qu’au cours des XII^e et XIII^e siècles, l’abbaye agrandit considérablement son territoire de plusieurs hectares dans le duché de Brabant et le comté du Hainaut. De ce fait, l’abbaye de Bonne Espérance va devenir une puissance foncière très importante jusqu’à la fin

¹¹² WENZLER Claude, *op. cit.*, pg. 20-26.

¹¹³ TOUSSAINT Jacques, « Gembloux (abbaye saints-Pierre-et-Exupère) », dans BAUDRILLART Alfred, DE MEYER Albert et VAN CAUWENBERGHE Étienne (e.a.), *op. cit.*, 1984, vol. 20, cols 323-327

de l'Ancien Régime¹¹⁴. L'utilisation de la couronne comtale est certainement en lien avec ces différentes propriétés foncières. Louis de Fromanteau, abbé de Notre-Dame de Floreffe, utilise également cet ornement pour surplomber son écu. La présence de cette couronne pour l'abbaye floreffoise peut avoir différentes explications. Tout d'abord, l'abbaye a pu s'appuyer sur le soutien et la protection des comtes de Namur durant des siècles. Certains peuvent donc y voir un moyen de remerciement et un témoignage de respect pour les comtes de Namur. Néanmoins, cette explication est fort peu probable. Ensuite, comme l'abbaye de Floreffe, dispose d'un large territoire, elle est réputée pour sa bonne administration temporelle. Nous pouvons donc voir que la revendication des droits seigneuriaux et de la position seigneuriale perdure encore tard dans le XVIII^e siècle. De surcroît, nous savons que l'institution jouissait d'une grande importance aux États de Namur. Soulignons par ailleurs qu'il s'agit du seul abbé de l'institution présent dans notre corpus à utiliser la couronne. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'un choix inhérent à l'abbé. De plus, Louis de Fromanteau est le dernier abbé de l'institution, entré en fonction en 1791, c'est-à-dire six ans après la suppression de l'abbaye par les troupes révolutionnaires françaises. Il peut s'agir d'une décision de l'abbé de mettre en avant le pouvoir temporel dont bénéficiait la communauté dans un contexte de plus en plus tendu envers le monde religieux¹¹⁵. Enfin, l'utilisation de la couronne comtale par l'abbé saint-hubertois, Célestin de Jongh s'explique par le cachet en juin 1633 du vicomté d'Anseremme par l'abbé Nicolas de Fanson. À partir de ce moment-là, certains de ses successeurs somment leurs armes d'une couronne à neuf perles¹¹⁶. Dans cette situation, il apparaît qu'il s'agit du premier abbé de l'institution à utiliser cet ornement, mais nous ne savons pas si ses successeurs l'ont également utilisé. Finalement, l'utilisation de la couronne vicomtale ou comtale par des abbés reste quand même marginale. Seuls les abbés des institutions ayant un large territoire et disposant d'un certain pouvoir temporel l'arborent. Dans le monde laïque, l'utilisation d'un tel ornement se fait en fonction du titre nobiliaire¹¹⁷.

En théorie, les blasons ecclésiastiques ne peuvent pas utiliser d'attributs d'origines guerrières. Cependant, autrefois, l'épée était tout de même admise pour les évêques, abbés et abbesse. Dans ce cas, l'épée peut seulement, soit être posée en pal derrière l'écu, ou en sautoir avec la crosse. Elle représente, avant la sécularisation des principautés ecclésiastiques, la

¹¹⁴ NANDRIN Jean-Pierre, « *Bonne-Espérance* », dans D'HAENENS Albert (dir.), *Abbayes de Belgique : guide*, Bruxelles, Dewincklear, 1973, pg. 54-71 et POU MON Émile, *Abbayes de Belgique*, Bruxelles, Office de Publicité, S.A., Éditeurs, 1954, pg. 110-111.

¹¹⁵ JACQUET Philippe, *op. cit.*

¹¹⁶ DELVAUX DE FENFFE Adolphe, *op. cit.*, pg. 9-10.

¹¹⁷ WENZLER Claude, *op. cit.*, pg. 20-26.

juridiction civile. Elle était le symbole de la haute juridiction sur les territoires accordés par le souverain temporel¹¹⁸. Dans notre corpus, nous avons les traces de trois abbés différents qui utilisent l'épée comme élément para-héraldique. Il s'agit de l'abbé de Gembloux Eugène¹¹⁹ et des deux abbés de Saint-Hubert : Clément Lefébure¹²⁰ et Célestin de Jongh¹²¹. Notons qu'en plus de l'épée, ces trois personnes utilisent aussi une couronne surplombant l'écu. Dans ces trois cas, l'épée se trouve en sautoir avec la crosse à droite de l'écu. Par ailleurs, nous savons que l'abbé de Gembloux, depuis le XV^e siècle, siège aux États de Brabant, non pas en sa qualité de prélat, mais comme comte et primat de l'État, et ce depuis la charte de 946 promulguée par le roi Otton I^{er} ¹²². Au vu de cela, nous pouvons imaginer pour cette abbaye une importance constante du pouvoir temporel en plus du spirituel. Cela peut expliquer la volonté de l'abbé, d'utiliser l'épée comme élément para-héraldique. Nous n'avons, malheureusement, les traces que d'un abbé de cette institution. Il aurait été intéressant de voir si ses prédécesseurs et successeurs utilisaient aussi cet élément para-héraldique ou si cette pratique était spécifique à Eugène. Pour les abbés de Saint-Hubert, une explication analogue est possible. Cependant, dans ce cas, nous savons que l'utilisation de l'épée se fait pour plusieurs dignitaires. L'épée de deux de ces trois personnes utilise aussi une couronne surplombant l'écu. Nous voyons donc une volonté de mettre en avant leur autorité temporelle en plus de celle spirituelle.

Célestin de Jongh est le seul abbé de notre corpus à utiliser un collier d'ordre comme élément para-héraldique. Notons tout de même, la possibilité du port d'insignes d'ordres militaires ou chevaleresques pour les ecclésiastiques¹²³. Dans notre cas, le collier est aussi utilisé comme banderole pour y insérer la légende. De plus, nous ne savons pas dire avec précision à quel ordre appartient ce collier. Nous supposons qu'il s'agit d'un ordre en lien avec saint Hubert, mais cela reste une hypothèse. Nous savons que pour l'un de ses prédécesseurs, Clément Lefébure, la légende se trouve dans une banderole en dessous de l'écu et non dans un collier d'ordre. Nous pouvons dès lors nous demander si un quelconque changement a eu lieu au sein de l'abbaye, la mettant en lien avec un ordre de chevalerie ou militaire durant la brève

¹¹⁸ HEIM Bruno Bernard, *op. cit.*, pg. 60-94.

¹¹⁹ Par exemple : AEA, *États de Brabant*, Empreinte de sceau d'Eugène, abbé de Gembloux, 20 octobre 1740, Supplément n° 143.

¹²⁰ Par exemple : AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Besançon, Sceau de Clément Lefébure, 6 octobre 1711, 90.

¹²¹ Par exemple : AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Célestin de Jongh, 5 octobre 1736, 90.

¹²² TOUSSAINT Jacques, *op. cit.*, cols 323-327

¹²³ BOOS Emmanuel, *op. cit.*

période qui sépare ces deux abbatiats. Il se peut que cela ait un lien avec la biographie de l'abbé. Cependant, nous n'avons pas trouvé d'informations permettant de valider cette hypothèse.

Enfin, l'émergence de banderoles dans lesquelles s'inscrivent les légendes et devises se manifeste durant le XV^e siècle¹²⁴. Le corpus de sources utilisé comptabilise quatorze empreintes arborant cet ornement. Il est pertinent de découvrir que pour certaines abbayes seul un abbé utilise cet ornement d'apparat. C'est le cas par exemple pour l'abbé Grégoire de Waulsort utilisant un sceau comprenant une légende dans une banderole¹²⁵ alors que ses deux prédécesseurs dont nous avons des traces, Lambert Le Bidart et Joseph Levray n'utilisent pas cette technique. Effectivement, le premier dispose d'un cachet anépigraphique tandis que le second utilise le pourtour du champ pour y insérer sa devise. Parfois, la devise insérée dans cette banderole est assez grande. C'est le cas pour le cachet de l'abbaye de Bonne Espérance ou de l'abbé F. B. Daublain¹²⁶, dont la légende *BONUM EST SPERARE IN DOMINO* fait plus de la moitié du contour du sceau. En résumé, cette pratique, bien que développée depuis le XV^e siècle dans nos régions ne fait pas l'unanimité. Certains abbés préfèrent garder le principe médiéval de disposer la légende sur le pourtour du sceau. Nous avons tenté de réunir des informations afin de déceler si une constatation analogue pouvait être faite pour le monde laïc, mais nous n'avons pas trouvé d'informations pertinentes à ce sujet.

Signalons que certains abbés modifient certains éléments para-héraldiques de leur écu. Cette modification, nous l'avons vue, peut se faire pour différentes raisons par exemple, le cas d'un abbé devenant évêque¹²⁷. Ces modifications engendrent obligatoirement un changement ou une refonte de la matrice. Dans notre cas, il s'agit, la plupart du temps d'ajouts ou de suppressions d'éléments de décoration comme pour l'abbé de Malonne Beauvoisin qui rectifie les rinceaux entourant son blason. Ensuite, Maur Carion, quant à lui, utilise en 1709 un sceau avec un contour perlé¹²⁸ tandis que pour les empreintes postérieures à 1711¹²⁹, ce pourtour n'existe plus et les armoiries sont entourées de deux têtes d'angelots. Parfois, les modifications sont plus imposantes. Louis de Fromanteau, abbé de Floreffe ajoute, entre les mois de février et de mai

¹²⁴ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 144-145.

¹²⁵ AEN, *Abbaye de Waulsort*, Empreinte du sceau de Grégoire, abbé de Waulsort, 9 août 1789, liasse 63.

¹²⁶ ÉGLISE DE CHAUMONT À CHAUMONT-GISTOUX, *Empreinte de sceau de l'abbaye de Bonne Espérance ou F. B. Daublain, abbé de (cachet)*, 4 juin 1773.

¹²⁷ PASTOUREAU Michel, *Les sceaux*, ... pg. 40.

¹²⁸ AEN, *Commune de Graux*, Empreinte de sceau de Maur Carion, abbé d'Aulne, 7 novembre 1709, 1.

¹²⁹ Par exemple : AEN, *Commune de Graux*, Empreinte de sceau de Maur Carion, abbé d'Aulne, 12 décembre 1711, 1.

1792¹³⁰, une banderole dans la partie inférieure de son cachet avec la devise *FUNERA DOMAT*. Nous pouvons nous demander ce qui l'a poussé à insérer une légende. Répondre à cette question est difficile. L'une des hypothèses est qu'il s'agit d'une volonté d'uniformité avec ces prédécesseurs. Il peut aussi, tout simplement s'agir d'une volonté propre à l'abbé d'ajouter une légende pour donner une autre dimension à son cachet.

Notons ce fait intéressant, l'abbé de Saint-Hubert, Clément Lefébure, utilise jusque dans les années 1713 un cachet avec une légende. Après cette date et jusqu'en 1723 son empreinte est anépigraphique¹³¹. Passé cette année, nous avons encore la trace d'un sceau légendé¹³². Deux explications s'offrent à nous, la première, et moins plausible, est que l'abbé saint-hubertois utilisait simultanément deux cachets hagiographiques. Or nous avons vu que le sigillant ne peut posséder qu'un sceau personnel pour garantir la validité des actes¹³³. Il est donc fort peu probable que Clément Lefébure ait utilisé deux cachets simultanément. La seconde est la refonte possible de cette matrice à deux reprises. Quant aux raisons de tels changements, elles sont pour nous inconnues.

Tous ces éléments para-héraldiques sont parfois accompagnés de différents éléments purement décoratifs comme des rinceaux ou des motifs floraux. Ces éléments n'ont aucune signification et sont présents pour orner le champ du sceau.

En résumé, les ornements para-héraldiques sont parfois plus parlants que l'écu. Ces éléments nous en apprennent, dans certains cas, plus sur l'institution elle-même. C'est le cas par exemple avec l'utilisation de couronne par différentes institutions nous montrant qu'à cette époque, il n'était pas rare d'un abbé joue un rôle de comte ou de vicomte sur certains territoires. Cela est revendiqué au XVIII^e siècle, notamment au travers des éléments para-héraldiques. En outre, nous avons aperçu une certaine uniformité dans la pratique. Effectivement, les abbés utilisent exclusivement les attributs dédiés dont l'utilisation est codifiée par le droit. De manière générale, aucun ne prend la liberté d'utiliser des éléments non spécifiques à leur fonction.

¹³⁰ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de l'abbé de Floreffe : Louis de Fromenteau, 13 février 1792, 3295 et AEN, *Souverain Bailliage*, Empreinte de sceau de F. Louis de Fromenteau, abbé de Floreffe, 23 mai 1792, 402.

¹³¹ AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Besançon, Sceau de Clément Lefébvre, 6 octobre 1713, 90 et AGR, *Jointe des terres contestées*, Empreinte de sceau de Clément Lefébvre, abbé de Saint-Hubert, 4-Juillet 1719, 477.

¹³² AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Sceau de Clément Lefébvre, 3 octobre 1723, 90.

¹³³ GENICOT Luc Francis, *op. cit.*, pg. 49.

6. Conclusion

Pour conclure ce chapitre, la typologie sigillaire et l'iconographie utilisées durant le XVIII^e siècle tendent vers une uniformité. Effectivement, la grande majorité des empreintes utilisées sont de type héraldique. Cette considération vaut aussi pour le monde laïque. Cependant, comme nous l'avons vu, la pratique du sceau armorié par les abbés ne date en réalité que du XVI^e siècle, mais il n'y a pas de coupure nette dans la pratique. Il y a, en quelque sorte, un alignement de longue durée sur la pratique laïque. Il s'agit en réalité d'une évolution. Comme nous l'avons vu, au sein de l'abbaye de Saint-Hubert deux types d'empreintes sont utilisées durant le XVI^e siècle. L'un représentant l'abbé et l'autre une armoirie. Leur utilisation avait des fonctions différentes, mais petit à petit, c'est le cachet à clore les lettres armorié qui s'impose. Cela ne signifie pas pour autant la disparition d'autres typologies. Les sceaux conventuels et abbaciaux sont toujours régulièrement de type marial ou hagiographique. Selon nous, cela dépeint une certaine volonté de continuité avec les périodes précédentes.

De manière générale, cela nous montre une évolution de l'usage du sceau. Nous ne nous trouvons plus face à des sceaux de validations, dont l'apposition a pour objectif de donner une garantie d'authenticité au document ou à des sceaux de reconnaissance, envoyés par le sigillant pour attester de l'origine d'un ordre, comme il était d'usage au Moyen Âge, mais à des empreintes servant à la clôture de documents. Dans ce cas, l'usage du cachet se fait pour garantir une protection au texte, le plus souvent une lettre, tant qu'il est fermé¹³⁴.

¹³⁴ CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *op. cit.*, pg. 45-46

Conclusion

Le sceau est, encore au XVIII^e siècle, utilisé par les communautés régulières dans les provinces du Hainaut, Luxembourg et Namur. Néanmoins, le corpus sigillographique que nous avons rassemblé a un caractère répétitif, banal et peu significatif si nous le comparons à ce qui se pratiquait durant les périodes précédentes. Au travers de notre enquête, nous avons tenté de répondre à cette question d'un point de vue historique et de comprendre les évolutions et influences sigillographiques qui ont touché ces institutions.

Tout d'abord, il faut souligner l'évolution de la fonction du sceau à travers les siècles. Effectivement, son importance et son utilisation varient. Alors qu'au Moyen Âge, le sceau est utilisé comme marque de validation, au fil des siècles, et devant le développement de la signature autographe, il prend peu à peu la fonction de cachet à clore les lettres. De ce fait, sa taille va commencer à diminuer et les formes, jadis variées, vont s'homogénéiser. C'est pourquoi nous nous trouvons face à une grande quantité d'empreintes de forme ronde et ovale alors que durant les siècles précédents, il était courant de rencontrer des formes plus variées telles qu'en navette, polylobe, polygonale ou encore en écu. Au vu de cela, nous pouvons constater une évolution de la pratique sigillographique tant du point de vue de la forme que de son utilisation.

Ensuite, la question est de savoir si cela s'inscrit dans une rupture ou une continuité vis-à-vis du monde laïque. La réponse à cela est assez complexe. D'abord, du point de vue de l'iconographie au XVIII^e siècle, il y a une forme de parallélisme entre les mondes religieux et profanes. Effectivement, dans les deux cas, ce sont les écus armoriés de formes rondes ou ovales qui prédominent. Cependant, cette réalité n'est vraie que pour les empreintes des abbés. Si nous nous concentrons sur les cachets et sceaux abbatiaux, nous disposons seulement de trois archives répondant à ses caractéristiques¹³⁵. Les autres ont des attributs médiévaux, autrement dit, ils sont d'une taille un peu plus imposante et ont une iconographie mariale ou hagiographique. Dans certains cas, comme pour l'Abbaye Notre-Dame d'Orval, nous savons que la même iconographie sigillaire est utilisée depuis 1385¹³⁶. En somme, nous pouvons voir

¹³⁵ AEN, *Notaire Renson*, Empreinte de sceau de Abbaye de Saint-Hubert, cachet de la « Compterie », 11 juillet 1706, liasse 1706-1717 ; AEN, *Notaire Lion*, Empreinte de sceau de Abbaye de Saint-Hubert, petit cachet servant à clore les lettres, 5 avril 1731, liasse n°1730-1731 et AGR, *Chambre des Comptes*, Empreinte de sceau de Abbaye de Cambron, 23 avril 1787, déclaration 46899/19.

¹³⁶ AEA, *Abbaye d'Orval*, Empreinte de sceau de l'abbaye d'Orval, 1385.

que deux réalités coexistent. Tout d'abord, les abbés tentent de se calquer sur la pratique laïque. Cependant, quand la responsabilité de l'abbaye est engagée, nous nous retrouvons face à l'utilisation d'un sceau ayant des caractéristiques médiévales et faisant référence au passé de la communauté. De ce fait, nous percevons une utilisation différente des sceaux d'abbés et de ceux des abbayes. Les premiers sont utilisés pour la correspondance privée ou sont réalisés dans l'exercice de leur fonction abbatiale. Nous supposons que les seconds sont consacrés au scellage des actes qui revêtaient un caractère officiel et qui dépendaient de l'abbaye et dont son autorité était engagée.

La considération précédente nous amène à nous questionner sur la relation qu'entretiennent les communautés régulières avec le Moyen Âge. Cette période étant le moment de fondation de la plupart de ces établissements, elle garde une place importante dans l'imaginaire de l'institution. Néanmoins, une certaine tendance à essayer de s'en éloigner est tout de même perceptible. Si nous prenons le cas de l'abbaye hennuyère de Cambron-Casteau, nous voyons, durant le XVIII^e siècle, l'évolution d'un sceau marial vers un cachet aux armes de l'abbaye. Autre cas, celui de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne, cette dernière utilise simultanément des cachets hagiographiques et armoriés. Nous voyons donc coexister sur un même laps de temps, deux pratiques sigillographiques. Selon nous, il ne s'agit pas d'une volonté de mettre leur statut seigneurial en avant, mais plutôt des tentatives d'éloignement vis-à-vis du Moyen Âge pour s'ancrer de manière plus accrue dans le présent, en adoptant et adaptant des pratiques laïques. Cependant, parfois, une certaine forme retour aux coutumes médiévales est à signaler. C'est par exemple le cas de certaines institutions, comme celle de Notre-Dame du Jardinnet qui s'appuie fortement sur cet imaginaire médiéval et plus spécialement sur la légende entourant la fondation de l'abbaye, et ce dans une époque qui, à l'inverse, a tendance à mettre à distance les saints fondateurs et à recarder leur culte. Nous constatons, tout de même, que plusieurs siècles plus tard, le culte marial, lié à la création même de la communauté, joue toujours un rôle clé au sein de l'institution. Effectivement, l'image de la Vierge au visage calciné est l'iconographie principale du sceau abbatial, et ce encore au siècle des Lumières. De plus, comme nous l'avons vu, un réel culte marial s'est développé dans la région. En somme, les liens qu'entretiennent les communautés régulières de notre corpus avec le Moyen Âge varient. Certaines tentent de s'ancrer davantage dans le temps présent, tandis que d'autres insistent encore sur leur identité médiévale. Cela montre que nous nous trouvons à une époque charnière durant laquelle la façon de penser évolue.

La question du rapport au territoire est aussi une problématique centrale dans notre étude. Comme nous avons pu le percevoir, certains abbés exhibent leurs droits seigneuriaux sur leurs armoiries, et ce par l'utilisation de la couronne comtale ou vicomtale. Nous savons aussi que bon nombre de ces communautés comme celles de Bonne-Espérance ou Floreffe ont un lien fort avec Leurs Seigneuries. Cette constatation est aussi perceptible au travers de la correspondance. Par exemple, Joseph Levray, abbé de Waulsort, se présente comme suit : « nous, Joseph, abbé de Waulsort Hastière seigneur des lieux Blaimont, Gerin, Hermetton et ci ¹³⁷ ». Dès sa présentation, il met l'accent sur sa fonction d'abbé, mais aussi sur celle de seigneur en citant les territoires sous son influence. Nous percevons donc, dans les communautés les plus influentes, la volonté des abbés de se positionner tant en homme d'Église qu'en seigneur local. Cela est compréhensible par rapport aux revendications des aristocrates à la fin du XVIII^e siècle, mais c'est aussi, dans une certaine mesure, problématique, car nous nous trouvons dans une époque où l'évidence des droits seigneuriaux est en recul. Effectivement, le siècle des Lumières est marqué par une lente décadence du régime seigneurial. De surcroît, de nombreuses réclamations des paysans concernant une mainmise trop importante des seigneurs sont à signaler¹³⁸. Au travers de la correspondance présente dans nous source, nous ne savons pas établir avec précisions le type de relation qu'entretenaient les abbés exerçant la fonction de seigneurs, avec leurs seigneuries. Nous pouvons néanmoins affirmer qu'ils s'acquittaient d'un grand rôle spirituel et exerçaient une certaine pression fiscale sur ces dernières. En outre, certains abbés, comme celui de Gembloux, siégeaient aux États de Brabant non pour le clergé, mais en sa qualité de comte et primat de l'État¹³⁹. Cela nous montre que la frontière entre clerc et laïque est parfois floue concernant les seigneuries.

Le rapport à la dévotion joue aussi un rôle crucial dans l'iconographie sigillaire. Les saints Patrons de ces établissements sont régulièrement représentés et cela surtout durant la période médiévale. Pour la période moderne, nous savons, au travers de notre corpus, que la proportion de sceaux hagiographiques ou mariaux diminue drastiquement. Néanmoins, certaines communautés continuent de mettre leur saint Patron en avant. C'est le cas de l'abbaye de Saint-Hubert dont le saint éponyme est représenté sur plusieurs sceaux appartenant à l'abbaye. La Vierge, sainte Patronne de nombreux établissements est aussi largement évoquée au travers de la sigillographie. Dans certains cas, les abbés eux aussi mettent en avant une certaine dévotion

¹³⁷ AEN, *Archives ecclésiastiques*, Sceau de Joseph abbé de Waulsort, 23 janvier 1766, 2823.

¹³⁸ SÉE Henri « La portée du régime seigneurial au XVIII^e siècle », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1908, n°3, pg. 173-191.

¹³⁹ TOUSSAINT Jacques, *op. cit.*, cols 323-327

que cela soit par l'utilisation iconographique de la croix de saint André ou par l'utilisation d'insignes inhérents au saint Patron de la communauté. Si nous prenons comme exemple l'abbé de Lobbes, l'abbé Joseph Robson¹⁴⁰, dans son sceau emblématique, utilise la représentation des clés de saint Pierre. Une représentation analogue est présente chez l'un de ses successeurs, Joseph Simon¹⁴¹. Au travers de cela, nous voyons que même chez les abbés, la dévotion à un saint peut s'incarner de différentes manières et la sigillographie en est une. Cela peut s'expliquer par le fait que l'époque moderne est marquée par les Réformes protestantes qui tentent de mettre à mal le culte des saints. De ce fait, les catholiques vont réagir de différentes manières. Certaines paroisses vont prendre leurs distances avec ces cultes, mais cela reste marginal. Dans la plupart des cas, nous assistons à une réelle réaffirmation du culte des saints, et ce notamment, au travers de processions et de la recherche de reliques pour contrecarrer la pensée protestante. Cependant, au XVIII^e siècle le culte des saints subit l'influence des idées des Lumières¹⁴². Nous pouvons y voir une forme de volonté de confirmer et mettre en avant ces cultes, au travers des sceaux et cachets utilisés par les abbayes, car ce sont des médiums qui offrent une large visibilité.

En outre, soulignons que l'usage du sceau se fait même pour les communautés fondées durant le XVIII^e siècle. C'est le cas, par ailleurs, du couvent des Sœurs de la Charité à Namur, fondé en 1732. Il ne s'agit donc pas exclusivement d'une pratique médiévale continuée par les institutions les plus anciennes pour montrer une forme de prolongement avec les périodes précédentes. La symbolique derrière ces frêles empreintes de cire a acquis une importance au cours des siècles marquant encore la culture visuelle de l'époque. Elle a encore une place importante dans les représentations.

Pour conclure, nous savons que notre corpus n'est pas exhaustif, pour aller plus loin, il aurait fallu consulter plus en détail certains centres et s'intéresser aux collections privées. De ce fait, une étude plus poussée sur notre problématique est encore à réaliser. Par ailleurs, la réalisation d'une étude diachronique engageant un plus large territoire sur la période moderne doit encore être faite. De manière générale, le manque d'étude en sigillographie moderne, et

¹⁴⁰ AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Joseph Robson, abbé de Lobbes, 23 octobre 1722, 326.

¹⁴¹ AEN, *États de Namur*, Empreinte de sceau de Joseph Simon, abbé de Lobbes, 30 juin 1778, 326.

¹⁴² LA GALL Jean-Marie, « Denis, Georges, Jacques, Antoine, André, Patrick et les autres. Identité nationale et culte des saints (XV^e-XVIII^e siècle) », dans BUTI Gilbert et CAROL Anne (dir.), *Comportements, croyances et mémoires. Europe méridionale XV^e-XX^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2007, pg. 147-169 (Le temps de l'histoire).

plus encore en sigillographie religieuse moderne offre un large champ des possibilités quant aux études pouvant encore être réalisées dans le futur.

Sources et bibliographie

Sources

a) *Archives de l'État d'Arlon*

GOBIN Marjorie, *Inventaire des archives de l'abbaye Notre-Dame d'Orval, 1173-1796*, Bruxelles, Archives de l'État de Belgique, 2015.

AEA, *Archives de l'abbaye de Saint-Hubert*, Quêtes en France et en Lorraine, Besançon.

b) *Archives de l'État de Namur*

BOVESSE Jean, *Archives ecclésiastiques de la Province de Namur. Supplément I et II (1977 et 1988)*, Bruxelles, Archives de l'État de Belgique, 1977

BOVESSE Jean, *Inventaire général sommaire des archives ecclésiastiques de la Province de Namur*, vol. 1, Bruxelles, Archives de l'État de Belgique, 1962.

BROUWERS Dieudonné, *Souverain bailliage de Namur (1229-1795)*, Bruxelles, Archives de l'État de Belgique, s.d.

S.N, *États de Namur (XIII^{ème} siècle-1794)*, Bruxelles, Archives de l'État de Belgique, s.d.

AEN, Archives ecclésiastiques.

AEN, États de Namur.

AEN, Notaire Juppín.

AEN, Notaire Roquet.

AEN, Souverain Baillage.

c) *Archives générales du royaume.*

Collection de moulages de sceaux digitalisés par les Archives générales du royaume : LAURENT René, *Inventaire de la collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume. Moulage 1 à 1000*, Bruxelles, Archives générales du royaume, 1864-1994.

Travaux

a) *Dictionnaires et encyclopédies*

BERLIÈRE Ursmer, *Monasticon belge.1. Province de Namur et du Hainaut, t. 1*, Maredsous, 1890-1897.

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ INTERNATIONAL DE SIGILLOGRAPHIE, *Vocabulaire international de la sigillographie ; recommandations pour l'établissement de notices descriptives de sceaux*, Rome, Conseil international des archives, 1990.

LADNER Pascal et SENN, Matthias, « Sceaux », dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)* [en ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/012808/2012-12-19/>].

BAUDRILLART Alfred, DE MEYER Albert et VAN CAUWENBERGHE Étienne (e.a.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, 30 vol. 1971-2015.

VAN CAUWENBERGHE Étienne, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, Turnhout, Brepols, vol. 31-32, 2015.

FUEILLET Michel, *Vocabulaire du christianisme*, Paris, Presses universitaires de France, 2018 (Que sais-je).

MUCHMBALD Robert (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004.

b) *Histoire des anciens Pays-Bas. Les Provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg*

BLUCHE François, *Le despotisme éclairé*, Paris, Fayard (Pluriel).

BOUVIN Christophe, *Les maîtres du jeu aux États de Namur (1739-1780). Les députés de l'État noble*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 1980 [Mémoire de maîtrise en histoire].

BOUDON-MACHUEL Marion, *Des âmes drapées de pierres*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2017 (Renaissance).

SIBENALER Jean-Baptiste, *Quelques pages de l'Histoire de la province du Luxembourg reconstituées au moyen des produits de l'industrie métallurgique de cette région du XVI^e jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Taques et plaques de foyer, etc.*, Arlon, Imprimerie et lithographie L. Brück, 1908.

CONCHON Anne et LEFERME-FALGUIÈRE Frédérique (éd.), *Le XVIII^e siècle. 1740-1820*, Paris, Hachette Éducation, 2007 (HU, Histoire, Histoire de l'humanité).

DE MULDER Florence, *La réaction des États de Namur face aux réformes administratives et judiciaires de Joseph II au travers de la correspondance (1787-1789)*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 2001 [Mémoire de maîtrise en histoire].

DENYS Catherine et PARESYS Isabelle, *Les anciens Pays-Bas à l'époque moderne (1404-1815). Belgique, France du Nord, Pays-Bas*, Paris, Ellipses, 2007 (Le monde. Une histoire. Mondes modernes).

JUILLIARD Oliver, « Aufklärung », dans *Encyclopédia Universalis* [en ligne ; [https://www.universalis.fr/encyclopedie/aufklarung/.](https://www.universalis.fr/encyclopedie/aufklarung/)]

MULLER Josy, *Contribution à l'histoire des États du pays et comté de Namur. État de la question (1421-1794)*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 1945 [Mémoire de maîtrise en histoire].

PLONGERON Bernard (éd.), *Défis de la modernité (1750-1840). Histoire du Christianisme*, t. X, Paris, Desclée, 1997.

c) *Les sciences auxiliaires à l'histoire. Sigillographie et héraldique*

ALVIN Frédéric, « Contribution à la sigillographie nationale », dans *Revue belge de Numismatique*, n°61, 1905, pg. 229-231.

BARBICHE Bernard, « De la commission à l'office de la Couronne : les Gardes des sceaux de France du XVI^e au XVIII^e siècle », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, n 151-2, 1993, pg. 359-390.

BARBICHE Bernard, « La diplomatique des actes de l'époque moderne, XVI^e-XVII^e siècle. Bilan et perspectives », dans *La Gazette des archives*, 1996, n°172, pg. 19-36.

BARBICHE Bernard, *Bulla, legatus, nuntius. Études de diplomatique et de diplomatie pontificales (XIII^e-XVII^e siècle)*, Paris, École des chartes, 2007 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 85).

BAUDIN Arnaud, « Sigillographie », dans *Temps médiévaux*, n°5, décembre-janvier 2003, pg. 22-27.

BAUTIER Robert-Henri, *Chartes, sceaux et chancelleries. Études de diplomatique et de sigillographie médiévales*, Paris, École nationale des chartes, 1990 (Mémoire et documents de l'École des chartes, 34).

BEAUDOIN Marc, « L'art héraldique : plus qu'une science axillaire de l'histoire », dans *Histoire Québec*, n°4, pg. 17-20.

BERLIÈRE Dom Ursmer, « Usage du sceau conventuel dans les grands ordres religieux. Ordre de saint Benoît, de Cîteaux et des Prémontrés », dans *Revue bénédictine*, t. 38, 1926, pg. 288- 309.

BERTRAND Paul, « À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles », dans *Médiévales*, 2009, n°56, pg. 75-92.

BOOS Emmanuel, *Les armoiries. Lecture et identification* [en ligne : <http://sfhs-rfhs.fr/accueil/editions-en-ligne/les-armoiries-lecture-et-identification/>].

BOUYE Edouard, « Église médiévale et les armoiries. Histoire d'une acculturation », dans *Mélanges de l'école française de Rome*, 2001, n°113, pg. 493-542.

BROUETTE Emile, « Les sceaux des abbés de Gembloux au Moyen Âge », dans *Revue belge de Numismatique et de sigillographie*, n°89, 1953, pg. 81-90.

CARRAZ Damien et DEHOUX Esther (éd.), *Images et ornements autour de ordres militaires au Moyen Âge. Culture visuelle et culte des saints (France, Espagne du Nord et Italie)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2016.

CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDE EN SCIENCES HÉRALDIQUES ET SIGILLOGRAPHIQUES, *Armorial numérique du namurois (version 2.0)*, 2012, pg. 39-40 [en ligne : <https://www.heraldic-hainaut.net/bibliotheque-heraldique/armoriaux-numeriques/namur>].

CHASSEL Jean-Luc (dir.), *Les sceaux, sources de l'histoire médiévale en Champagne médiévale. Actes des tables rondes de la Société française d'héraldique et de sigillographie*, Paris, Société française d'héraldique et de sigillographie, 2007.

CHASSEL Jean-Luc, « Bibliographie de la sigillographie française (1991-2000) », dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 67-69, 1997-1999, pg. 137-153.

COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°78, 1932, pg. 30-59.

COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française (suite) », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°79, 1932, pg. 163-188.

COULON Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française (suite et fin) », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°80, 1932, pg. 341-368.

DANSART Georges, *Nouvel armorial belge ancien et moderne. Précédé de l'art héraldique et ses diverses explications*, Bruxelles, Moorthamers, 1949.

DE BOUARD Alain, *Manuel de diplomatie française et pontificale. Tome 1. Diplomatie générale*, Paris, A. Picard, 1929.

DE CRAYENCOUR Georges, *Dictionnaire héraldique. Tous les termes et figures du blason*, Bruxelles, François Stofs, 1974.

DE CRAZANNES Chaudruc, « Notice sur un sceau de l'ancien couvent des carmes de Perpignan et de l'abbaye royale de Belle-Perche », dans *Revue d'Archéologie*, 1856, n°1, pg. 176-181.

DE MOUREAU Claude et VANRIE André, *Marques d'authenticité et sigillographie. Recueil d'articles publiés en hommage à René Laurent*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2006.

DELGRANGE Dominique, « Héraldique et sigillographie de la période moderne. Un sondage dans le fonds de l'abbaye de Liessies (Début du XVIII^e siècle) », dans *SIGNVM*, n° 19, 2011, 32p.

DELGRANGE Dominique, « Persistance des vieilles coutumes sigillaires en Flandre (1768) » dans *Nord généalogie*, n°224, 2012.

DELGRANGE Dominique, « Quelques types de matrices de sceaux », dans *Signum*, n°3, 2003, pg. 28-30.

DE RAADT Jean-Théodore, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*, 4 vol., Bruxelles, Société belge de librairie, 1898-1903.

DONADIEU-RIGAUT Dominique, « Les ordres religieux et le manteau de Marie », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 2001, n°8, pg. 107-134.

FOGER Michel, *L'héraldique : histoire, blasonnement et règles*, Rennes, Ouest-France, 2012.

FOUREZ Lucien, *L'Héraldique. Manuel d'initiation*, Liège, Desoer, s.d.

GALBREATH Donald Lindsay, JÉQUIER Léon (éd.), *Manuel du blason*, Lausanne, Spes, 1977.

GENICOT Luc-Francis, *Introduction aux sciences auxiliaires traditionnelles de l'histoire de l'art. Diplomatique, héraldique, épigraphie, sigillographie, chronologie, paléographie*, Louvain-la-Neuve, Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art. Collège Érasme, 1984.

GIL Marc et CHASSEL JEAN-LUC, *Pourquoi les sceaux ? La Sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art (Acte de colloque organisé à Lille les 23-24-25 octobre 2008)*, Lille, Université Lille-3 Charles-de-Gaulle, 2011.

GIL Marc, HABLOT Laurent, MAXWELL Robert A (e.a.), « L'héraldique, la sigillographie et l'emblématique au regard de l'histoire de l'art : nouvelles perspectives de recherches », dans *Perspectives*, n°2, 2014, pg. 293-312.

GROTEFEND Hermann, *Ueber Sphragistik. Beiträge zum Aufbau der Urkundenwissenschaft*, Breslau, Universitätsbibliothek Johann Christian Senckenberg, 1875.

GUYOTJEANNIN Olivier, PYCKE Jacques et TOCK Benoît-Michel, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, 1993 (L'Atelier du médiéviste, 2).

HABLOT Laurent, « Auto-portrait et emblématique princière à la fin du Moyen Âge », dans GAUCHER-RÉMOND Élisabeth, *Autoportrait et représentation de l'individu*, Paris, Deboeck supérieur, 2016, pg. 67-81.

HEIM Bruno Bernard, *Coutumes et droit héraldiques de l'Église*, Paris, Beauchesne, 2012 (Bibliothèque Beauchesne. Religions, sociétés, politique).

HENNING VON LANGE Saskia et SPÄTH Markus, *Die Bildlichkeit korporativer Siegel im Mittelalter: Kunstgeschichte und Geschichte im Gespräch*, Cologne, Böhlau Verlag, 2009.

HILTMANN Torsten et HABLOT Laurent, *Heraldics Artist sans Painters in the Middel Ages and Early Modern Times*, Sigmarigen, Thorbecke, 2017 (Heraldic studies 1).

JARDOT Lucie, *Sceller et gouverner. Pratique et représentation du pouvoir des comtesses de Flandres et de Hainaut (XIII^e et XV^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020 (Mnémosyne).

JENKISON Hillary, « Some Notes on the Preservation, Moulding and Casting of Seals », dans *The Antiquaries Journal*, n°4, 1924, pg. 388-403.

KITTEL Erich, *Siegel*, Braunschweig, Klinkhardt u. Biermann, 1970 (*Bibliothek für Kunst- und Antiquitätenfreunde*, 11).

LAURENT René, *Sceaux de l'abbaye et de l'abbé de Floreffe*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1975.

LAURENT René, *Sceaux de Thudinie (ville de Thuin, abbaye d'Aulne et de Lobbes)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume 1976.

LAURENT René, *Sigillografie*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1986 (Centrum voor praktische studie van de hulpwetenschappen der geschiedenis).

LAURENT René, *Sigillografie*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1985.

LAURENT Renée, *Sceaux d'abbayes, de couvents et de prieuré en Belgique (XI^e-VIII^e siècles)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2014 (Studia 150).

LAURENT Renée, *Sceaux de chartriers luxembourgeois (1079-1789)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2011 (Studia 130).

LIBERT Marc et NIEUX Jean-François (éd.), *Le sceau dans les Pays-Bas méridionaux, X^e et XVI^e siècles. Entre contrainte sociale et affirmation de soi. Actes du colloque de Bruxelles et Namur 27-28 novembre 2014*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2017.

MAURY Alfred, « Une nouvelle science auxiliaire de l'histoire : la sigillographie ou science des sceaux », dans *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, n°4, 1874, pg. 889-928.

MESSNER Maxime, *Pour une approche archéologique du sceau médiévale et moderne (XIV^e-XVII^e siècles). L'exemple de dix sceaux de la commande Saint Jean de Strasbourg*, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2014.

NIELEN Marie-Adélaïde, « Pour garder une bonne image. Phénomènes d'altération et méthodes de conservation des sceaux de cire médiévaux », dans *Bulletin de liaison des sociétés savantes*, n°12, 2007, pg. 3-6.

PASTOUREAU Michel, « L'état et son image emblématique », dans *Culture et idéologie de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)*, Rome, École française de Rome, 1985, pg. 145-153 (Publication de l'École française de Rome, 82).

PASTOUREAU Michel, « Les sceaux et la fonction sociale des images », dans BASCHET Jérôme et SCHMITT Jean-Claude (dir.), *L'image, fonctions et usages des images dans l'Occident médiéval. Actes du 6^e « International workshop on medieval societies » (Centre Ettore*

Majorana, Erice, Sicile, 17-23 octobre 1992), Paris, 1996, pg. 275-308 (*Cahiers du Léopard d'or*, 5).

PASTOUREAU Michel, *L'hermine et le sinople. Études d'héraldique médiévales*, Paris, Le léopard d'or, 1982.

PASTOUREAU Michel, *Les sceaux*, Turnhout, Brépols, 1981, (*Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, 36).

ROMAN Joseph, *Manuel de sigillographie française*, Paris, Éditions Auguste Picard, 1912.

SAMARAN Charles (dir.), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961 (Encyclopédie de la Pléiade).

SAVARY Clément, « L'écu écartelé au XVII^e siècle. Un outil du discours identitaire des nobles », dans *Dix-septième siècle*, 2021, n°291, pg. 79-95.

SIMONET Caroline, « Les sceaux des évêques et des abbés. Des emblèmes dans l'Église », dans *Histoire et images médiévales*, 2011, n°25, pg. 70-75.

SIMONET Caroline, « Sceaux de moines : un premier état des lieux (France, XII^e-XV^e siècle), dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, décembre 2017 [en ligne : [sfnhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2017_003.pdf](https://www.rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2017_003.pdf)].

SMOLDEREN Luc, *Jacques Jonghelinck. Sculpteur, médailleur et graveur des sceaux (1530-1606)*, Louvain-la-Neuve, Département d'Archéologie et d'histoire de l'art. Séminaire de Numismatique Marcel Hoc, 1996.

TURREL Denise, HABLOT Laurent, MANIGAND Christine, *Signes et couleurs des identités politiques. Du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

VILAIN-DE BRUYNE Ambre, « La matrice de l'abbaye d'Aunay-sur-Odon (fin du XV^e siècle). Le rôle du corpus métallique pour la sigillographie », dans *Les Annales de Normandie*, 2011, n°1, pg. 121-124.

VILAIN-DE BRUYNE Ambre, *Matrice de sceaux du Moyen Âge*, Paris, Éditions de la Bibliothèque nationale de France, 2014 (Monnaies, Médailles et Antiques).

VON MOOS PETER (éd.), *Unverwechselbarkeit. Persönliche Identität und Identifikation in der vormodernen Gesellschaft*, Köln (Böhlau), 2004, (Norm und Struktur, Bd. 23).

WARLOP, Ernest, *Héraldique*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1985.

WENZLER Claude, *Le guide de l'héraldique. Histoire, analyse, lecture des blasons*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2015.

d) *Communautés régulières*

« Orval », dans *Le patrimoine monumental de la Belgique : Wallonie*, vol. 21, *Province du Luxembourg, arrondissement de Virton*, Éditions Mardaga, 1995 pg. 142-151.

ANTOINE Annie et MICHON Cédric (dir.), *Les sociétés au XVII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015 (Histoire).

BARBIER Victor et BARBIER Joseph, *Histoire de l'abbaye de Floreffe de l'ordre des Prémontrés*, 2^e éd., 2 Vol., Namur, Wesmael-Charlier, 1893.

BARBIER Victor, *Histoire de l'abbaye de Malonne, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin*, Namur, Wesmael-Charlier, 1894.

CANIVEZ Joseph-Marie, *L'ordre des Cîteaux en Belgique*, Forges-les-Chimay, Abbaye de Scroumont, 1926.

CLOET Michel, « La religion populaire dans les Pays-Bas méridionaux au XVIII^e siècle », dans *Revue du Nord*, t. 68, n°270, juillet-septembre 1986, pg. 609-634.

D'HAENENS Albert, DUPONT Pierre-Paul et LEMAIRE Guy (e.a.), *Abbayes de Belgique. Guide*, Bruxelles, Dewincklaer, 1973 (Survivances).

DE BIÈVRE Ghislaine, *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie, Hainaut, Arrondissement d'Ath*, t. 2, Liège, Mardaga, 1988 (Le patrimoine monumental de la Belgique. 13).

DELVAUX DE FENFFE Adolphe, *Les Abbés de Saint-Hubert du XIV^e au XVIII^e siècle. Notes biographiques et généalogiques*, Liège, Georges Thones éditeur, s.d.

DE MAYER Jan, HENNEAU Marie-Élisabeth et VAN DICJK Maarten, « Historiographie et perspectives de recherche des ordres et congrégations sur le territoire des Pays-Bas méridionaux/Belgique. Introduction », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 2008, n°86, pg. 761-768.

DEGARD Marie-Sophie, « Gozée-abbaye d'Aulne », dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, sites et fouilles*, t. 18, 2004-2005, pg. 51-52.

DELMAIRE Bernard, « Béguines et béguinages en Flandre et en Hainaut au XIII^e siècle », dans DESSAUX Nicolas (éd.), *Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, Paris, Somogy, 2009, pg. 107-115.

DELMELLE Joseph, *Abbaye et béguinage de Belgique*, Bruxelles, Rossel Edition, 1973.

DELVAUX DE SENEFFE, Adolphe *Les Abbés de Saint-Hubert du XIV^e au XVIII^e siècle : Notes biographiques et généalogiques*, Liège, Georges Thone, 1927.

DEMOULIN Claude, *Aulne et son domaine*, Landelies, Claude Demoulin, 1980.

DESSART Charles (e.a.), *Saint-Hubert-en-Ardenne. Vie de Saint-Hubert et histoire de l'abbaye*, Saint-Hubert, Imprimeur Félix, 1950.

DESSOY Maxime, « Dom Nicolas de Fançon réformateur de l'abbaye de Saint-Hubert », dans *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'Histoire*, Saint-Hubert, Terre et abbaye de Saint-Hubert, 1977.

DESSOY Maxime, *Saint-Hubert. Le patron de l'Ardenne. L'abbaye et la basilique, Saint-Hubert*, Goffiot, 1969.

DEVILLERS Léopold, « Sceaux du couvent des Minimes de Mons », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, n°7, 1867, pg. 475.

DIERKENS Alain et DESPY Georges, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII^e-X^e siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du haut Moyen Âge*, Sigmaringen, Thorbecke, 1985 (Beihefte der Francia ; 14).

DINET Dominique, « La ferveur religieuse dans la France du XVIII^e siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1993, pg. 275-299.

DINET Dominique, « Ouvertures et fermetures des maisons religieuses de Bourgogne et de Champagne (fin XVI^e-fin XVIII^e siècle) : un révélateur des rapports entre la société et le monachisme ? » dans *Journal des Savants*, 1998, n°2, pg 159-182.

DINET Dominique, *Religion et société. Les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*, vol. 1-2, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999 (Histoire moderne n°41).

DONADIEU-RIGAUT Dominique, « Les ordres religieux et le manteau de Marie », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 2001, n°8, pg. 107-134.

DUVOSQUEL Jean-Marie et MISONNE Daniel (dir.), *Abbayes et collégiales entre Sambre et Meuse : VII^e- XX^e siècle*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1987.

FORCLAZ Bertrand (dir.), *L'expérience de la différence religieuse dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Neuchâtel, Alphil, 2013 (Colloquium).

FOULON Roger, *L'Abbaye d'Aulne : Historique- Guide illustré des ruines*, Mons, Fédération du Tourisme de la province de Hainaut, 1990.

GRÉGOIRE Christian, *L'abbaye d'Orval au fil des siècles*, Metz, Edition Serpenoise, 2002.

HASQUENOPH Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2009 (Les classiques de Champ vallon).

HENNEAU Marie-Élisabeth, « Monachisme féminin au pays de Liège à la fin du XVII^e siècle : une vie *sub clausura perpetua* ? », dans *Histoire, économie et société*, 2005, n°24-3, pg. 387-398.

HENNEAU Marie-Élisabeth, « Regard historiographique sur des religieuses en quête d'histoire. État de la question et pistes de recherches à propos des couvents de femmes (XIII^e-XVIII^e siècles) sur le territoire de la Belgique actuelle », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 2008, n°86, pg. 769-792.

HOURS Bernard, *Des moines dans la cité. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 2016 (Histoire).

HOURS Bernard, *Histoire des ordres religieux*, Paris, Presses universitaires de France, 2012 (Que sais-je ?).

KAENZIG René, *La légende de Saint Hubert. Curriculum Vitae du vrai St Hubert*, Crémises, Confrérie St Hubert du Grand-Val, mars 2008 [en ligne : <http://www.st-hubert-du-grand-val.org/ACCUEIL004.pdf>]

LA GALL Jean-Marie, « Denis, Georges, Jacques, Antoine, André, Patrick et les autres. Identité nationale et culte des saints (XV^e-XVIII^e siècle) », dans BUTI Gilbert et CAROL Anne (dir.), *Comportements, croyances et mémoires. Europe méridionale XV^e-XX^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2007, pg. 147-169 (Le temps de l'histoire)

LEHNER Ulrich et PRINTY Michael, *A companion to the catholic enlightenmen in Europe*, Leiden, Brill, 2010, (Brill's companions to the Christian tradition, n°20)

LEHNER Ulrich, *Enlightened monks. The German Benedictines. 1740-1803*, Oxford, Oxford university Press, 2011.

LIBERT Marc, *Études sur le XVIII^e siècle. Vie quotidienne des couvents féminines de Bruxelles au siècle des Lumières (1764-1787)*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1999 (Groupe d'étude du XVIII^e siècle).

LOMBET Jean, *L'abbaye de Floreffe*, Gembloux, Duculot, 1976 (Wallonie art histoire n° 33).

LOTTIN Alain, *Église, vie religieuse et révolution dans la France du Nord*, Lille, Publication de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1990 (Histoire et littérature du Septentrion (IRHis) n°5).

LUX-STERRITT Laurence et MANGION Carmen M. (éd.), *Gender, Catholicism and Spirituality. Women and the Roman Catholic Church in Britain and Europe. 1200-1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2011.

MILET Albert, *Bonne-Espérance. Histoire d'une abbaye prémontré aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Ottignies, Quorum, 1994.

MOUREAU Édouard, *L'Église en Belgique. Des origines au début du XX^e siècle*, Bruxelles, Éditions universelle, 1944.

MUYENGO MULOMBE Sébastien, *La moisson est abondante. Institut de vie consacrée et sociétés de via apostolique œuvrant dans l'Archidiocèse de Kinshasa*, Kinshasa, Lindongen, 2000.

POUMON Emile, *Abbayes de Belgiqes*, Bruxelles, S.A. Office de publicité, 1954.

REYNAUD Jean-François (dir.), *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes*, Lyon, Alpara, 2016 DARA n°23).

ROGIERS Jan, *Joséphisme et Église Belgique*, Leuven, KUL Departement Geschiedennis, 1976 (Historica Lovaniensia, 60).

TOUSSAINT François, *Histoire de l'abbaye de Waulsort et du prieuré d'Hastière de l'Ordre de Saint-Benoit*, Namur, Doux fils, 1883.

VAUCHEZ André (éd.), *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires. Approches terminologiques, méthodologiques historiques et monographiques*, Rome, 2000 (Collection de l'École française de Rome, 273).

YANTE Jean-Marie, *Les origines de l'abbaye cistercienne d'Orval. Actes du colloque organisé à Orval le 23 juillet 2011*, Turnhout, Brepols, 2015.

e) Ressources électroniques

Abbaye d'Aulne : <https://abbayedaulne.be/fr>,

Abbaye d'Orval : <http://www.orval.be/fr/22/Une-longue-histoire>

Abbaye de Grandpré : www.abbayedegranpre.be,

Abbaye de Leffe : <http://www.abbaye-de-leffe.be/fr/histoire/les-premontres-hier-et-aujourd-hui/>

Abbaye de Malonne : <https://www.abbayedemalonne.be/>

Abbaye de saint Hubert : http://basilique-sainthubert.be/?page_id=46

Abbaye de Waulsort : <https://waulsort.be/1-abbaye-de-waulsort.html>

Archives de Yonne, exposition en ligne concernant la sigillographie cistercienne : https://archivesenligne.yonne.fr/archive/exposition/voir/8?idscroll=tv_a3node-notice-2512

Archives nationales françaises : <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action;jsessionid=B815E3A6D49C116796FBA1F089F47D9D?template=&preview=false&uuid=a6ccb089-728e-405c-adff-456bf9f8470e>

Association Royale Office Généalogique et Héraldique de Belgique : <http://oghb.be/heraldique-en-belgique>

Église Saint-Vincent de Cambron-Casteau : <https://www.campiste.com/fr/point-interet/794225-1-eglise-saint-vincent>

Frères mineurs capucins de Mons : <https://lescapucins-mons.be/historique/>

Menestrel : <http://www.menestrel.fr/?-Sigillographie-&lang=fr>

Notre-Dame du Refuge d'Ath : <http://www.hainautterremusicale.com/lieux/abbaye-refuge-notre-dame-f3.html>

Sigilla ; <http://www.sigilla.org/>

Sigilloweb : sigilloweb.free.fr/

SIGNVM : <http://signvm.free.fr/>

Société française d'héraldique et de sigillographie : <http://sfhs-rfhs.fr/>

Société royale de numismatique de Belgique : <http://www.numisbel.be/>

Table des tableaux

Tableau 1: Graphique représentant le nombre de sceaux par décennies (1688-1799).....	49
Tableau 2: Graphique représentant le sigillant en fonction du nombre d'empreintes (1688-1799).....	55
Tableau 3: Graphique représentant le nombre de sceaux en fonction de la forme (1688- 1793).	63
Tableau 4: Graphique représentant la présence de légende par unité (1688-1799).	72
Tableau 5 : Graphique représentant la typologie iconographique en fonction du nombre de sceaux (1688-1799).....	84
Tableau 6 : Graphique représentant le type d'écu en fonction du nombre de sceaux armoriés (1688-1799).....	96

Table des matières

Remerciements	6
Liste des abréviations	8
Introduction	9
Historiographie	12
La sigillographie	12
L'héraldique	17
Les communautés régulières au temps des Lumières	20
État des sources	24
Problématique	29
Amorce du plan	30
Chapitre 1 : Conduire une étude de sigillographie religieuse moderne	31
1. La sigillographie	31
2. Réaliser une étude en sigillographie religieuse	36
3. Héraldique ecclésiastique. Le cas des communautés régulières.....	39
Chapitre 2 : Description du corpus documentaire. Analyse des éléments constitutifs d'un sceau	45
1. Datation et chronologie	45
a) Dater un sceau : généralités	45
b) La chronologie au sein du corpus. Sceaux et communautés régulières au XVIII ^e siècle	48
2. La matrice du sceau	53
3. L'importance de la couleur et de la matière	58
4. La forme du sceau.....	61
5. La taille du sceau	68
6. La légende.....	71
7. La sigillographie au service de la diplomatie	77
8. Conclusion	81

Chapitre 3 : Analyse iconographique. La typologie sigillaire.....	83
1. Le sceau emblématique	85
2. Le sceau hagiographique	88
3. Le sceau marial	90
4. Le sceau armorié, armorial ou héraldique	94
5. L’ornementation. Les éléments du champ et para-héraldiques	105
a) Autres éléments du champ.....	105
b) Para-héraldiques.....	107
6. Conclusion	115
Conclusion.....	117
Sources et bibliographie	123
Sources	123
a) Archives de l’État d’Arlon	123
b) Archives de l’État de Namur	123
c) Archives générales du royaume.....	123
Travaux	124
a) Dictionnaires et encyclopédies	124
b) Histoire des anciens Pays-Bas. Les Provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg	124
c) Les sciences auxiliaires à l’histoire. Sigillographie et héraldique.....	125
d) Communautés régulières	131
e) Ressources électroniques	135
Table des tableaux	137
Table des matières	139

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial